



RAPPORT ANNUEL **2017**

Roularta
Media Group 

RAPPORT ANNUEL 2017

Roualarta
MediaGroup 

Sommaire

| | | | | | | | | |
|---|-----------|--|-----------|-----------|---|------------|------------------------------------|------------|
| Mot du président, Rik De Nolf | 5 | ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 59 | Annexe 19 | <i>Clients et autres créances</i> | 92 | RAPPORT DU COMMISSAIRE | 120 |
| Rapport des activités par Xavier Bouckaert | 7 | | | Annexe 20 | <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i> | 94 | | |
| Déclaration d'informations non financières | 11 | | | Annexe 21 | <i>Stocks</i> | 95 | COMPTES ANNUELS STATUTAIRES | 125 |
| Chiffres-clés consolidés | 28 | Annexe 1 <i>Principales méthodes comptables</i> | 59 | Annexe 22 | <i>Placements de trésorerie, trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 96 | | |
| Conseil d'administration et management team | 32 | Annexe 2 <i>Information sectorielle</i> | 71 | Annexe 23 | <i>Capitaux propres</i> | 97 | | |
| Rapport annuel du conseil d'administration | 34 | Annexe 3 <i>Chiffre d'affaires - des activités poursuivies</i> | 74 | Annexe 24 | <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions</i> | 97 | | |
| Déclaration relative au gouvernement d'entreprise | 42 | Annexe 4 <i>Services et biens divers - des activités poursuivies</i> | 75 | Annexe 25 | <i>Provisions</i> | 99 | | |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 53 | Annexe 5 <i>Frais de personnel - des activités poursuivies</i> | 75 | Annexe 26 | <i>Litiges importants</i> | 100 | | |
| | | Annexe 6 <i>Dépréciations sur stocks et sur créances - des activités poursuivies</i> | 76 | Annexe 27 | <i>Avantages du personnel non courants</i> | 101 | | |
| | | Annexe 7 <i>Autres produits et charges d'exploitation - des activités poursuivies</i> | 76 | Annexe 28 | <i>Dettes financières</i> | 104 | | |
| | | Annexe 8 <i>Frais de restructuration et autres frais uniques - des activités poursuivies</i> | 77 | Annexe 29 | <i>Autres annexes relatives aux passifs</i> | 105 | | |
| | | Annexe 9 <i>Charges financières nettes - des activités poursuivies</i> | 77 | Annexe 30 | <i>Contrats de location-financement et contrats de location simple</i> | 107 | | |
| | | Annexe 10 <i>Impôts sur le résultat - des activités poursuivies</i> | 78 | Annexe 31 | <i>Passifs éventuels et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles</i> | 107 | | |
| | | Annexe 11 <i>Activités abandonnées</i> | 80 | Annexe 32 | <i>Instruments financiers - risques et juste valeur</i> | 107 | | |
| | | Annexe 12 <i>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</i> | 80 | Annexe 33 | <i>Acquisitions de filiales</i> | 112 | | |
| | | Annexe 13 <i>Résultat par action</i> | 81 | Annexe 34 | <i>Cessions de filiales</i> | 114 | | |
| | | Annexe 14 <i>Dividendes</i> | 81 | Annexe 35 | <i>Participations dans des coentreprises</i> | 114 | | |
| | | Annexe 15 <i>Immobilisations incorporelles et goodwill</i> | 82 | Annexe 36 | <i>Faits importants survenus après la clôture de l'exercice</i> | 114 | | |
| | | Annexe 16 <i>Immobilisations corporelles</i> | 87 | Annexe 37 | <i>Honoraires du commissaire et des personnes liées au commissaire</i> | 114 | | |
| | | Annexe 17 <i>Participation dans des entreprises associées et coentreprises</i> | 89 | Annexe 38 | <i>Information relative aux parties liées</i> | 115 | | |
| | | Annexe 18 <i>Participations disponibles à la vente, prêts et cautions</i> | 91 | Annexe 39 | <i>Structure du Groupe</i> | 117 | | |

2017 : une année charnière pour Roularta

En septembre 2017, Roularta a décidé de vendre sa participation de 50 % dans Medialaan et de mettre ainsi un terme à 20 années de partenariat sympathique avec De Persgroep, dans le domaine de la télévision, de la radio et des télécoms. Roularta a été un pionnier sur le marché télévisuel en lançant la première chaîne familiale en néerlandais VTM et les autres chaînes ciblées de Medialaan, en développant les premières chaînes régionales en Flandre ainsi que l'unique chaîne nationale (d'affaires) Canal Z/Kanaal Z. Avec Medialaan toujours, nous avons lancé en radio les premières stations privées en néerlandais Qmusic et Joe, développé la plate-forme de distribution Stieve et l'opérateur réseau virtuel Mobile Vikings.

La décision de nous séparer de Medialaan est le résultat d'un exercice stratégique qui tient compte de l'évolution dans le monde des médias. Avec De Persgroep, Medialaan aura tous les atouts en main pour jouer un rôle d'importance dans l'avenir numérique.

Roularta choisit quant à lui de se concentrer sur son cœur de métier : des marques fortes dont il peut poursuivre le développement papier et numérique au service, d'une part, des abonnés et lecteurs qui tablent sur une information pertinente et, de l'autre, des annonceurs souhaitant mener une communication ciblée à l'égard de groupes intéressants dans un environnement de qualité. Pour ce faire, Roularta détient tous les atouts nécessaires : une équipe d'excellents journalistes et un réseau rédactionnel assurant un contenu exclusif de haut niveau.

ROULARTA POURSUIT SUR LA VOIE DU NUMÉRIQUE

Le groupe dispose depuis toujours d'un département IT propre ayant assuré de tout temps le développement à l'interne de tous les systèmes destinés au marché des lecteurs et à celui des annonceurs.



Il est toujours apparu plus rationnel et plus efficace de développer nos propres logiciels plutôt que d'établir les liens avec du logiciel acquis. En 2017, nous avons poursuivi des investissements dans le capital humain et matériel pour peaufiner les sites Web, la plate-forme d'e-commerce Storesquare et les services de Roularta Digital. Une équipe de collaborateurs spécialisés assure toute une série de services de marketing électronique, de campagnes multimédias combinant l'imprimé, la télévision et le numérique, de native advertising, et cetera.

ROULARTA FAIT DES CHOIX CLAIRS DANS LE DOMAINE DES MÉDIAS LOCAUX

Chaque mercredi, l'hebdomadaire gratuit Deze Week est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les villes et communes flamandes, sans exception : une couverture de 100 %, soit plus de 2 millions de lecteurs.

Chaque dimanche matin, l'hebdomadaire gratuit De Zondag est diffusé dans toutes les villes et communes de Flandre, via le réseau des boulangeries notamment : plus de 1,5 million de lecteurs.

Evénements importants

Chaque mois, le magazine lifestyle Steps est diffusé dans toute la Flandre auprès d'un public intéressé par le shopping, via un réseau spécifique constitué de boutiques, de commerces tendance, de bistrots, de brasseries et de restaurants.

ROULARTA CHOISIT DE S'ÉTENDRE DANS LE MONDE DES MAGAZINES DE QUALITÉ

De chaque type de magazine de qualité destiné au marché belge, Roularta publie aussi bien une version en néerlandais qu'en français.

Les hebdomadaires news Le Vif/L'Express, Knack, Trends/Tendances, Trends Magazine, Sport/Foot Magazine et Sport/Voetbalmagazine n'éprouvent aucune concurrence dans leur domaine et atteignent ensemble 1,4 million de lecteurs, surtout via des abonnements.

D'ici juin 2018, Roularta prépare l'extension de son portefeuille avec les hebdomadaires Femmes d'Aujourd'hui/Libelle et Flair (F/N). Avec le mensuel GAEI/Feeling et l'hebdomadaire Le Vif Weekend/Knack Weekend (lequel fait partie du paquet Le Vif/Knack), nous créons ainsi une combinaison unique pour toutes les campagnes souhaitant atteindre les groupes cibles féminins.

Roularta poursuit également sa croissance par le biais d'acquisitions qui s'inscrivent dans la lignée des spécialités du Groupe. En 2017, le magazine belge Nest s'est ainsi doublé d'un équivalent néerlandais, Landleven. Toujours en 2017, le pôle business a été renforcé par l'acquisition de STERCK.

ROULARTA SE TOURNE VERS LES PAYS-BAS

Roularta est présent depuis 25 ans sur le marché néerlandais avec Plus Magazine (en coentreprise avec le groupe français Bayard), auquel s'ajoute à présent Landleven (100 % Roularta). Le groupe s'appuie sur place sur une structure solide (avec des rédactions, un département marketing et une régie publicitaire) qui présente un beau potentiel de croissance.

ROULARTA EXCELLE DANS L'IMPRESSION DE QUALITÉ

Grâce aux marchés acquis récemment, Roularta Printing affiche de très belles perspectives. Dans le courant de 2018, la grande majorité des hebdomadaires belges – les magazines news, télé, féminins – seront imprimés à Roulers. Ils seront rejoints en 2019 par une série de grands périodiques néerlandais. L'imprimerie dispose d'une infrastructure d'impression, de finition et de routage unique, récemment renouvelée, et produit de façon écoresponsable les plus beaux magazines pour les marchés belge, français et néerlandais. Les titres hebdomadaires de Roularta Local Media (Deze Week, De Zondag et Steps), qui totalisent plusieurs millions d'exemplaires, sont imprimés sur du papier 100 % recyclé. La combinaison unique de commandes propres et d'importants marchés à long terme pour des clients étrangers se traduit par une occupation des capacités de 100 %.

Pour le secteur des médias, l'année 2017 a de nouveau été marquée par des changements importants et extrêmement rapides. Pour le monde publicitaire, 2017 fait même figure d'année charnière. De plus en plus, on assiste à l'engloutissement des budgets publicitaires par les géants technologiques internationaux. Dans certains pays, ces entreprises représentent d'ores et déjà le principal média des annonceurs. Et nous n'échappons pas à cette tendance puisqu'en 2018 ou 2019, ce sera également le cas en Belgique.

Sur le plan de la publicité numérique, les géants technologiques ont dominé la scène dès 2017. Chez nous et dans les pays voisins, ils contrôlent déjà quelque 70 % des budgets publicitaires numériques. Et la croissance de la publicité numérique profite déjà pour 90 % à ces entreprises technologiques.

LES PREMIÈRES CRITIQUES À L'ÉGARD DES TECHNOLOGIQUES

En 2017, toutefois, les annonceurs ont adopté pour la première fois une attitude critique face au reporting et à la façon de travailler des géants technologiques. Certains grands annonceurs, tels qu'Unilever et Procter & Gamble, ont suspendu, voire arrêté les campagnes qu'ils avaient conclues avec les techno-géants.

Que reprochent les annonceurs à ces derniers ? Tout d'abord, le fait que les résultats de ces campagnes publicitaires ne sont pas mesurés de manière objective. Rien ne garantit en outre que les grandes sociétés technologiques placent les publicités dans un contexte correct et approprié. De plus, elles n'offrent aucune certitude quant à la qualité de l'information diffusée sur leurs plates-formes. Et c'est là où pointe le phénomène des fameux fake news. Enfin, la qualité du trafic n'est pas garantie : ce trafic est-il réel ou est-il généré par des robots ?



Autant d'effets secondaires auxquels les annonceurs sont très sensibles. Le vent commence donc peut-être déjà à tourner, mais jusqu'à nouvel ordre, la prise de pouvoir des techno-géants est bel et bien perceptible. Cela vaut aussi bien pour Roularta que pour les autres entreprises médiatiques de notre pays.

Ce phénomène s'est traduit en 2017 par une baisse de 7,1 % du chiffre d'affaires, une baisse perceptible surtout dans le segment publicitaire. Les activités télévisuelles ont également été malmenées l'an dernier. Les seules nouvelles positives, y compris chez Roularta, sont venues de la publicité en radio et en ligne. Dans ces deux segments, le chiffre d'affaires a affiché une croissance.

En même temps, nous avons bien maintenu notre position sur le marché des lecteurs – et en particulier des abonnements – au cours de l'année 2017. Nous observons cependant une évolution dans les modes de vente des abonnements. Le mailing classique s'essouffle tandis que les ventes par téléphone et via les canaux en ligne sont en hausse.

Les nouvelles sont donc bonnes en ce qui concerne le marché des lecteurs, mais le tassement du chiffre d'affaires publicitaire a forcément impacté le bénéfice de Roularta. D'autant que cette baisse a coïncidé avec une série d'amortissements. Mais elle a aussi, heureusement, coïncidé avec de nombreux investissements importants. Nous avons investi dans le logiciel, dans Storesquare (via une augmentation de capital de 5 millions d'euros à laquelle tous les actionnaires ont souscrit) et dans les solutions marketing numériques, dans l'imprimerie, etc. Tous ces éléments ont pesé inévitablement sur le bénéfice de Roularta en 2017.

MEDIALAAN ET MEDIAFIN

Mais 2017 a été avant tout une année charnière pour Roularta. Nous avons cédé notre participation dans Mediaalan à De Persgroep. Et nous avons repris sa participation de 50 % dans Mediafin. Mediafin est l'éditeur de médias de qualité tels que L'Echo et De Tijd, des titres de presse qui poursuivent un journalisme de haute qualité.

Cette opération de grande envergure mérite quelques explications.

Mediaalan prépare également son avenir numérique. Cet avenir est surtout fondé sur la vente de publicités à un large public via tous les canaux possibles : plates-formes vidéo, plates-formes news, télévision, mais aussi l'imprimé. Etant donné que nous atteignons surtout les groupes cibles supérieurs avec nos médias de qualité, notre contribution à l'avenir numérique tel que l'envisage Mediaalan est limitée.

De Persgroep, en revanche, s'adresse tout comme Mediaalan à un public large avec des titres tels que Hln.be, Het Laatste Nieuws, Dag Allemaal, etc. Autrement dit : De Persgroep et Mediaalan forment une paire logique, alors que d'un autre côté, Mediafin correspond parfaitement à Roularta puisque cette société s'adresse, comme nous, aux groupes cibles supérieurs.

VALEURS, VISION, MISSION

Ces modifications radicales nous ont amenés à adapter les valeurs, la mission et la vision de Roularta.

Nos cinq valeurs sont :

- 1) La passion pour le consommateur médiatique, et le reste suivra.
- 2) Miser la marque et la qualité.
- 3) Poursuivre la valeur, l'innovation et la croissance.
- 4) Considérer tout défi comme une opportunité.
- 5) One Team, One Family.

Voici notre vision : « Roularta Media Group entend rester le partenaire média le plus adéquat pour le long terme. »

Quant à notre mission, la voici : « En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group crée et diffuse du contenu de qualité, indépendant et pertinent, destiné au grand public et à des groupes cibles spécifiques. Il y relie des plates-formes marketing et publicitaires avancées à l'intention de ses partenaires. Roularta Media Group entend créer une plus-value durable pour toutes ses parties prenantes et pour la société tout entière. »

DÉFIS ET CHANCES

Que signifie ce contexte très particulier pour Roularta en 2017 et 2018 ? En réalité, les conséquences sont surtout positives puisque les défis s'accompagnent de nombreuses occasions et possibilités. Voici quelques exemples.

- Dans le courant de 2017, nous avons repris STERCK, une plate-forme de contenu, destinée aux entrepreneurs locaux, qui organise principalement des événements de réseautage. L'an dernier, STERCK a surpassé nos attentes et réalisé une croissance considérable par rapport à 2016. Pour 2018 également, nous tablons ici sur une croissance significative.
- En fin d'année, nous avons repris le mensuel néerlandais Landeven, une marque multimédia forte qui compte actuellement 100.000 abonnés intéressés par l'habitat et la vie au grand air. Ce titre a également connu une bonne année 2017 et les perspectives pour 2018 sont favorables.
- En réalisant de beaux résultats en 2017, Mediafin, l'éditeur de L'Echo/De Tijd, de L'Investisseur et de Sabato, s'est distingué dans un marché médiatique belge par ailleurs morose. Pour 2018, nous en attendons autant.
- Sur le plan publicitaire, nous pouvons toujours faire la différence. Nous constatons que nos campagnes

créatives sont très appréciées des annonceurs. Pensons aux campagnes cross-média, au native advertising, aux campagnes marketing sur mesure et ainsi de suite. Les grandes entreprises technologiques sont incapables de réaliser de telles campagnes. De plus, nous connaissons toujours nos clients mieux qu'eux. Ce sont des atouts considérables dont nous voulons tirer pleinement parti.

- Sur le marché des lecteurs, nous souhaitons multiplier les expérimentations, faire preuve d'encore plus d'audace. Il y a deux ans, nous avons introduit sur nos sites news la zone+, une initiative qui a remporté un grand succès. La zone+ nous vaut de nombreux enregistrements et abonnements nouveaux.
- En 2018, nous allons expérimenter des approches de personnalisation pour les visiteurs de nos sites. Un bel exemple en sera KWestie, au journal Krant van West-Vlaanderen. Grâce à KWestie, les lecteurs pourront composer leur propre version en ligne du Krant van West-Vlaanderen. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une bonne manière d'attirer de nouveaux lecteurs.
- En 2018, nous poursuivrons aussi nos investissements dans les initiatives numériques. A commencer par Roularta Digital, notre plate-forme de solutions marketing numériques locales et la plate-forme de commerce électronique Storesquare. Cette dernière a accueilli récemment un nouvel actionnaire, ING. En décembre, Storesquare a franchi en outre le cap du million de visiteurs et a atteint un chiffre d'affaires record. Storesquare est donc sans conteste en bonne voie mais ne sera pas encore rentable en 2018. C'est logique : un mégaprojet tel que celui-là a besoin de temps pour mûrir.
- Nous continuons aussi à croire dans notre imprimerie et à y investir. Nous imprimons déjà The Economist et d'autres publications internationales de renom, lesquelles y sont à présent rejoints par Humo, Story et le magazine du Gezinsbond, pour ne citer que celles-là. Et nous prévoyons de nouveaux ordres en 2018. En Belgique et dans les pays voisins, certains éditeurs n'investissent plus dans leur propre imprimerie, une évolution qui ouvre pour nous de superbes perspectives.
- En 2017, nous avons lancé The Customer Journey, un projet visant à maximiser la satisfaction client en donnant à ce dernier la place centrale dans

notre organisation. L'an dernier, nous avons mis en place deux groupes de travail : l'un dédié au marché des lecteurs, l'autre à celui des annonceurs. Les résultats de leur travail et donc de l'ensemble du projet The Customer Journey prendront une tournure plus concrète en 2018. Fin 2017, l'une de leurs réalisations était déjà notable : la toute nouvelle réception à Roulers.

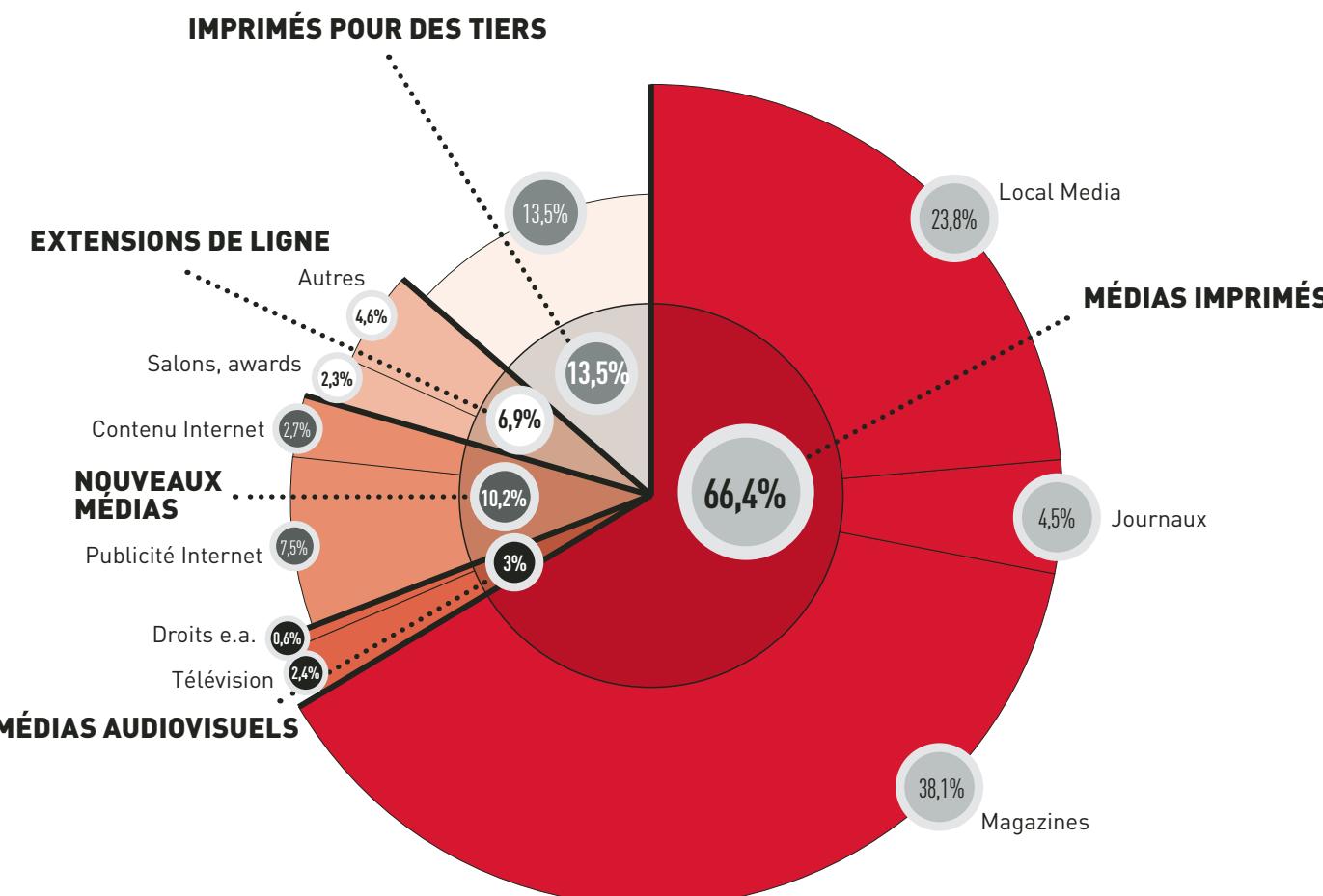
- Et enfin, last but not least, Roularta a lancé le 15 janvier une offre contraignante sur les titres belges de Sanoma, à l'exception des magazines de décoration. L'offre porte sur les hebdomadaires Femmes d'Aujourd'hui/Libelle (CIM 245.504 exemplaires) et Flair F/N (CIM 74.222 exemplaires), les mensuels GAEL/Feeling (CIM 69.132 exemplaires) et les magazines La Maison Victor, Communiekrant, Loving You et She Deals. Les sites Web (notamment Flair.be et Libelle.be qui enregistrent respectivement 804.135 et 600.841 real users/mois suivant CIM), les extensions de ligne et les canaux de médias sociaux de ces titres sont également concernés par cette offre. Le chiffre d'affaires total est de l'ordre de 78 millions d'euros. Les groupes cibles (off-line/on-line) de ces marques média sont nettement féminins et complètent donc bien les autres groupes cibles de haute qualité qu'atteignent les marques de magazines actuelles de Roularta (Le Vif, Knack, Trends/Tendances, Sportmagazine, Nest, Plus Magazine, etc.). Suite à cette importante transaction avec Sanoma, Roularta cède les titres « Je vais Construire & Rénover/Ik ga Bouwen & Renoveren » à Sanoma. Ces titres s'accordent mieux au portefeuille de magazines habitat et déco de Sanoma. Par cette consolidation et grâce à la synergie avec les marques magazines du groupe, Roularta entend assurer la continuité et la croissance multimédia de ces titres.

CONCLUSION

Pour 2018 et les années suivantes, nous serons attentifs aux nouvelles chances et possibilités de renforcer la position de Roularta sur le marché. L'offre émise sur les titres de Sanoma est en tout cas une chance exceptionnelle. La transaction relative à Mediaalan permettra à Roularta de se libérer cette année de son endettement et de disposer d'un bilan solide. Roularta est donc prêt à relever les défis de 2018.

286,4

millions d'euros
de chiffre d'affaires^(*)



^(*) Chiffre d'affaires combiné (avec application de la méthode de la consolidation proportionnelle pour les coentreprises comme Bayard...).

DÉCLARATION D'INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Mot du CEO

Voilà plus de vingt ans que Roularta Media Group s'investit dans l'entrepreneuriat durable et éco-efficace.

L'entrepreneuriat durable et socialement responsable consiste à trouver un équilibre harmonieux entre trois piliers : « People, Planet & Profit. »

Les clients, et les parties prenantes en général, attachent une importance toujours plus grande à la transparence quant à l'origine des produits et services, ainsi qu'à la mesure dans laquelle une entreprise fait un usage éco-efficace des matières premières et de l'énergie.

La dimension sociale gagne en importance également. Des collaborateurs salariés et indépendants

prennent davantage d'initiatives. Ainsi, nous pouvons réaliser nos objectifs avec eux.

Une bonne communication concernant les efforts et les réalisations de notre entreprise sur le plan de l'entrepreneuriat durable et socialement responsable est un « must » dans un marché concurrentiel.

Dans ce rapport annuel, nous exposons brièvement nos efforts et réalisations en matière d'entrepreneuriat socialement responsable. Pour un rapport de développement durable détaillé, nous renvoyons le lecteur à notre site Web.

Xavier Bouckaert
CEO Roularta Media Group

Mission, vision et valeurs

MISSION

En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group crée et diffuse du contenu de qualité, indépendant et pertinent, destiné au grand public et à des groupes cibles spécifiques. Il y relie des plates-formes marketing et publicitaires avancées à l'intention de ses partenaires. Roularta Media Group entend créer une plus-value durable pour toutes ses parties prenantes et pour la société tout entière.

VISION

Roularta Media Group entend rester le partenaire média le plus adéquat pour le long terme.

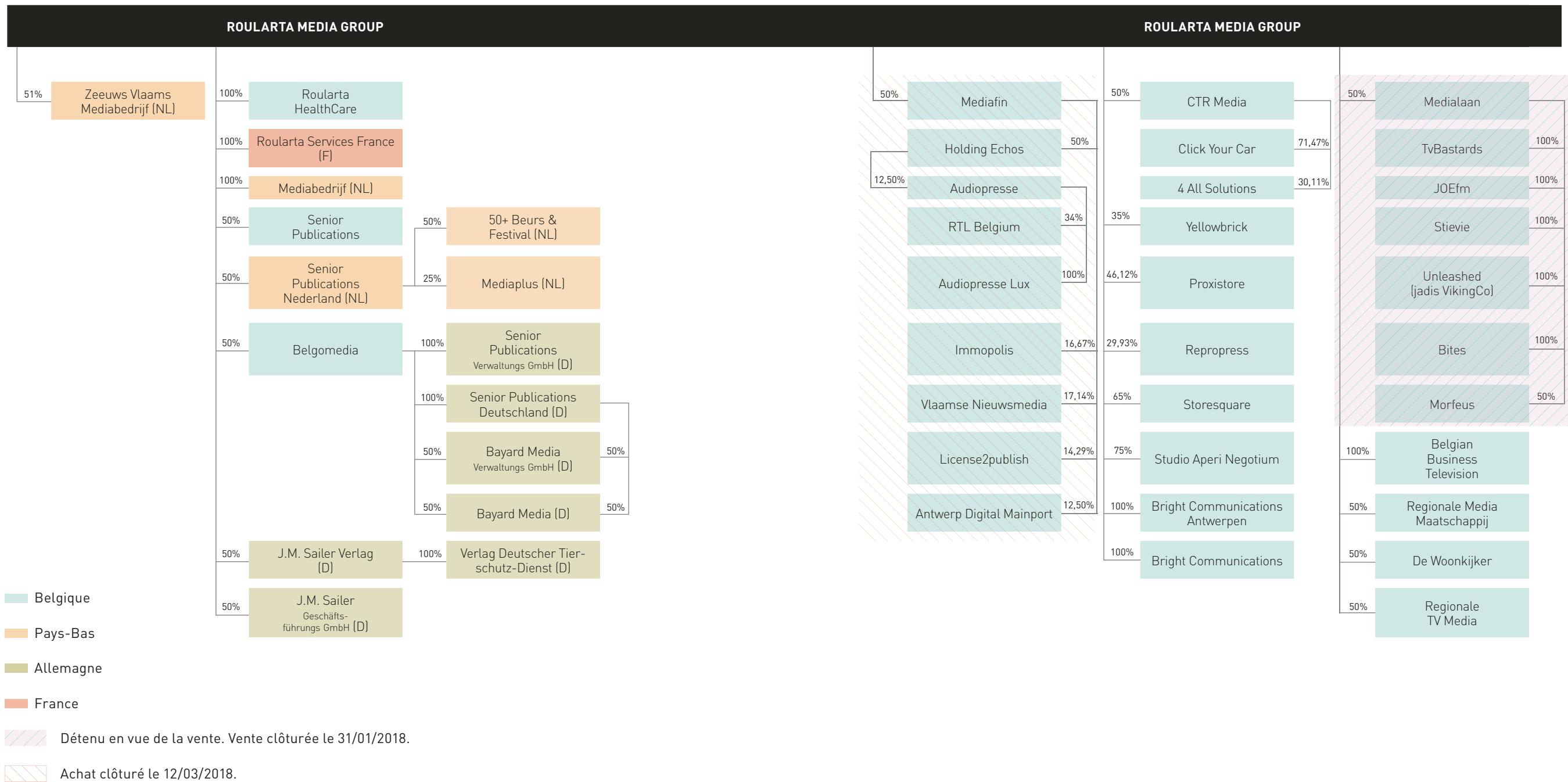
VALEURS

- La passion pour le consommateur médiatique, le reste suivra.
- Miser la marque et la qualité.
- Poursuivre la valeur, l'innovation et la croissance.
- Considérer tout défi comme une opportunité.
- One Team, One Family.

Marques

Roularta Media Group est une société multimédia belge qui occupe 1.395 personnes et réalise un chiffre d'affaires combiné de 286,4 millions d'euros. Roularta est active en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Le groupe est diversifié puisqu'il propose des magazines uniques consacrés à l'actualité, aux affaires, au sport, à l'art de vivre et à des thèmes d'intérêt spécifique, des journaux, des publications gratuites, des lettres d'information, des sites Internet, des chaînes de télévision, des événements et une plate-forme d'e-commerce. Roularta poursuit la complémentarité et l'équilibre entre presse gratuite et magazines, entre médias traditionnels et nouveaux, entre médias imprimés et audiovisuels.





Structure du Groupe*

*Sociétés dormantes non incluses (= sans activité ou en liquidation)

Etablissements

SIÈGE PRINCIPAL ROULARTA MEDIA GROUP

Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare



BRUSSELS MEDIA CENTRE

(la rédaction) Raketstraat 50, 1130 Bruxelles



ROULARTA MEDIA (régie publicitaire et Seminar Centre)

Z.1. Researchpark 120, 1731 Zellik



MEDIAFIN

Tour & Taxis, Havenlaan 86C bus 309, 1000 Bruxelles



Pays actifs



Parties prenantes

La réussite de nos réalisations dépend de la bonne collaboration avec toutes les parties prenantes. Toutes subissent, chacune à sa manière, l'influence de nos activités ou produits, ou elles s'en servent pour déployer les leurs. Pour nous, elles sont toutes importantes.



L'attention particulière que Roularta Media Group consacre à ses parties prenantes peut être illustrée au moyen de son « Customer Journey ».

En 2017, avec son projet « The Customer Journey », Roularta Media Group a mis le client au centre de son fonctionnement suivant le mot d'ordre « **Ensemble, nous visons non pas ce qui est bien ou mieux, mais l'excellence** ».

Dans une première phase, nous nous focalisons sur deux types de clients : le lecteur et l'annonceur. Des « parcours clients » différents sont élaborés par type de client. Pour chaque parcours client, le fonctionnement de l'organisation est analysé du point de vue du client.



FOCUS SUR UN CONTENU DE QUALITÉ POUR LE LECTEUR

Dans le paysage médiatique, Roularta Media Group est connu pour son contenu de qualité. Avec son « Customer Journey », Roularta Media Group entend relever sensiblement le niveau du service à ses lecteurs. Les lecteurs peuvent avoir une série de questions auxquelles ils souhaitent obtenir rapidement une réponse correcte. Sous l'impulsion du « Customer Journey », les processus internes sont ajustés afin d'atteindre cet objectif. Une communication claire et transparente avec le lecteur constitue une pierre d'angle permettant d'atteindre le niveau de service souhaité et d'améliorer la satisfaction du client.

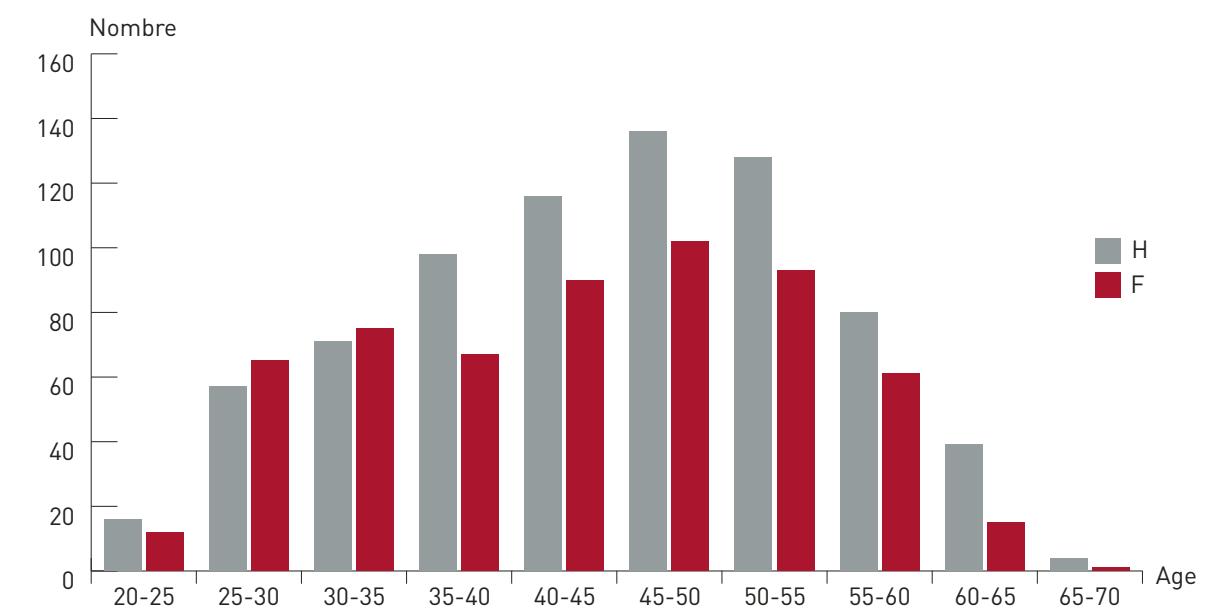
LE PARTENAIRE MÉDIA INDICÉ POUR LES ANNONCEURS

Roularta Media Group réussit depuis de très nombreuses années à proposer aux annonceurs des solutions multimédia sur mesure. En même temps, en raison du nombre élevé de possibilités, il est parfois extrêmement complexe pour le client de faire les bons choix. « The Customer Journey » vise dès lors à mettre l'annonceur au centre et à lui proposer les médias les plus appropriés en partant de ses souhaits et aspirations.

Personnel

Roularta Media Group investit dans le capital humain, soit dans son personnel et ses collaborateurs free-lance.

Au 31 décembre 2017, l'effectif fixe de Roularta Media Group (Roularta Media Group et ses filiales à 100 %) s'élève à 1.326 personnes, dont 745 hommes et 581 femmes répartis entre différentes catégories d'âge.



L'entrepreneuriat durable

ENVIRONNEMENT

Voilà des années que Roularta Media Group met tout en œuvre pour utiliser les techniques de production les plus avancées et les plus efficaces. Les diverses mesures prises en termes d'investissements écologiques concernent essentiellement l'environnement de l'imprimerie située au siège central à Roulers.



Energie

L'énergie dans l'environnement de production

L'énergie demeure un facteur important dans notre processus de production. Grâce à une série d'interventions, Roularta Media Group a déjà réduit considérablement la consommation de gaz et d'électricité, et donc ses émissions de CO₂.

En 2016, Roularta Media Group a été la seule entreprise graphique flamande à souscrire à la Convention de politique énergétique (Energie-BeleidsOvereenkomst - EBO) 2015-2020 des autorités flamandes. L'EBO a succédé au Benchmark & Auditconvenant Energie. Dans le cadre de l'EBO, un système de gestion énergétique doit être mis en place, outre un plan énergétique et un processus de reporting. En ce qui concerne la mise en place de ce système, il a été décidé en 2016 de lancer la procédure ISO-50001 en vue de l'obtention du certificat en 2018. Ce faisant, nous étendons également notre terrain d'action – limité jusque-là à l'imprimerie – à l'intégralité du site de Roulers. Tous les collaborateurs de ce site sont ainsi impliqués dans ce projet.

L'énergie dans les espaces de bureaux

Au cours des dernières années, de belles réalisations, efficaces sur le plan énergétique, ont été menées dans les espaces de bureaux. Quelques exemples :

- Dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement pour le site de Brussels Media Centre à Haren, un **audit de chauffage** a été effectué.
- Des accords ont été pris afin que les bureaux **soient aérés correctement en combinaison avec l'air conditionné** les jours où il fait chaud. Les fenêtres sont ouvertes jusqu'à 9h du matin maximum pour laisser entrer l'air frais. Elles sont ensuite fermées pour éviter que l'installation de climatisation tourne à plein régime pour compenser cette chaleur supplémentaire.
- Dans les nouvelles installations, des **détecteurs** sont prévus afin que la lumière s'allume et s'éteigne automatiquement.
- Les lampes sont remplacées par un **éclairage LED ou d'autres types peu énergivores**. En 2017, le Brussels Media Centre tout entier est passé à l'éclairage LED. Et en 2018, ce sera au tour du site de Zellik de passer entièrement en mode LED.
- Fin 2016, le **système central de stockage de données** est passé au SSD, entraînant une **réduction sensible de la consommation électrique**.
- En ce qui concerne les **ordinateurs portables**, nous avons misé sur de nouveaux modèles, plus **économies en énergie**.

Eau

L'eau est une matière première importante et précieuse, dans le monde en général, mais aussi dans notre processus de production. Aussi veillons-nous à la gaspiller le moins possible. Au cours des dernières années, nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans le processus de production afin de réduire systématiquement notre consommation d'eau de ville.

Grâce à la transformation de l'installation de refroidissement, une partie de l'eau consommée peut être réutilisée dans l'environnement de production. Nous réduisons ainsi notre consommation d'eau de plus de 7.000 m³ par an.

Papier



Le papier est la matière première de base pour l'impression des journaux et magazines. En moyenne, nous achetons entre 70 et 75.000 tonnes de papier par an. Tout ce papier est exempt de chlore (100 % TCF).

En 2009, Roularta a remporté aussi bien le certificat FSC que le certificat PEFC « chain of custody ». Ces certificats sont délivrés pour une période de cinq ans. En 2014, en vue de la prolongation de nos certificats, un organisme de contrôle indépendant a effectué un audit qui s'est révélé positif.

Pour obtenir les certificats, nous devions prouver notre capacité à organiser la « Chain of Custody » (CoC, chaîne de contrôle) dans l'entreprise. Il s'agit d'un système de traçabilité des flux de bois certifiés, cette traçabilité se faisant pas à pas, de l'exploitation de l'arbre aux produits finis. Il s'agit d'une chaîne fermée, ce qui signifie que chaque maillon doit disposer d'un certificat CoC, et est contrôlé chaque année par une institution de certification indépendante. Ce n'est qu'ensuite que le produit peut porter le label PEFC et que l'utilisateur final a la garantie que le produit provient de forêts gérées de manière durable.

Pour l'obtention des certificats, Roularta Printing peut acheter et traiter du papier certifié et le vendre sous forme d'imprimés sous label FSC ou PEFC.

Les certificats PEFC et FSC sont garants d'une gestion forestière parfaitement responsable.



POURQUOI CHOISIR PEFC ?

Le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est un système de certification forestière créé en Europe en 1999. Les produits qui portent le logo PEFC offrent la garantie qu'ils proviennent de forêts gérées de manière responsable. Concrètement, il s'agit d'une gestion forestière à la fois économiquement viable, respectueuse de l'environnement et socialement bénéfique. Le label PEFC garantit au consommateur que le produit qu'il achète provient de forêts gérées de manière durable.

• Aspects écologiques :

Un arbre récolté = un arbre planté
Préserver la biodiversité dans la forêt

• Aspects sociaux :

Assurer les droits des personnes qui vivent de la forêt et/ou y habitent.
Prévoir des exigences de sécurité stricte pour les ouvriers forestiers.

• Aspects économiques :

Payer aux gestionnaires forestiers un prix honnête pour leur bois.
Stimuler l'économie locale.

PEFC Belgium, l'ASBL qui assure la promotion du label PEFC dans notre pays, publie un « Annuaire des entreprises certifiées PEFC ». Cet annuaire comprend les données de toutes les entreprises habilitées à produire et à vendre des produits sous label PEFC. Notre imprimerie en fait partie (sous la dénomination « Roularta Printing »).

Pour toutes infos complémentaires sur la certification PEFC et sur l'annuaire, veuillez consulter le site www.pefc.be. (source : PEFC Belgium)

Le FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil pour une bonne gestion forestière) promeut également une gestion écologiquement adéquate, socialement correcte et économiquement viable des forêts dans le monde entier. Il place la barre très haut. Créé en 1993, le FSC est une organisation internationale qui établit des normes mondiales pour la gestion forestière en y reliant un label.

Il publie lui aussi un annuaire d'entreprises certifiées FSC dans lequel figure notre imprimerie (Roularta Printing).

Plus d'infos sur la certification FSC et sur l'annuaire sur www.fsc.be.

Encres, additifs et solvants

Comme pour le papier, nous partons toujours d'une utilisation raisonnée des encres, additifs et solvants dans le processus de production.

- Par an, nous utilisons en moyenne quelque 1.500.000 kg d'encre. Nous cherchons en permanence à consommer le moins d'encre possible sans faire de concessions sur la qualité.
- Outre l'encre, l'imprimerie fait également un usage important de produits de nettoyage (environ 45.000 litres par an) et d'additifs humides. L'utilisation de ces additifs humides représente quelque 170.000 litres par an. Au cours des dernières années, d'importants efforts ont été faits pour réduire l'utilisation d'alcool isopropylique (IPA). Notre consommation de cette substance a baissé de 40 % depuis 2008.

Il nous est impossible d'imprimer entièrement sans alcool car la qualité ne serait plus suffisante.

Emballages

A partir d'une quantité déterminée de déchets d'emballage, les entreprises sont obligées d'introduire un plan de prévention triennal auprès de la Commission inter-régionale de l'emballage (CIE). Elles peuvent introduire leur propre plan ou souscrire au plan établi par leur fédération sectorielle. En 2016, Roularta a renouvelé sa souscription au plan sectoriel de Febelgra/Fedustria. Ce plan présente des points d'attention concrets qui débouchent chaque fois sur de belles réalisations sur le plan écologique.

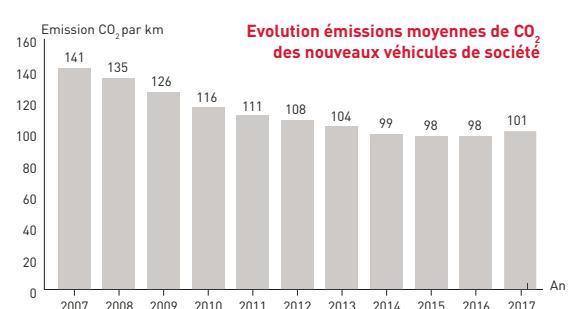
Mobilité

La mobilité ne cesse de gagner en importance dans la vie des entreprises. Cet aspect mérite également toute notre attention.

Des initiatives comme les déplacements à vélo, le covoiturage, le transport ferroviaire gratuit sont mises en évidence et stimulées par l'entreprise auprès du personnel. Depuis quelques années, Roularta Media Group propose l'utilisation de vélos partagés Blue-bike.

Nous tendons aussi vers une politique d'achat éco-efficace en ce qui concerne notre parc automobile. Nous assistons ainsi à une baisse constante des émissions moyennes de CO₂ de nos véhicules de société. A partir de 2014, les émissions de CO₂ sont restées plus ou moins stables.

En 2017, l'entreprise a décidé d'introduire des voitures hybrides essence dans son offre de voitures de société. Le parc automobile de Roularta Media Group contiendra pour la première fois des voitures de ce type en 2018.



ASPECTS SOCIAUX ET DE PERSONNEL



One Team, One Family

Nos collaborateurs sont la force et le moteur derrière toutes les réalisations de l'entreprise. Aussi poursuivons-nous des relations durables avec notre personnel. Nous voulons faire pétiller leur énergie, leurs possibilités, leurs compétences, leurs talents, leur engagement et leur motivation. Notre grande ambition est de veiller à ce que chez Roularta Media Group, ils puissent se ressourcer en permanence.

Nous travaillons comme une seule équipe, une grande famille, où chacun occupe une place propre, spécifique et importante. D'où notre slogan « One Team, One Family ».

Formation, information et documentation

Nous accordons une attention permanente au développement personnel de tous les collaborateurs. Nous organisons dès lors chaque année une série de formations, tant dans la maison qu'à l'extérieur.

Par ailleurs, nous organisons régulièrement, le soir, des séances d'information libres consacrées à des thèmes généraux, surtout dans le domaine de la santé. Nous avons ainsi déjà organisé des exposés sur l'alimentation, le burn-out, le sommeil...



Sur les différents sites sont également organisés des « Speakers' Corners » ou « Academies » au cours desquels les départements se présentent eux-mêmes et présentent de nouvelles initiatives.

Sport et alimentation

Voici une dizaine d'années, l'entreprise a mis en place un comité sportif. A l'origine, ce comité organisait des cours d'initiation dans différentes disciplines sportives pour permettre aux collaborateurs de découvrir un sport qui leur était inconnu. A partir de 2013, le comité sportif a également organisé des moments de détente et de convivialité entre collègues en proposant un atelier d'art floral ou d'analyse des couleurs, par exemple. Par ailleurs, le comité sportif se charge également d'organiser une série d'exposés concernant des thèmes de santé actuels tels que le sommeil, l'alimentation...

Le rôle social de Roularta Media Group

Roulactief

A l'intention de ses collaborateurs, Roularta Media Group a développé « Roulactief ». Le fonctionnement de Roulactief est financé par l'organisation d'activités et les cotisations des salariés.

Roulactief organise chaque année toute une série d'activités en fonction des intérêts des membres du personnel. Parmi les activités organisées, citons la réception de Nouvel An, la Saint-Luc (fête du personnel, nommée d'après le saint patron des imprimeurs et de l'industrie graphique), la Saint-Nicolas, une excursion découverte d'une région déterminée, une visite de musées...

Par ailleurs, Roulactief est aussi un fonds de solidarité. En cas d'événement spécial ou de situation d'urgence, une aide peut être apportée via des actions ou la « caisse » de Roulactief. Enfin, Roulactief offre une contribution aux activités destinées aux seniors de l'entreprise.

Par ailleurs, nous remplissons un rôle social non lié à l'entreprise en investissant dans les talents, la culture et de nouvelles initiatives.



Roularta Media Group est ainsi l'un des partenaires fondateurs de « Een Hart voor West-Vlaanderen » (Un cœur pour la Flandre-Occidentale) qui s'engage pour des jeunes jusqu'à 18 ans en situation de vulnérabilité.

L'action Roularta Media Group

Cette organisation soutient une série d'initiatives prises par des associations ou des organisations (ASBL, association de bénévoles, comités de quartier ou de parents, etc.) qui s'investissent en faveur d'enfants et de jeunes socialement vulnérables, dans leur quartier ou leur ville. L'accent est mis sur des projets qui peuvent – à une échelle parfois très locale – faire la différence, et agir comme un levier pour des initiatives plus larges qui créent de nouvelles chances pour ce groupe vulnérable. « Een Hart voor West-Vlaanderen » est une initiative du Streekfonds West-Vlaanderen (Fonds régional de Flandre-Occidentale) en collaboration avec Roularta Media Group, le Krant van West-Vlaanderen, Deze Week/De Zondag, et avec le soutien de la Province de Flandre-Occidentale.

Roularta dans le secteur graphique et médiatique
Roularta entend continuer à jouer un rôle important dans le monde graphique et industriel. Via divers canaux et notre appartenance à toute une série d'associations (Raad voor de Journalistiek, The Ppress, Febelgra...), nous poursuivons la défense des intérêts du secteur.



Roularta Mediatech Accelerator

En 2016, Roularta Media Group a lancé en collaboration avec Duval Union le Roularta Mediatech Accelerator, un programme d'accompagnement destiné aux start-up. RMG entend ainsi faciliter et accélérer l'innovation dans le secteur médiatique.

Neuf start-up sélectionnées ont ainsi été soutenues et accompagnées. Le support de RMG consiste en un financement mais le groupe apporte aussi « Media for Equity », hébergement et infrastructure, un accès aux datas et à la technologie, du savoir-faire et du mentorat.

Le but est de coupler le savoir-faire de Roularta aux start-up participantes du Roularta Mediatech Accelerator et de créer ainsi une situation de type gagnant-gagnant qui aide ces start-up à atteindre une croissance durable.

CAPITAL ET ACTIONS

Le capital social de la SA Roularta Media Group s'élève à 80.000.000,00 euros. Il est représenté par 13.141.123 actions entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une même fraction du capital.

Toutes les actions qui représentent le capital social jouissent des mêmes droits sociaux.

Rachat d'actions propres

Au cours de l'exercice 2017, aucune action propre n'a été rachetée sur la base de l'autorisation statutaire du conseil d'administration. Le 31 décembre 2017 la société a 603.635 actions propres en portefeuille qui représentent 4,593% du capital social.

Actionnariat

L'actionnariat est réparti de la manière suivante :

| | Nombre d'actions | % |
|--|------------------|---------|
| Koinon SCA ⁽¹⁾ | 7.489.665 | 56,994% |
| SA West Investment Holding | 2.022.136 | 15,388% |
| Bestinver Gestión S.G.I.I.C. SA | 998.725 | 7,600% |
| Capfi Delen Asset Management SA | 439.200 | 3,342% |
| Actions propres | 603.635 | 4,593% |
| Investisseurs individuels et institutionnels | 1.587.762 | 12,082% |

(1) La SCA Koinon et la SA West Investment Holding en leur capacité de personnes agissant en concert qui ont conclu un accord relatif à la possession, l'acquisition et la cession d'actions, ont fait une notification définitive.

Sur le nombre total d'actions en circulation, 9.398.088 actions sont nominatives.

Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la SCA Koinon a effectué le 25/08/2014, en tant que détenteur direct de plus de 30% des actions de Roularta Media Group, une actualisation de la notification à la FSMA, conformément à l'article 74 § 6 de la loi précitée.

ÉVOLUTION BOURSIERE

L'action Roularta Media Group est cotée sur NYSE Euronext Bruxelles, sous la rubrique Media - Publishing, avec code ISIN BE0003741551 et Mnemo ROU.

L'action Roularta est reprise dans l'indice BEL Small Cap (BE0389857146).

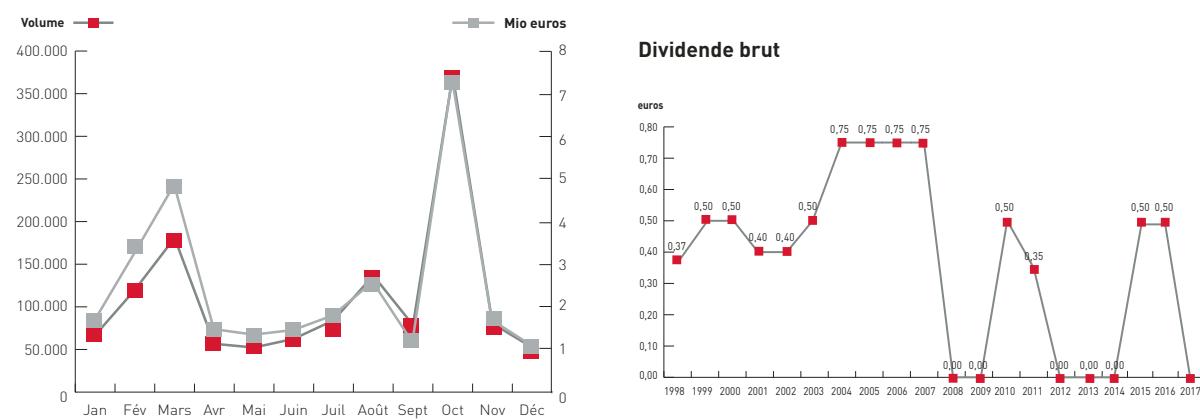
Cours de clôture et volumes en 2017

| Mois | Cours de clôture moyen | Volumes en mio € |
|----------------|------------------------|------------------|
| Janvier 2017 | 25,841 | 66.719 |
| Février 2017 | 27,812 | 119.947 |
| Mars 2017 | 27,528 | 180.821 |
| Avril 2017 | 26,711 | 56.625 |
| Mai 2017 | 26,216 | 52.300 |
| Juin 2017 | 23,714 | 62.484 |
| Juillet 2017 | 21,978 | 84.161 |
| 19,760 | 136.824 | |
| Septembre 2017 | 15,296 | 78.596 |
| Octobre 2017 | 20,748 | 371.517 |
| Novembre 2017 | 21,673 | 80.338 |
| Décembre 2017 | 21,620 | 52.421 |
| | 1.342.753 | 30,54 |

Cours de clôture moyen - 2017



Volumes et montants en millions d'euros - 2017



Le 22 février 2017, l'action a atteint son cours le plus élevé de l'année écoulée, soit 28,950 euros. Le cours le plus bas de 14,300 euros a été enregistré le 28 septembre 2017. Le 2 octobre 2017, on a relevé le plus important volume journalier, avec 99.301 pièces.

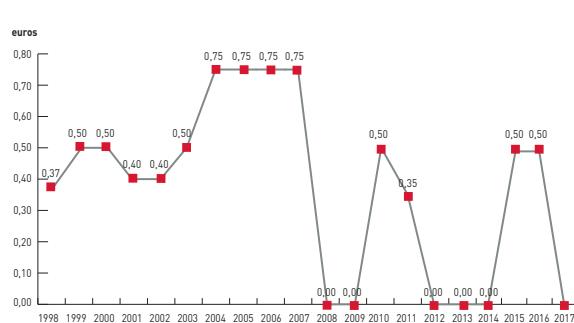
Liquidité de l'action

Roularta Media Group mène une politique proactive de relations avec les investisseurs dans le but de mettre l'action en point de mire et de soutenir ainsi la liquidité de l'action.

Politique sur le plan des dividendes

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale suit en matière d'affectation du résultat une politique qui consiste à distribuer, si possible, un dividende, tout en veillant à garder un sain équilibre entre cette distribution de dividendes et le maintien d'une capacité d'investissement suffisante.

Dividende brut



ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

La SA Roularta Media Group a été constituée le 11 mai 1988 sous la dénomination Roularta Financieringsmaatschappij. Vous trouverez ci-contre un tableau synoptique des événements qui ont marqué au cours du temps l'évolution du capital social et les titres représentant le capital.

| Année | Mois | Opération | Nombre d'actions | Capital | FB / EUR |
|-------|----------|---|------------------|----------------|----------|
| 1988 | mai | Constitution sous la dénomination Roularta Financieringsmaatschappij | 12.510 | 381.000.000 | FB |
| 1993 | juillet | Fusion - augmentation de capital | 13.009 | 392.344.000 | FB |
| 1997 | décembre | Scission - augmentation de capital | 18.137 | 546.964.924 | FB |
| 1997 | décembre | Fusion - augmentation de capital | 22.389 | 675.254.924 | FB |
| 1997 | décembre | Augmentation de capital | 24.341 | 734.074.465 | FB |
| 1997 | décembre | Changement de la dénomination en Roularta Media Group | | | |
| 1998 | juin | Emission de 300.000 warrants - modification des statuts | 2.434.100 | 734.074.465 | FB |
| 1998 | juin | Fusion - augmentation de capital | 2.690.400 | 1.545.457.541 | FB |
| 1998 | juin | Apport de créance - augmentation de capital | 8.277.700 | 2.496.457.541 | FB |
| 1998 | décembre | Apport de créance - augmentation de capital | 9.611.034 | 4.479.791.791 | FB |
| 2001 | juin | Conversion du capital en euros - augmentation de capital par la conversion de 61.950 warrants | 9.672.984 | 111.743.000,00 | EUR |
| 2001 | octobre | Suppression de 119.305 actions propres | 9.553.679 | 111.743.000,00 | EUR |
| 2002 | juin | Augmentation de capital par la conversion de 35.350 warrants | 9.589.029 | 112.138.000,00 | EUR |
| 2003 | juin | Augmentation de capital par la conversion de 43.475 warrants | 9.632.504 | 112.623.000,00 | EUR |
| 2003 | juillet | Augmentation de capital par un apport en nature | 9.884.986 | 118.463.000,00 | EUR |
| 2004 | juin | Augmentation de capital par la conversion de 43.625 warrants | 9.928.611 | 118.950.000,00 | EUR |
| 2005 | juin | Augmentation de capital par la conversion de 28.350 warrants | 9.956.961 | 119.267.000,00 | EUR |
| 2006 | janvier | Augmentation de capital par la conversion de 39.090 warrants | 9.996.051 | 120.054.000,00 | EUR |
| 2006 | février | Augmentation de capital par un apport en espèces | 10.985.660 | 131.939.204,09 | EUR |
| 2006 | mai | Incorporation prime d'émission | 10.985.660 | 170.029.300,00 | EUR |
| 2006 | juin | Augmentation de capital par la conversion de 19.825 warrants | 11.005.485 | 170.250.500,00 | EUR |
| 2007 | janvier | Augmentation de capital par la conversion de 9.340 warrants | 11.014.825 | 170.439.000,00 | EUR |
| 2007 | juin | Augmentation de capital par la conversion de 22.225 warrants | 11.037.050 | 170.687.000,00 | EUR |
| 2008 | janvier | Augmentation de capital par la conversion de 7.864 warrants | 11.044.914 | 170.846.000,00 | EUR |
| 2008 | mai | Augmentation de capital par la conversion de 17.375 warrants | 11.062.289 | 171.040.000,00 | EUR |
| 2008 | décembre | Augmentation de capital par un apport en espèces | 13.131.940 | 203.040.000,00 | EUR |
| 2011 | janvier | Augmentation de capital par la conversion de 9.183 warrants | 13.141.123 | 203.225.000,00 | EUR |
| 2015 | mai | Réduction de capital | 13.141.123 | 80.000.000,00 | EUR |
| 2015 | juin | Fusion - Roularta Media Group SA avec Roularta Printing SA, Biblo SA, De Streekrant-De Weekkrantgroep SA, Euro DB SA, Le Vif Magazine SA, New Bizz Partners SA, Press News SA, Regie De Weekkrant SA, Roularta Business Leads SA, Roularta IT-Solutions SA, Roularta Publishing SA et West-Vlaamse Media Groep SA | 13.141.123 | 80.000.000,00 | EUR |

Les analystes qui suivent l'action Roularta :

- Banque Degroof Petercam Michael Roeg m.roeg@degroofpetercam.com
- KBC Securities Ruben Devos ruben.devos@kbcsecurities.be
- Merodis Equity Research Arnaud W. Goossens ago@merodis.com

Chiffres-clés consolidés

Chiffres-clés par action⁽¹⁾

| Compte de résultats | en milliers d'euros | 2013 (*) retraité | 2014 | 2015 | 2016 (**) retraité | 2017 | Evolution |
|---|---------------------|----------------------|-----------------|----------------|--------------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | | 305.209 | 299.569 | 290.226 | 276.464 | 256.768 | -7,1% |
| EBITDA⁽¹⁾ | | 29.695 | 34.871 | 33.598 | 16.930 | 1.927 | -88,6% |
| EBITDA - marge | | 9,7% | 11,6% | 11,6% | 6,1% | 0,8% | |
| EBIT⁽²⁾ | | 15.116 | 21.930 | 31.363 | 7.412 | -12.035 | -262,4% |
| EBIT - marge | | 5,0% | 7,3% | 10,8% | 2,7% | -4,7% | |
| Charges financières nettes | | -7.262 | -6.728 | -5.441 | -4.687 | -4.858 | 4% |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | | 7.854 | 15.202 | 25.922 | 2.725 | -16.893 | -720% |
| Impôts sur le résultat | | 1.924 | -2.492 | 46.089 | 72 | -14.578 | |
| Résultat net des activités poursuivies | | 9.778 | 12.710 | 72.011 | 2.797 | -31.471 | -1.225% |
| Résultat des activités abandonnées | | -68.268 | -155.237 | -7.770 | 17.475 | 18.510 | 6% |
| Attribuable aux intérêts minoritaires | | -581 | -50 | -127 | -1.201 | -2.030 | -69% |
| Attribuable aux actionnaires de RMG | | -57.909 | -142.477 | 64.368 | 21.473 | -10.931 | -151% |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de RMG - marge | | -19,0% | -47,6% | 22,2% | 7,8% | -4,3% | |

| Bilan | en milliers d'euros | 2013 (***) retraité | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Evolution |
|--|---------------------|------------------------|---------|---------|---------|--------|-----------|
| Actifs non courants | 585.039 | 271.778 | 319.007 | 307.445 | 166.259 | -45,9% | |
| Actifs courants | 200.827 | 261.376 | 130.674 | 135.756 | 250.849 | +84,8% | |
| Total du bilan | 785.866 | 533.154 | 449.681 | 443.201 | 417.108 | -5,9% | |
| Capitaux propres - part du Groupe | 287.053 | 143.277 | 207.649 | 222.293 | 202.999 | -8,7% | |
| Capitaux propres - intérêts minoritaires | 11.415 | 2.475 | 1.868 | 1.762 | 1.906 | +8,2% | |
| Passifs | 487.398 | 387.402 | 240.164 | 219.146 | 212.203 | -3,2% | |
| Liquidité ⁽³⁾ | 0,9 | 1,2 | 1,1 | 1,4 | 1,3 | -7,1% | |
| Solvabilité ⁽⁴⁾ | 38,0% | 27,3% | 46,6% | 50,6% | 49,1% | -3,0% | |
| Dette financière nette | 80.423 | 82.027 | 75.680 | 57.443 | 62.552 | +8,9% | |
| Gearing ⁽⁵⁾ | 26,9% | 56,3% | 36,1% | 25,6% | 30,5% | +19,1% | |

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 Partenariats et l'application de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(**) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(***) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 Partenariats.

(1) EBITDA = EBIT + amortissements, dépréciations et provisions.

(2) EBIT = résultat opérationnel, y compris la part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises.

(3) Liquidité = actifs courants / passifs courants.

(4) Solvabilité = capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires) / total du bilan.

(5) Gearing = dette financière nette / capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires).

| Description | en euros | 2013 (*) retraité | 2014 | 2015 | 2016 (**) retraité | 2017 |
|---|----------|----------------------|-------------|--------------|--------------------|--------------|
| Capitaux propres - part du Groupe | | 23,00 | 11,48 | 16,63 | 17,76 | 16,19 |
| EBITDA | | 2,38 | 2,79 | 2,69 | 1,35 | 0,15 |
| EBIT | | 1,21 | 1,76 | 2,51 | 0,59 | -0,96 |
| Résultat net RMG | | -4,64 | -11,41 | 5,16 | 1,72 | -0,87 |
| Résultat net RMG après dilution | | -4,64 | -11,41 | 5,14 | 1,70 | -0,87 |
| Dividende brut | | 0,00 | 0,00 | 0,50 | 0,50 | 0,00 |
| Cours/bénéfice (P/E)⁽²⁾ | | 7,32 | 7,87 | 10,12 | 15,01 | 13,57 |
| Nombre d'actions au 31/12 | | 13.141.123 | 13.141.123 | 13.141.123 | 13.141.123 | 13.141.123 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 12.483.273 | 12.483.273 | 12.486.031 | 12.515.767 | 12.534.766 |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution | | 12.483.273 | 12.483.273 | 12.517.300 | 12.611.966 | 12.609.509 |
| Cours maximal | | 14,50 | 14,30 | 25,10 | 26,93 | 28,95 |
| Cours fin décembre | | 10,77 | 12,25 | 24,50 | 24,32 | 21,95 |
| Capitalisation boursière en millions d'euros au 31/12 | | 141,53 | 160,98 | 321,96 | 319,59 | 288,45 |
| Volume annuel en millions d'euros | | 7,98 | 6,00 | 25,90 | 25,66 | 30,54 |
| Volume annuel en nombre | | 662.284 | 489.755 | 1.516.330 | 1.069.743 | 1.342.753 |

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 Partenariats et l'application de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(**) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(1) A base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(2) Bénéfice = résultat net courant des entreprises consolidées. Pour 2016, il est supposé que le résultat net courant est égal au résultat net.

Chiffres-clés par division

| Médias Imprimés | | | | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| | en milliers d'euros | 2013 (*) retraité | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Evolution |
| Chiffre d'affaires | 327.992 | 319.491 | 308.130 | 295.220 | 277.682 | -5,9% | |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 19.743 | 22.647 | 18.821 | 20.608 | 5.012 | -75,7% | |
| EBITDA - marge | 6,0% | 7,1% | 6,1% | 7,0% | 1,8% | | |
| EBIT ⁽²⁾ | 4.858 | 8.612 | 16.281 | 10.640 | -9.773 | -191,9% | |
| EBIT - marge | 1,5% | 2,7% | 5,3% | 3,6% | -3,5% | | |
| Charges financières nettes | -6.988 | -6.438 | -5.303 | -4.582 | -4.785 | -4% | |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | -2.130 | 2.174 | 10.978 | 6.058 | -14.558 | -340% | |
| Impôts sur le résultat | 551 | -4.505 | 44.639 | -786 | -14.486 | -1.743% | |
| Résultat net des activités poursuivies | -1.579 | -2.331 | 55.617 | 5.272 | -29.044 | -651% | |
| Résultat des activités abandonnées | -68.269 | -155.236 | -7.770 | 0 | 0 | | |
| Attribuable aux intérêts minoritaires | -388 | -50 | -126 | -1.200 | -2.029 | -70% | |
| Attribuable aux actionnaires de RMG | -69.461 | -157.517 | 47.973 | 6.472 | -27.015 | -520% | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de RMG - marge | -13,5% | -21,2% | 15,6% | 2,2% | -9,7% | | |

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 Partenariats et l'application de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

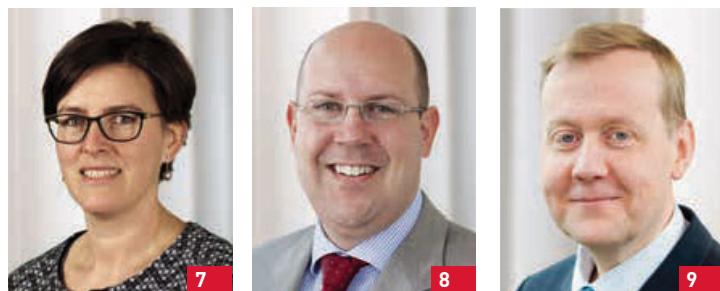
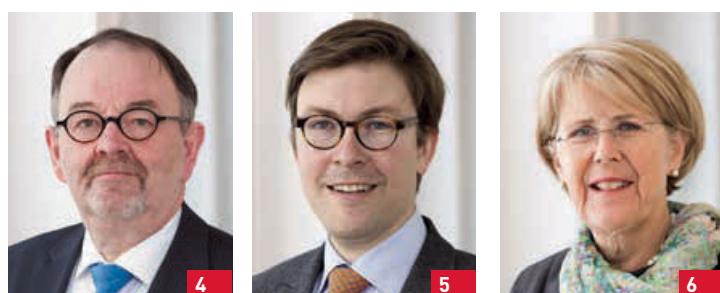
(**) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(1) EBITDA = EBIT + amortissements, dépréciations et provisions.

(2) EBIT = résultat opérationnel, y compris la part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises.

| Médias Audiovisuels | | | | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------|--------|-----------------------|--------|-----------|
| | en milliers d'euros | 2013 (*) retraité | 2014 | 2015 | 2016 [**] retraité | 2017 | Evolution |
| Chiffre d'affaires | 168.754 | 158.712 | 164.096 | 10.810 | 9.414 | -12,9% | |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 24.895 | 29.455 | 31.944 | -2.229 | -2.134 | +4,3% | |
| EBITDA - marge | 14,8% | 18,6% | 19,5% | -20,6% | -22,7% | | |
| EBIT ⁽²⁾ | 18.373 | 23.900 | 24.256 | -2.394 | -2.323 | +3,0% | |
| EBIT - marge | 10,9% | 15,1% | 14,8% | -22,1% | -24,7% | | |
| Charges financières nettes | -326 | -280 | -16 | -135 | -109 | 19% | |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | 18.047 | 23.619 | 24.240 | -2.529 | -2.532 | 0% | |
| Impôts sur le résultat | -6.688 | -8.578 | -7.846 | 53 | 5 | -91% | |
| Résultat net des activités poursuivies | 11.359 | 15.041 | 16.394 | -2.476 | -2.427 | 2% | |
| Résultat des activités abandonnées | | | | 17.475 | 18.510 | 6% | |
| Attribuable aux intérêts minoritaires | -193 | 0 | -1 | -1 | -1 | 0% | |
| Attribuable aux actionnaires de RMG | 11.552 | 15.041 | 16.395 | 15.000 | 16.084 | 7% | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de RMG - marge | 6,8% | 9,5% | 10,0% | 138,8% | 170,9% | | |

Conseil d'administration RMG



1. Rik De Nolf | Président exécutif du conseil d'administration (2018)

2. Xavier Bouckaert | Représentant permanent de Koinon SCA | Administrateur exécutif | Administrateur délégué (2018)

3. Marc Verhamme | Représentant permanent de Mandatum SPRL | Administrateur indépendant (2018) | Vice-président du conseil d'administration | Membre du Comité d'audit | Président du Comité de nomination et de rémunération

4. Carel Bikkers | Représentant permanent de Carolus Panifex Holding BV | Administrateur indépendant (2018) | Président du Comité d'audit | Membre du Comité de nomination et de rémunération

5. Joris Claeys | Représentant permanent de Cennini Holding SA | Administrateur non exécutif (2018)

6. Lieve Claeys | Administrateur non exécutif (2018)

7. Coralie Claeys | Représentant permanent de Verana SA | Administrateur non exécutif (2020)

8. Francis De Nolf | Représentant permanent d'Alauda SA | Administrateur exécutif (2019)

9. Koen Dejonckheere | Représentant permanent de Invest at Value SA | Administrateur indépendant (2018)



1. Rik De Nolf Président | **2. Xavier Bouckaert** CEO | **3. Katrien De Nolf** Directeur ressources humaines | **4. Jeroen Mouton** CFO

Executive Management Committee



1. Xavier Bouckaert CEO | **2. Philippe Belpaire** Directeur régie publicitaire nationale | **3. Jos Grobben** Directeur magazines | **4. Jan Cattrysse** Directeur administratif | **5. Erwin Danis** Directeur prémédia | **6. Katrien De Nolf** Directeur ressources humaines | **7. William De Nolf** Directeur nouveaux médias | **8. Stefaan Vermeersch** Directeur Krant van West-Vlaanderen | **9. William Metsu** Directeur imprimerie | **10. Jeroen Mouton** CFO | **11. Willem Vandenameele** Directeur IT | **12. Sophie Van Iseghem** Secrétaire général | **13. Luk Wynants** Directeur Local Media

DÉCLARATION RELATIVE AUX INFORMATIONS FOURNIES DANS CE RAPPORT ANNUEL 2017

Les soussignés déclarent, qu'à leur connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SA Roularta Media Group et des entreprises reprises dans la consolidation ;
- le rapport annuel donne une image fidèle du développement, des résultats et de la position de la SA Roularta Media Group et des entreprises reprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Xavier Bouckaert, CEO | Jeroen Mouton, CFO

Rapport annuel du conseil d'administration

à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2018 et relatif aux états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2017

Chers actionnaires,
Ce rapport annuel doit être lu avec les états financiers audités de Roularta Media Group SA, dénommée ci-après le Groupe, et les annexes correspondantes. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration du 9 avril 2018. Roularta Media Group, dont le siège social est établi à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, est coté à l'Euro-next Brussels depuis 1998. Roularta Media Group était en 2016 actif dans le secteur des médias et plus particulièrement dans les domaines suivants : édition de magazines, de journaux, de local media, radio et télévision, Internet, extensions de ligne et production graphique. Roularta Media Group est organisé autour de deux divisions : d'une part les Médias Imprimés et d'autre part les Médias Audiovisuels. Dans ces deux divisions, on retrouve tout un éventail d'activités qui, en fonction de leur finalité, à savoir un produit ou un service proposé, sont centralisées dans différents départements. Dans la division Médias Imprimés, Roularta Media Group se distingue de ses concurrents grâce à toute une série de marques fortes, telles que Deze Week, Knack, Trends-Tendances, Le Vif/L'Express. Sur le plan de l'audiovisuel, Roularta Media Group est propriétaire à 50% des actions de Mediaalaan, une société active en Belgique dans le

domaine de la radio (Qmusic et Joe) et de la télévision (VTM, Q2, VTMKZOOM, KADET et Vitaya). Début octobre, Roularta Media Group et De Persgroep ont conclu un accord concernant une transaction combinée par laquelle, d'une part, Roularta Media Group vend sa participation dans Mediaalaan au Persgroep et, de l'autre, rachète la participation du Persgroep dans Mediafin (quotidiens L'Echo/De Tijd). Les deux transactions étaient soumises à l'approbation de l'Autorité belge de la Concurrence. Fin janvier 2018, après l'approbation par l'Autorité belge de la Concurrence, la participation dans Mediaalaan a été vendue. Après le feu vert de l'Autorité belge de la Concurrence début mars 2018, l'achat de la participation dans Mediafin a pu être finalisé à son tour.

COMMENTAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été rédigés en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), édités par l'International Accounting Standards Board (IASB) et avec les interprétations éditées par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) de l'IASB et qui ont été approuvées par la Commission européenne. Les états financiers consolidés donnent un aperçu général des activités du Groupe, ainsi que des résultats obtenus. Ils offrent une image fidèle de la situation financière, des prestations financières et des flux de trésorerie de l'entité, et ont été rédigés dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS DANS LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Premier semestre 2017 :

- En mars 2007, une augmentation de capital de 5 millions € a été effectuée chez Storesquare SA, à laquelle RMG a souscrit pour 3,6 millions €, portant sa participation à 71,2 %. En décembre 2017, RMG a vendu 6,2 % de ses actions dans Storesquare SA à ING, ramenant sa participation à 65 %.
- Dans le Conseil d'Administration Madame Coralie Claeys remplace depuis mai 2017 Madame Caroline De Nolf comme représentant permanent de la SA Verana.
- En juin 2017, RMG a porté de 56 % à 75 % sa participation dans la SA Studio Aperi Negotium. Cette société est responsable pour l'organisation et l'exploitation de l'événement Voka Journée Découverte Entreprises. Les 25 % restants sont aux mains de VOKA SCRL.
- En juin 2017, RMG s'est retiré du capital des sociétés Twice Entertainment SA et Twice Technics SPRL, car ces participations ne sont plus considérées comme stratégiques.
- La Société Press Partners BV, filiale à 100 % de Senior Publications Nederland BV, a été intégralement cédée en juin à Bayard Group, partenaire dans la coentreprise éditrice de Plus Magazine aux Pays-Bas. La vente de cette participation n'a pas d'impact significatif sur les résultats.

Deuxième semestre 2017 :

- Début juillet 2017, Roularta Media Group a repris deux sociétés liées à la marque STERCK. Les sociétés Bright Communications et Bright Communications Antwerpen sont actives dans les solutions de marketing B2B à 360° pour les entreprises locales dans les provinces Anvers et Limbourg. Par la tenue d'événements et la publication du magazine STERCK elles atteignent la communauté d'affaires locale.
- Fin juillet 2017, Roularta Media a racheté les premiers contrats échus dans le cadre du leasing Econocom-lease.
- Fin octobre 2017, la société Mediabedrijf (100% filiale de Roularta Media Group) a repris le magazine néerlandais 'Landleven'.
- Début octobre 2017 Roularta Media Group et De Persgroep ont conclu un accord concernant une transaction combinée par laquelle, d'une part, Roularta Media Group vend sa participation dans Mediaalaan au Persgroep et, de l'autre, rachète la participation du Persgroep dans Mediafin (quotidiens L'Echo/De Tijd).

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

| Compte de résultats | en milliers d'euros | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Evolution |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | | 256.768 | 276.464 | -7,1% |
| <i>Chiffre d'affaires corrigé⁽¹⁾</i> | | 254.429 | 276.464 | -8,0% |
| EBITDA⁽²⁾ | | 1.927 | 16.930 | -88,6% |
| EBITDA - marge | | 0,8% | 6,1% | |
| EBIT⁽³⁾ | | -12.035 | 7.412 | -262,4% |
| EBIT - marge | | -4,7% | 2,7% | |
| Charges financières nettes | | -4.858 | -4.687 | 4% |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | | -16.893 | 2.725 | -720% |
| Impôts sur le résultat | | -14.578 | 72 | |
| Résultat net des activités poursuivies | | -31.471 | 2.797 | -1.225% |
| Résultat des activités abandonnées | | 18.510 | 17.475 | 6% |
| Attribuable aux intérêts minoritaires | | -2.030 | -1.201 | -69% |
| Attribuable aux actionnaires de RMG | | -10.931 | 21.473 | -151% |
| <i>Résultat net attribuable aux actionnaires de RMG - marge</i> | | -4,3% | 7,8% | |
| Bilan | en milliers d'euros | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Evolution |
| Actifs non courants | | 166.259 | 307.445 | -45,9% |
| Actifs courants | | 250.849 | 135.756 | +84,8% |
| Total du bilan | | 417.108 | 443.201 | -5,9% |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 202.999 | 222.293 | -8,7% |
| Capitaux propres - intérêts minoritaires | | 1.906 | 1.762 | +8,2% |
| Passifs | | 212.203 | 219.146 | -3,2% |
| Liquidité ⁽⁴⁾ | | 1,3 | 1,4 | -7,1% |
| Solvabilité ⁽⁵⁾ | | 49,1% | 50,6% | -3,0% |
| Dette financière nette | | 62.552 | 57.443 | +8,9% |
| Gearing ⁽⁶⁾ | | 30,5% | 25,6% | +19,1% |

(1) Chiffre d'affaires corrigé = chiffre d'affaires comparable à 2016, hors modifications intervenues dans le périmètre de consolidation.

(2) EBITDA = EBIT + amortissements, dépréciations et provisions.

(3) EBIT = résultat opérationnel (y compris la part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises).

(4) Liquidité = actifs courants / passifs courants.

(5) Solvabilité = capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires) / total du bilan.

(6) Gearing = dette financière nette / capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires).

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé de 2017 qui, conformément à IFRS 11, ne tient pas compte des coentreprises affiche un repli de -7,1 %, de 276,5 à 256,8 millions €. Le chiffre d'affaires corrigé, c.-à-d. le chiffre d'affaires sans les acquisitions effectuées en 2017, baisse de 8,0 %. Du fait de la tendance baissière sur le marché, les revenus publicitaires des publications gratuites fléchissent de 9,3 %. Les revenus publicitaires des magazines diminuent de 4,7 %. Le chiffre d'affaires des abonnements est stable (-0,2 %). Le

chiffre d'affaires des activités de composition et d'impression se replie de 13,3 %, ce qui s'explique en grande partie par la baisse des impressions commerciales des magazines français, qui ont été vendus en 2015 à Altice Media Group France. La vente de papier pour ces magazines français, sur lequel la marge réalisée est minime, entraîne également une baisse du chiffre d'affaires divers (-34,9 %). Les ventes au numéro (-16,1 %) baissent parallèlement à la tendance du marché, mais surtout suite à la disparition du titre Royals.

L'EBITDA progresse en 2017 de 15,0 millions € par rapport à 2016. La baisse du chiffre d'affaires n'est compensée qu'en partie par la baisse du coût des marchandises, matières premières et fournitures et des frais promotionnels chez Roularta Media Group. Les frais de lancement de la plate-forme d'e-commerce et marketing Storesquare.be et des coûts uniques compriment l'EBITDA.

En 2017, l'EBIT affiche -12,0 millions € et évolue en ligne avec l'EBITDA augmenté des amortissements et dépréciations supérieurs (+4,0 millions €) relatifs aux immobilisations incorporelles. Cette hausse des amortissements provient d'une part de l'amortissement sur les nouvelles acquisitions effectuées dans le courant de 2017 (+0,4 million €), notamment les titres STERCK et Landleven et d'autre part des amortissements sur une année complète des titres dont l'amortissement a commencé dans le courant de 2016 (+0,6 million €). Par ailleurs, des réductions de valeur à concurrence d'un montant de 3,1 millions € ont été comptabilisées après le test des titres suivant les normes IFRS.

Les charges financières nettes (+4 %) sont en ligne avec celles de l'exercice précédent. Les Impôts supérieurs (-14,6 millions €) débouchent en 2017 sur un résultat net des activités poursuivies de -31,5 millions €. Le coût fiscal en 2017 est presque entièrement un élément sans effet de trésorerie, à savoir une modification dans les latences fiscales comptabilisées. Cette modification est principalement la conséquence de l'actualisation de la prévision bénéficiaire pour les 5 prochaines années et de la réforme fiscale de l'impôt des sociétés (Accord de l'été 2017), ce qui entraîne la diminution du solde des pertes fiscales récupérables à court terme.

Le résultat d'activités abandonnées concerne la part de RMG (50 %) dans les résultats du groupe Mediaalan (les chaînes TV VTM, Q2, Vitaya, CAZ, etc.). Ceux-ci sont repris en tant que résultat d'activités abandonnées compte tenu de la décision prise en octobre 2017 de vendre celles-ci au coactionnaire De Persgroep.

La participation minoritaire à concurrence de 2,0 millions € en 2017 provient essentiellement de la perte subie chez Storesquare SA, dont RMG détient actuellement 65 % des actions. Le résultat net attribuable aux actionnaires de RMG se chiffre ainsi à -10,9 millions €, soit -0,87 € par action.

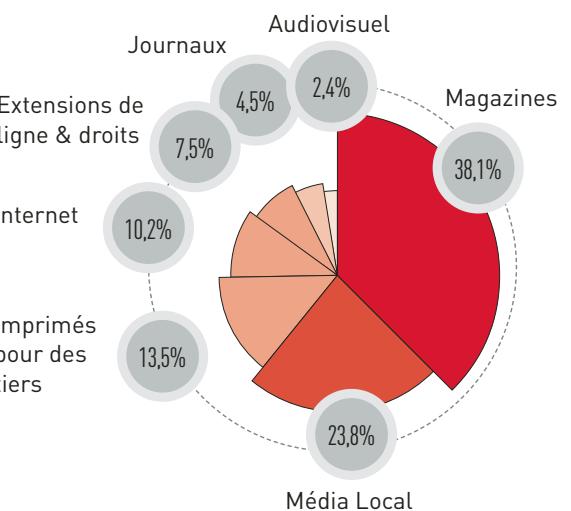
CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINÉ DE 2017

Le chiffre d'affaires combiné affiche une baisse de 18,4 millions €, soit 6,0 %, suite à un repli du chiffre d'affaires dans les deux segments.

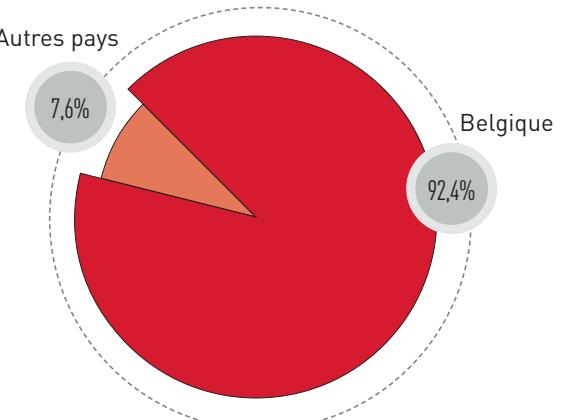
Chiffre d'affaires combiné par division (en milliers d'euros)

| Division | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Evolution |
|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Médias Imprimés | 277.682 | 295.220 | -5,9% |
| Médias Audio-visuels | 9.414 | 10.810 | -12,9% |
| Chiffre d'affaires intersegment | -658 | -1.147 | |
| Chiffre d'affaires combiné | 286.438 | 304.883 | -6,0% |

Chiffre d'affaires combiné par catégorie d'activités d'exploitation



Chiffre d'affaires combiné 31/12/2017 – régional



RÉSULTATS COMBINÉS 2017 PAR DIVISION

Médias Imprimés

Le chiffre d'affaires de la division Médias Imprimés fléchit de 5,9 %, de 295,2 à 277,7 millions €. **Le chiffre d'affaires corrigé** de 2017, compte non tenu du chiffre d'affaires des acquisitions STERCK et Landleven, s'élève à 275,3 millions €.

L'EBITDA baisse de 20,6 à 5,0 millions €, suite principalement à la baisse du chiffre d'affaires, laquelle n'est compensée qu'en partie par la baisse des coûts. La poursuite des investissements, notamment dans la plate-forme de commerce électronique Storesquare.be, et quelques coûts uniques pèsent sur l'EBITDA.

L'EBIT revient de 10,6 à -9,8 millions €. Il évolue en ligne avec l'EBITDA, auquel s'ajoutent des amortissements supérieurs (+4,0 millions €) pour les immobilisations incorporelles.

Les impôts affichent 14,5 millions € en 2017, contre 0,8 million € en 2016.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de RMG au sein de la division Imprimés s'élève à -27,0 millions €. La participation minoritaire à concurrence de 2,0 millions € en 2017 provient essentiellement de la perte subie chez Storesquare SA, dont RMG détient actuellement 65 % des actions.

Médias Audiovisuels

Le chiffre d'affaires de la division Médias Audiovisuels fléchit de 12,9 %, de 10,8 à 9,4 millions €.

L'EBITDA affiche une légère hausse de -2,2 à -2,1 millions €, soit +4,3 %. **L'EBIT** demeure dans la même lignée que l'année précédente, soit -2,3 millions €. La baisse des **charges financières** est compensée par une baisse de l'**impôt** positif.

Le résultat net des activités poursuivies, sans Mediaalan, de la division Médias Audiovisuels se situe dans la lignée de l'année précédente et affiche -2,4 millions €. En 2017, Mediaalan réalise un résultat net légèrement supérieur à celui de 2016, soit 1,0 million €.

BILAN

Au 31 décembre 2017, **les capitaux propres (part du groupe)** affichent 203,0 millions €, contre 222,3 millions € au 31 décembre 2016. La différence se compose principalement du perte 2017 (-10,9 millions €) après déduction du dividende distribué (6,3 millions €).

Au 31 décembre 2017, **la dette financière nette consolidée** (= dettes financières moins placements et disponibilités) atteint 62,6 millions €, en hausse de 5,1 millions € par rapport à la fin 2016. Cette hausse s'explique principalement par la baisse de la situation de trésorerie de 7,6 millions € et le remboursement de dettes bancaires à concurrence de 2,6 millions € (baisse endettement).

INVESTISSEMENTS

Les investissements consolidés totaux effectués en 2017 se chiffrent à 19,7 millions €, dont 12,2 millions € d'acquisitions et d'augmentations de capital (principalement Sterck et Landleven), 2,6 millions € d'investissements dans des logiciels et 5,0 millions € dans des immobilisations corporelles (principalement des machines pour l'imprimerie).

FAITS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Après la clôture de l'exercice, les événements importants suivants se sont produits :

- En 15 janvier 2018, Roularta a lancé une offre contraignante sur les titres belges de Sanoma, à l'exception des magazines de décoration. Le paquet comprend notamment les titres Femmes d'Aujourd'hui/Libelle et Flair F/N, GAEL/Feeling et La Maison Victor, Communiekrant, Loving You et She Deals. Parallèlement au lancement de cette offre, Roularta Media Group a décidé de céder les titres "Je vais Construire & Rénover/Ik ga Bouwen & Renoveren" à Sanoma.
- Fin janvier, après l'approbation de l'Autorité belge de la concurrence, la vente de la participation dans Mediaalan (50%) a été finalisée.
- Après le feu vert de l'autorité belge de la concurrence, l'achat de la participation dans Mediafin (50%) a été finalisé le 12 mars 2018.

Pour le reste, il ne s'est produit aucun autre événement important susceptible d'influencer de manière substantielle les résultats et la position financière de l'entreprise.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT IMPORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Nous ne prévoyons pas de circonstances notables susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution future de notre société.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group est actif dans différents secteurs de pointe. Dans ces secteurs, Roularta Media Group étudie sans cesse de nouvelles possibilités, d'où sa réputation d'innovateur de taille.

Roularta Media Group attache une grande importance à la recherche et au développement. Ces efforts profitent naturellement aux processus de travail internes du Groupe lui-même, mais il n'est pas rare qu'ils servent aussi de moteur aux évolutions fondamentales du marché.

COMMUNICATION CONCERNANT L'UTILISATION PAR LA SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTS FINANCIERS, DANS LA LIMITE OÙ CELA S'AVÈRE IMPORTANT POUR L'APPRECIATION DE SON ACTIF ET DE SON PASSIF, DE SA POSITION FINANCIÈRE AINSI QUE DE SON RÉSULTAT

Le Groupe utilise des contrats de change pour couvrir le risque de variation de la valeur réelle d'un actif ou d'une obligation repris, ou d'un engagement ferme non repris, dans le cadre de ses activités commerciales. Les contrats à terme conclus dans cet objectif n'ont cependant pas d'effet direct sur la situation financière ou les résultats du Groupe car ils ont été conclus par des sociétés associées qui sont reprises dans la situation financière et les résultats du Groupe en utilisant la méthode de mise en équivalence.

Pour couvrir les risques résultant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt, le Groupe a utilisé des instruments financiers, à savoir des contrats IRS. Conformément aux prescriptions prévues à la norme IAS 39, certains contrats sont considérés comme contrats de couverture des flux de trésorerie, et leur valeur de marché est donc reprise dans les fonds propres. Les autres contrats ne sont pas considérés comme des contrats de couverture selon les normes IAS 39. Les fluctuations intervenues au niveau de la valeur de marché de

ces contrats figurent dans le compte de pertes et profits.

PERSONNEL

Au 31 décembre 2017 le Groupe occupe 1.276 travailleurs (équivalents temps plein), contre 1.354 travailleurs (équivalents temps plein) en 2016. Dans ces chiffres, les coentreprises ne sont pas comprises. Au 31 décembre 2017 le Groupe occupe 1.395 travailleurs (équivalents temps plein) y compris la part au pro rata de Roularta dans les coentreprises.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Conditions économiques

Des modifications des conditions économiques générales, mondiales ou régionales ou des conditions économiques dans des zones où le Groupe est actif et qui peuvent avoir un impact sur le modèle de consommation des consommateurs, peuvent exercer une influence négative sur les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux développements du marché

Le monde des médias est en mouvement constant. Le résultat du Groupe est en grande partie déterminé par le marché de la publicité, par le marché des lecteurs et par les chiffres d'audience TV et radio.

Le Groupe suit pas à pas les évolutions du marché dans l'univers des médias, de manière à pouvoir en tout temps anticiper sur les modifications et les nouvelles tendances de l'environnement dans lequel opère l'entreprise. Grâce à l'offre multimédia dont il dispose, le Groupe peut réagir de manière adéquate aux glissements de l'attention du monde publicitaire et du lectorat d'une forme de média à l'autre.

Risque stratégique relatif au marché et à la croissance

Le Groupe peut potentiellement devoir faire face à une situation de marché défavorable ou à une concurrence qui se développe de manière préjudiciable.

Risques liés aux fournisseurs

Les coûts qui déterminent en grande partie le prix de revient total de la division Médias Imprimés, comme les coûts d'impression, de distribution, de personnel et de promotion, peuvent fluctuer en fonction de la conjoncture économique.

L'évolution des prix internationaux du papier est incertaine et peut avoir un impact négatif sur les activités, les résultats d'exploitation et/ou la position financière du Groupe si les hausses de prix ne peuvent pas être répercutées à temps sur ses clients. Afin de gérer le risque potentiel lié au prix de papier, le Groupe a conclu des contrats périodiques pour le papier journal et pour le papier magazine.

Dérangements ou interruptions du système informatique

Le Groupe est exposé au risque de dérangements ou d'interruptions de ses systèmes informatiques.

Les systèmes informatiques représentent un élément central des activités opérationnelles du Groupe. Tout dérangement pouvant survenir dans les systèmes informatiques du Groupe, suite à une défaillance, un acte de malveillance, un virus ou tout autre facteur, pourrait avoir un impact sérieux sur les différents aspects des activités, y compris (l'énumération non exhaustive) sur les ventes, le service clientèle et l'administration. Des dérangements dans le fonctionnement des systèmes informatiques peuvent affecter les activités ou les résultats d'exploitation du Groupe. Jusqu'à présent, la société n'a pas connu de problèmes graves concernant ses systèmes informatiques. Année après année, le Groupe investit des montants importants afin d'optimiser ses systèmes informatiques et de limiter le risque de dérangements.

Risques relatifs à la propriété intellectuelle

La détention de droits de propriété intellectuelle est coûteuse et aléatoire. Le Groupe ne peut pas garantir qu'il saura s'opposer avec succès à la violation de ses droits de propriété intellectuelle.

Risque de notoriété moindre ou d'image de marque négative

La position du Groupe pourrait être substantiellement affectée si la notoriété d'une marque venait à diminuer fortement ou si les marques, publications et produits phares du Groupe subissaient une atteinte à leur réputation.

Risque de non-renouvellement des licences pour les activités TV et radio

Le Groupe dispose des agréments nécessaires pour réaliser ses activités radiophoniques et télévisées sur le territoire belge. Si le Groupe ne

parvenait pas à les prolonger, cela pourrait potentiellement avoir une influence négative sur la position financière et/ou les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux acquisitions actuelles et futures

Lorsque le Groupe acquiert des entités, il s'expose aux risques liés à l'intégration de ces entités.

Risque d'innovation

Il importe que le Groupe développe en permanence de nouvelles applications. Si le Groupe n'y parvenait pas, il risque de prendre un retard sur ses concurrents qui ne pourraient plus être refait, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact négatif sur sa position financière et/ou ses résultats d'exploitation.

Risque de change

Le Groupe est soumis à un risque de change relatif à l'USD. Les risques de change identifiés se présentent lors d'achats (prévus) en USD dans le segment Médias Audiovisuels et via des activités en dehors de la zone euro. En outre, le Groupe encourt dans une certaine mesure des risques de change relatifs à ses activités opérationnelles.

Pour des achats et des engagements fermes d'achat en USD dans le secteur d'activité Médias Audiovisuels, le Groupe utilise des contrats de change pour couvrir le risque de variation de la juste valeur d'une obligation reprise, ou d'un engagement ferme non repris dans le cadre de ses activités commerciales.

Nonobstant ces contrats de change, des fluctuations en USD peuvent avoir une influence limitée sur les résultats opérationnels du Groupe.

Risque de taux

L'endettement du Groupe et les charges d'intérêt y afférentes peuvent avoir une influence considérable sur le résultat et/ou la position financière du Groupe. Pour couvrir les risques résultant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt, le Groupe peut utiliser des instruments financiers.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur ses clients, ce qui pourrait engendrer des pertes de crédits. Pour maîtriser le risque de crédit, des études de solvabilité sont effectuées à l'égard des clients qui souhaitent bénéficier d'importantes facilités

de crédit. Dans le cas où ces études mènent à une conclusion négative, l'octroi du crédit est refusé ou limité.

En outre, le Groupe utilise des instruments de crédit financiers, comme des lettres de change, pour gérer une partie de son risque de crédit et une assurance-crédit est contractée pour un faible pourcentage de clients étrangers de l'imprimerie.

Aucune concentration importante de risques de crédit avec une seule contrepartie n'a été enregistrée.

En dépit de l'intention du Groupe de limiter ses risques de crédit, l'entreprise peut se trouver confrontée à une détérioration de la solvabilité de ses clients. L'impossibilité éventuelle de conclure une police d'assurance-crédit relative à certains clients peut avoir un impact réellement négatif sur les activités, la position financière et/ou les résultats d'exploitation du Groupe.

Covenants

Les fournisseurs de crédit, à l'exception de ceux de l'emprunt obligataire, imposent des covenants relatifs au taux d'endettement (dettes financières nettes/EBITDA), à la couverture d'intérêt (EBITDA/charges financières nettes), au ratio d'endettement (dettes financières nettes/capitaux propres), à la solvabilité et à la distribution de dividendes.

Si ces conventions n'étaient pas respectées, ces violations pourraient entraîner l'exigibilité des créances financières du Groupe.

Risque de liquidité

La charge de la dette du Groupe et les contraintes convenues dans les contrats de financement peuvent avoir une influence néfaste sur la situation de trésorerie du Groupe.

Le Groupe prévoit de respecter ses engagements par les flux de trésorerie opérationnels et les liquidités actuelles. En outre, le Groupe dispose de plusieurs lignes de crédit à court terme, qui créent une réserve supplémentaire de fonds de roulement. Il existe pour ces facilités de crédit aucune durée spécifique garantie par les prêteurs.

Structure du capital

Le Groupe tente constamment d'optimiser la structure de son capital (combinaison de dettes et de capitaux propres). Le principal objectif de la structure du capital est la maximalisation de la valeur

d'actionnaire tandis que, dans le même temps, la flexibilité financière souhaitée est maintenue pour réaliser des projets stratégiques.

Risques liés aux réductions de valeur possibles du goodwill, des immobilisations incorporelles ou corporelles

Une réduction de valeur exceptionnelle est enregistrée si la valeur comptable d'un actif, ou de l'unité génératrice d'un flux de trésorerie à laquelle appartient l'actif, est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à l'aide de business plans établis par le management et validés par le conseil d'administration. Le Groupe souligne la sensibilité de ces business plans. Dans l'hypothèse où les prévisions incluses dans les business plans évoqués ne peuvent pas être réalisées suite aux circonstances du marché, des réductions de valeur spéciales (ou impairments) sont actées dans le compte de résultats et impactent le résultat net et les fonds propres du Groupe.

Une description détaillée du test de dépréciation, y inclus la sensibilité du test, est intégrée dans l'Annexe 14 aux états financiers consolidés.

Risques liés aux actions en justice et arbitrages

Le Groupe est impliqué dans une série de litiges qui sont actuellement encore pendents. Pour ces litiges pendents, souvent des provisions ont été faites. Le Groupe ne peut pas garantir qu'à l'avenir, aucun litige matériel ne soit introduit par des tiers par rapport à des articles publiés, à d'autres formes de communication et de manière plus générale, aux activités du Groupe.

Une description détaillée des principaux litiges pendents est intégrée dans l'Annexe 26 aux états financiers consolidés.

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise^[*]

DÉSIGNATION DU CODE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group crée et diffuse du contenu de qualité, indépendant et pertinent, destiné au grand public et à des groupes cibles spécifiques. Il y relie des plates-formes marketing et publicitaires avancées à l'intention de ses partenaires. Roularta Media Group entend créer une plus-value durable pour toutes ses parties prenantes et pour la société tout entière. A la lumière de cette intention, Roularta Media Group SA a adopté, en tant que société belge cotée, le Code de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence (à consulter sur www.corporategovernancecommittee.be). Le conseil d'administration est d'avis que le respect le plus strict possible des principes présentés dans le Code de Gouvernance d'Entreprise se traduit par une administration plus efficace et plus transparente, ainsi que par une meilleure gestion des risques et du contrôle de la société. A cet égard, Roularta Media Group vise une maximalisation de la valeur et ce, aussi bien pour les actionnaires que pour les parties prenantes et les investisseurs institutionnels. Le Code de Gouvernance d'Entreprise, qui figure sur le site Web de la société (www.roularta.be sous Roularta en Bourse – la gestion), explique de manière exhaustive et transparente comment Roularta Media Group SA est administrée et comment il est rendu compte de cette administration. Le Code de Gouvernance d'Entreprise de Roularta Media Group SA a été approuvé par le conseil d'administration et est régulièrement mis à jour.

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRÔLE INTERNE ET DES SYSTÈMES DE MAÎTRISE DES RISQUES

Enterprise Risk Management

Roularta Media Group a mis sur pied un système d'évaluation des risques et de contrôle interne en ligne avec les prescriptions du Code de Gouvernance d'Entreprise 2009.

Le système de contrôle interne de Roularta Media Group est basé sur le modèle COSO-ERM (1^{re} version)

et vise à fournir une certitude raisonnable relativement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Il implique notamment le dépistage et la maîtrise des risques tant opérationnels que financiers, le respect des lois et règles et la surveillance du reporting.

Dans la culture d'entreprise de Roularta Media Group, il y a de la place pour un fonctionnement décentralisé. Les membres de la direction et les managers sont responsabilisés afin d'assurer une conduite opérationnelle. La conduite décentralisée implique notamment de veiller en permanence à la gestion des risques.

Le budget comme instrument indicateur

Une donnée fondamentale de la maîtrise des risques est l'exercice budgétaire annuel qui implique d'importantes négociations et concertations à propos des risques d'entreprise, de la stratégie, des business plans et des résultats visés. Le résultat final est un ensemble d'objectifs, outre des projets qui doivent contribuer à mieux maîtriser ou prévenir les risques.

Automation continue à contrôle intégré

Nombre de processus au sein de Roularta Media Group sont automatisés. Une partie importante de l'automation est la gestion des risques avec une attention particulière pour le caractère correct, l'exhaustivité, la cohérence, la ponctualité et la valorisation/autorisation de l'information.

Une surveillance continue, essentiellement par le biais de contrôles intégrés dans un environnement opérationnel fortement automatisé, permet de prévenir ou de détecter les risques potentiels en temps utile. La sécurisation des systèmes IT est cruciale à cet égard. Une attention particulière est accordée aux aspects suivants:

- le dédoublement de systèmes;
- la sécurité à l'accès;
- la séparation des environnements d'essai et de production;
- les groupes électrogènes;
- les procédures de back-up.

Instruments RH de soutien du fonctionnement opérationnel

Outre le contrôle technique IT, la maîtrise des risques opérationnels se caractérise surtout par les mesures suivantes:

- organigrammes et lignes de reporting;
- missions claires pour les collaborateurs;
- procédures et directives qui sont communiquées via l'intranet;
- formations continues et actions d'amélioration.

Environnement où l'attention est donnée au contrôle et au reporting financiers

La maîtrise des risques relative au reporting financier se caractérise surtout par:

- les règles comptables qui s'appliquent au quotidien;
- l'uniformité qui est visée au sein des différentes sociétés du Groupe, tant en matière d'application des normes IFRS qu'en matière de reporting standardisé;
- le contrôle des chiffres rapportés par les entreprises liées, par le département central budget & management reporting;
- le contrôle, le monitoring du reporting financier par le comité d'audit.

L'audit interne comme moteur de la gestion des risques

A l'initiative du comité d'audit, l'élaboration d'un système de gestion des risques basé sur la méthode KAPLAN a été entamée. L'auditeur interne de Roularta Media Group, Monsieur Philippe Buysens, assure le développement et le suivi de ce système de gestion des risques.

Les audits internes constituent l'outil par excellence pour gérer les risques de manière structurée. Suivant une approche de processus, un audit interne permet de faire l'inventaire des risques, lesquels sont ensuite analysés. Cette estimation des risques mène à la formulation de quelques mesures de gestion qui sont soumises au manager de l'unité d'exploitation concernée. On détermine alors de commun accord quelles mesures de gestion sont praticables et doivent être appliquées en priorité.

Selon la méthode KAPLAN précitée, les risques identifiés sont répartis en trois types :

1 Risques évitables

- ▶ *Description du type :*
Risques survenant dans l'organisation et ne procurant aucun avantage stratégique.
- ▶ *Objectif de limitation du risque :*
Eviter ou éliminer le risque (probabilité et impact) de manière rentable.

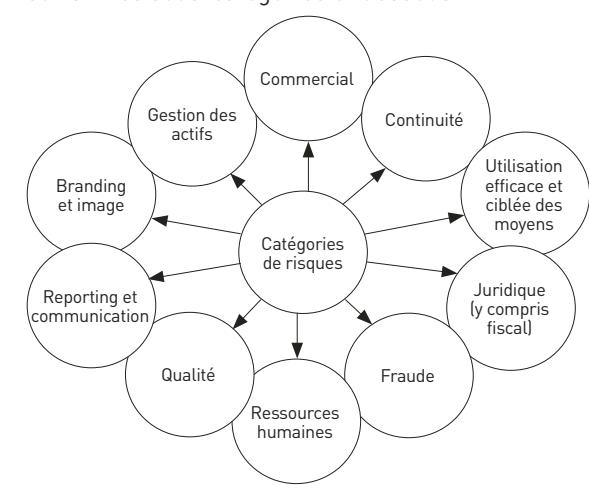
2 Risques stratégiques

- ▶ *Description du type :*
Risques encourus en vertu d'un grand rendement stratégique.
- ▶ *Objectif de limitation du risque :*
Limiter la probabilité du risque et son impact de manière rentable.

3 Risques externes

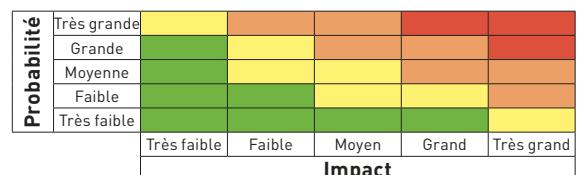
- ▶ *Description du type :*
Risques externes non maîtrisables.
- ▶ *Objectif de limitation du risque :*
Limiter l'impact de manière rentable si le risque se produit.

La répartition de ces risques est encore affinée suivant les sous-catégories ci-dessous :



[*] Partie du rapport annuel du conseil d'administration.

Enfin, chaque risque est évalué sur la base, d'une part, de la probabilité que le risque se produise et, d'autre part, de son impact :



Pour gérer de manière efficace les risques identifiés, l'on recourt à un logiciel d'audit, Pentana. A partir de ce logiciel, un rapport est établi à la fin de chaque audit interne. Ce rapport a pour caractéristique de reprendre chaque fois un plan d'action rassemblant les actions à implémenter. La progression de l'implémentation des actions listées fait l'objet d'un suivi dans des «follow-up meetings» périodiques.

PUBLICATION DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET COMMENTAIRE DES ÉLÉMENTS ÉNUMÉRÉS À L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14/11/2007, POUR AUTANT QU'ils SOIENT DE NATURE À PORTER À CONSÉQUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Le capital de la société est de 80.000.000,00 euros et est représenté par 13.141.123 actions, jouissant des mêmes droits.

L'actionnariat est réparti de la manière suivante :

| | Nombre d'actions | % |
|--|------------------|---------|
| Koinon SCA ⁽¹⁾ | 7.489.665 | 56,994% |
| SA West Investment Holding ⁽¹⁾ | 2.022.136 | 15,388% |
| Bestinver Gestión | 998.725 | 7,600% |
| S.G.I.I.C. SA | | |
| SA Capfi Delen Asset Management | 439.200 | 3,342% |
| Actions propres | 603.635 | 4,593% |
| Investisseurs individuels et institutionnels | 1.587.762 | 12,082% |

⁽¹⁾ Koinon SCA et SA West Investment Holding ont fait une déclaration en leur qualité de personnes agissant de concert qui ont conclu un accord relativement à la détention, à l'acquisition et à la cession de titres.

Toutes les actions propres détenues par la société sont dénuées de droit de vote aussi longtemps qu'elles figurent dans le portefeuille de la société.

Chaque action donne droit à une voix et ce, conformément à l'article 33 des statuts, étant précisé

que personne ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour plus de trente-cinq pour cent (35%) des droits de vote attachés à l'ensemble des actions émises par la société. Plusieurs actionnaires dont les titres sont regroupés, conformément aux critères définis à l'article 6, §2 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, ne peuvent pas non plus prendre part au vote à l'assemblée générale pour plus de trente-cinq pour cent (35%) des droits de vote attachés à l'ensemble des actions émises par la société. Les restrictions ne sont cependant pas d'application lorsque le vote porte sur une modification des statuts de la société ou sur des décisions pour lesquelles une majorité spéciale est requise selon le Code des sociétés.

Une convention d'actionnaires donnant lieu à une restriction de la cession des titres a été conclue entre les actionnaires, Koinon SCA et SA West Investment Holding.

Les statuts et le Code de Gouvernance d'Entreprise de Roularta Media Group contiennent des dispositions spécifiques relatives à la [re]nomination, à la formation et à l'évaluation des administrateurs. Ceux-ci sont nommés pour une durée maximale de quatre ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut aussi les démettre à tout moment de leurs fonctions. Une décision de nomination ou de révocation nécessite une majorité ordinaire des droits de vote. Lorsqu'un poste d'administrateur se libère prématurément, les administrateurs restants peuvent nommer (coopérer) eux-mêmes un nouvel administrateur. Dans ce cas, l'assemblée générale suivante procédera à la nomination définitive.

Les statuts de Roularta Media Group SA prévoient un droit de proposition obligatoire au bénéfice de Koinon SCA. Sur la base de ce droit de proposition, la majorité des administrateurs sont nommés parmi les candidats proposés par Koinon SCA aussi longtemps que cette dernière détient, directement ou indirectement, au moins trente-cinq pour cent (35%) des actions de la société.

Les décisions de modification des statuts sont soumises à un quorum de présence spécial et à la majorité. Chaque décision de modification des statuts nécessite d'une part la présence, en personne

ou par procuration, d'actionnaires représentant ensemble au moins la moitié du capital social, et d'autre part l'approbation d'au moins trois quarts du capital social présent ou représenté à l'assemblée. Si le quorum des présences n'est pas atteint, une nouvelle assemblée doit être convoquée. Au cours de cette deuxième assemblée, le quorum des présences n'est pas requis. L'exigence d'une majorité spéciale est cependant maintenue.

Le conseil d'administration est mandaté expressément pour augmenter, en cas d'offre publique d'acquisition sur des titres de la société, le capital social dans les limites prévues à l'article 607 C. Soc. en émettant des parts qui ne représentent pas plus de 10% des actions existantes au moment où une telle offre publique d'acquisition est lancée. Ce mandat lui est conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2017 pour une durée de trois ans.

La société peut acquérir, aliéner ou donner en gage ses propres actions, parts bénéficiaires ou autres certificats représentatifs dans le respect des dispositions légales en la matière. Le conseil d'administration est expressément mandaté pour acquérir et détenir, sans décision de l'assemblée générale, les actions propres de la société si cette acquisition ou détention est nécessaire pour éviter à la société un désavantage sérieux. Ce mandat lui est conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2017 pour un délai de trois ans à compter du 15 juin 2017, soit la date de la publication dans les annexes au Moniteur belge du mandat. Ce mandat est en outre renouvelable.

Selon la condition 6 [c] (remboursement optionnel des obligataires en cas de modification du contrôle) contenue dans le Prospectus du 18 septembre 2012 relatif à l'émission d'obligations, chaque obligataire peut demander le remboursement de tout ou partie de ses obligations en cas de changement du contrôle de Roularta Media Group SA.

Dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la SCA Koinon a effectué le 25/08/2014, en tant que détenteur direct de plus de 30% des actions de Roularta Media Group, une actualisation de la notification à la FSMA, conformément à l'article 74 § 6 de la loi précédente. Koinon SCA est une filiale de la Stichting Administratiekantoor Cerveteri, contrôlée par Monsieur Rik De Nolf.

COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AINSI QUE LE TAUX DE PRÉSENCE DE LEURS MEMBRES

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Roularta Media Group SA se compose de neuf membres :

- Monsieur Rik De Nolf, administrateur exécutif et président du conseil d'administration (2018).

- Cinq administrateurs qui représentent l'actionnaire de référence et ce, conformément au droit de présentation statutaire: Monsieur Xavier Bouckaert, représentant permanent de Koinon SCA (2018), Madame Lieve Claeys (2018), Monsieur Joris Claeys, représentant permanent de la SA Cennini Holding (2018) et Monsieur Francis De Nolf, représentant permanent d'Alauda SA (2019).

En mai 2017, un nouveau représentant permanent a été nommé par l'administrateur-personne morale la SA Verana (2020). Madame Coralie Claeys, une jeune entrepreneuse et directrice de Vincent Sheppard, une entreprise de meubles belge, a succédé à Madame Caroline De Nolf depuis mai 2017 comme représentant permanent de la SA Verana.

- Trois administrateurs indépendants qui occupent tous une fonction dirigeante au sein de la société:

» *Monsieur Carel Bikkens, représentant permanent de la BV Carolus Panifix Holding (2018):*

Pendant neuf ans, Monsieur Carel Bikkens a dirigé le groupe média néerlandais Audax, une organisation multiple active dans tous les métiers de l'édition, de la diffusion et de la vente au détail de produits médiatiques et apparentés. Avant cela, Monsieur Carel Bikkens occupait le poste de directeur général de Kwik-Fit Europe BV, première chaîne de service automobile d'Europe.

» *Monsieur Koen Dejonckheere, représentant permanent de la SA Invest at Value (2018):*

Monsieur Koen Dejonckheere a été nommé CEO de Gimv en 2008. Auparavant, il était Managing Director et Head of Corporate Finance chez KBC Securities. Précédemment, il a travaillé pour Nesbic, Halder, Price Waterhouse Corporate Finance Europe et l'ex-BBL. Monsieur Koen Dejonckheere a une expérience importante de négociations en banque d'investissement et en private equity en Belgique et à l'étranger.

» *Monsieur Marc Verhamme, représentant permanent de la SPRL Mandatum (2018):*

Jusqu'en 1994, Monsieur Marc Verhamme

était, chez Danone, CEO de la division produits frais pour l'Europe du Nord et Nord-Ouest. Aujourd'hui, il est industriel et propriétaire de plusieurs PME spécialisées dans les produits alimentaires biologiques tels que le yaourt, le fromage blanc... avec des marques telles que MIK en PurNatur.

A l'assemblée générale du 15 mai 2018, les mandats des administrateurs suivants arriveront à leur terme : Monsieur Rik De Nolf ; Monsieur Xavier Bouckaert, représentant permanent de la SCA Koinon ; Monsieur Joris Claeys, représentant permanent de la SA Cennini Holding ; Madame Lieve Claeys ; Monsieur Carel Bikkers, représentant permanent de la BV Carolus Panifex Holding ; Monsieur Koen Dejonckheere, représentant permanent de la SA Invest at Value, et Monsieur Marc Verhamme, représentant permanent de la SPRL Mandatum.

Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de :

- reconduire Monsieur Rik De Nolf, dans sa fonction d'administrateur exécutif et de président du conseil d'administration ;
- reconduire la SCA Koinon, représentée par son représentant permanent Monsieur Xavier Bouckaert, dans sa fonction d'administrateur exécutif ;
- reconduire la SA Cennini Holding, représentée par son représentant permanent Monsieur Joris Claeys, dans sa fonction d'administrateur non exécutif ;
- reconduire Madame Lieve Claeys dans sa fonction d'administrateur non exécutif ;
- reconduire la BV Carolus Panifex Holding, représentée par son représentant permanent Monsieur Carel Bikkers, dans sa fonction d'administrateur indépendant ;
- reconduire la SPRL Mandatum, représentée par son représentant permanent Monsieur Marc Verhamme dans sa fonction d'administrateur indépendant ;
- reconduire la SA Invest at Value, représentée par son représentant permanent Monsieur Koen Dejonckheere, en tant qu'administrateur indépendant.

Ces reconductions valent toutes pour une période de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale de 2022.

Le Code de Gouvernance d'Entreprise recommande que le conseil d'administration soit présidé par un administrateur non exécutif. Les dérogations à cette

recommandation sont soumises au principe "se conformer ou s'expliquer". Roularta Media Group a en effet décidé de déroger à cette recommandation en attribuant le rôle de président à un administrateur exécutif. Compte tenu de la mutation que connaît le monde des médias par la numérisation de la société et l'émergence de nouveaux médias, il est important que Monsieur Rik De Nolf demeure actif dans l'exécutive management committee à titre de caisse de résonance et de conseiller. En tant que président et administrateur exécutif, Monsieur Rik De Nolf est également chargé de la communication externe et des relations avec les investisseurs du Groupe. Ce rôle exécutif attribué au président du conseil d'administration favorisera la communication et le transfert d'information entre le conseil d'administration et le management exécutif et contribuera au bon fonctionnement général de la société.

En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises afin d'étudier les résultats de la société, le plan pluriannuel du Groupe et le budget pour l'exercice suivant. La secrétaire du conseil d'administration, Sophie Van Iseghem, est chargée des rapports des réunions du conseil d'administration et des comités mis en place par ce dernier.

Relevé des présences aux conseils d'administration en 2017⁽¹⁾:

| | |
|--|---|
| Rik De Nolf, président | 7 |
| Xavier Bouckaert, CEO | 7 |
| Marc Verhamme, vice-président | 7 |
| Carel Bikkers | 7 |
| Joris Claeys | 7 |
| Lieve Claeys | 7 |
| Caroline De Nolf - à partir du 15/05/2017 Coralie Claeys | 7 |
| Francis De Nolf | 6 |
| Koen Dejonckheere | 7 |

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs indépendants ont également tenu une réunion. Pour 2018, six réunions du conseil d'administration figurent à l'agenda.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé uniquement d'administrateurs non exécutifs. Les membres du comité

d'audit disposent d'une expertise collective relativement aux activités de la société. L'expertise en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Carel Bikkers, le président du comité d'audit, ressort notamment de son ancienne fonction de dirigeant du groupe média néerlandais Audax et des mandats de commissaire/superviseur auprès de diverses sociétés néerlandaises.

Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2017. Durant ces réunions, le comité d'audit a contrôlé l'intégrité de l'information financière de la société, suivi de près les activités de l'auditeur interne et externe et formulé, lorsqu'il l'a jugé utile, des recommandations à ce propos au conseil d'administration.

Sur invitation du président, le commissaire, l'administrateur délégué, le président du conseil d'administration, le directeur financier et le réviseur interne ont assisté au comité d'audit. Le commissaire a assisté à deux réunions du comité d'audit en 2017.

Relevé des présences aux réunions du comité d'audit en 2017:

| | |
|--------------------------|---|
| Carel Bikkers, président | 5 |
| Marc Verhamme | 5 |

Comité de nomination et de rémunération

Le conseil d'administration a, comme prévu par le Code de Gouvernance d'Entreprise, recouru à la possibilité de constituer un comité commun, à savoir le comité de nomination et de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération est composé uniquement d'administrateurs non exécutifs, dont deux administrateurs indépendants, et dispose de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le CEO ainsi que le président exécutif du conseil d'administration prennent part, avec voix consultative, aux réunions du comité de nomination et de rémunération (cf. article 526 quater C. Soc.), sauf lorsque le comité de nomination et de rémunération délibère à propos de la rémunération du CEO ou du président exécutif du conseil d'administration.

Le directeur RH est aussi invité aux réunions du comité de nomination et de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à trois reprises dans le courant de l'exercice

2017 avec pour principaux points à l'ordre du jour, l'établissement du rapport de rémunération, l'évaluation de la politique de rémunération et de bonus du management exécutif et la composition du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé des présences aux réunions du comité de nomination et de rémunération en 2017:

| | |
|--------------------------|---|
| Carel Bikkers | 3 |
| Marc Verhamme, président | 3 |

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Chaque année, sous la direction du président et avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration procède à l'évaluation de son ampleur, de sa composition, de son fonctionnement et de son interaction avec le management exécutif. Cette évaluation poursuit quatre objectifs: (i) évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et ses comités ; (ii) vérifier si les sujets importants sont préparés et discutés en profondeur ; (iii) vérifier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration en fonction de sa présence aux réunions du conseil et des comités, et évaluer son implication constructive dans les discussions et les prises de décision ; (iv) mettre sur pied une comparaison entre la composition actuelle du conseil d'administration et ses comités et leur composition souhaitée.

Chaque année, les administrateurs non exécutifs évaluent leur interaction avec le senior management et, le cas échéant, formulent des propositions au président du conseil d'administration en vue d'améliorer cette interaction.

La contribution de chaque administrateur fait également l'objet d'une évaluation périodique. En cas de reconduction, l'engagement et l'efficacité de l'administrateur sont soumis à évaluation.

DIVERSITÉ DE GENRE

Le conseil d'administration compte à ce jour deux administratrices et sept administrateurs. Sur la base de l'article 518 bis § 1, au moins un tiers des membres du conseil doit être de l'autre sexe que les autres membres. En ce qui concerne Roularta Media Group, cette disposition s'applique à partir du 1^{er} janvier 2019. Le conseil d'administration met tout en œuvre pour atteindre d'ici le 1^{er} janvier 2019, en son sein, le quota légal en matière de diversité de genre.

⁽¹⁾ Y compris un conseil d'administration téléphonique.

COMPOSITION DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

Le management exécutif de Roularta Media Group se compose de l'executive management committee et du management team (composition : voir page 33).

La composition du management exécutif n'a subi aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

INTÉRÊT OPPOSÉ

Au cours de l'exercice, il n'est apparu aucun intérêt opposé de nature patrimoniale susceptible de donner lieu à l'application des articles 523 et 524 du Code des sociétés.

POLITIQUE RELATIVE AUX TRANSACTIONS ET AUTRES LIENS CONTRACTUELS ENTRE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LES SOCIÉTÉS LIÉES, ET SES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF QUI NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Compte tenu des principes et directives repris dans le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a élaboré une politique concernant les transactions et autres liens contractuels entre la société, y compris les sociétés liées, et ses administrateurs et membres du management exécutif qui ne ressortent pas du règlement portant sur les conflits d'intérêts.

Il est question d'une transaction ou d'un quelconque autre lien contractuel entre la société et ses administrateurs et/ou membres de son management exécutif lorsque :

- un administrateur ou un membre du management exécutif détient un intérêt financier personnel considérable dans la personne morale avec laquelle Roularta Media Group souhaite conclure une transaction ;
- un administrateur ou un membre du management exécutif, son conjoint, partenaire cohabitant, enfant, parent ou allié jusqu'au deuxième degré fait partie du conseil d'administration ou du management exécutif de la personne morale avec laquelle Roularta Media Group souhaite conclure une transaction importante ;
- le conseil d'administration juge qu'il existe un tel conflit d'intérêts concernant la transaction envisagée.

L'administrateur concerné ou le membre concerné du management exécutif fournit au conseil d'administration toutes les informations pertinentes possibles concernant le conflit d'intérêts. L'administrateur concerné ou le membre concerné du management exécutif s'abstient de participer aux consultations et processus décisionnels concernant ce point de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration confirme qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune transaction de ce type n'a eu lieu ni qu'il y a eu des situations ayant donné lieu à l'application de la procédure mentionnée ci-dessus.

PROTOCOLE SUR LA PRÉVENTION DES ABUS DE MARCHÉ

Le protocole sur la prévention des abus de marché interdit aux administrateurs, membres du management team et autres membres du personnel ou collaborateurs (externes) qui, de par la nature de leur fonction, entrent en contact avec des informations confidentielles, d'opérer directement ou indirectement, sur la base d'informations privilégiées, dans des instruments financiers émis par Roularta Media Group. A la lumière de l'entrée en vigueur début juillet 2016 du règlement européen n° 596/2014 relatif aux abus de marché, le conseil d'administration a retravaillé le protocole existant sur la prévention des abus de marché pour l'aligner sur la réglementation européenne relative aux abus de marché unifiée.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs en base annuelle

La politique de rémunération des administrateurs (exécutifs ou non) repose en première instance sur la volonté d'attirer et de garder des administrateurs qualifiés ayant le profil et l'expérience requis sur le plan des divers éléments de la gestion d'entreprise. Pour y parvenir, RMG pratique une politique de rémunération en ligne avec le marché, compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'entreprise et, lorsque c'est possible, en recourant à des données de référence.

En leur qualité d'administrateur, les administrateurs exécutifs et non exécutifs reçoivent une rémunération fixe en compensation de leur mandat de membre du conseil d'administration et des jetons de présence en fonction de leur présence aux conseils d'administration et aux réunions des comités dont ils font partie.

La hauteur de la rémunération des administrateurs est définie compte tenu de leur rôle d'administrateur ordinaire, de leurs rôles spécifiques, tels que celui de président du conseil d'administration, de président ou de membre d'un comité, ainsi que des responsabilités et occupations qui en découlent.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération liée aux performances, telles que bonus, programmes d'incentive à long terme, avantages en nature ou plans de pension. Il ne leur est pas non plus octroyé d'options ou de warrants. Il n'y a pas non plus de cotisations de pension ou de rémunérations similaires pour les administrateurs.

Les dispositions relatives à la rémunération des administrateurs non exécutifs s'appliquent également aux administrateurs exécutifs en leur qualité d'administrateur.

Une rémunération de 100.000 euros est accordée au président du conseil d'administration et à l'administrateur délégué. Le vice-président du conseil d'administration reçoit quant à lui une rémunération fixe de 50.000 euros.

Une rémunération fixe de 10.000 euros, complétée par un montant de 2.500 euros à titre de jetons de présence aux séances du conseil d'administration, est accordée aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est accordée pour les conseils d'administration téléphoniques. Les membres des comités du conseil d'administration (le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération) recevront à titre complémentaire 2.500 euros à titre de jetons de présence. Quant au président du comité d'audit, il recevra par séance de ce comité, et à titre complémentaire, des jetons de présence à hauteur de 5.000 euros.

La politique de rémunération des administrateurs ne sera pas modifiée au cours des deux prochains exercices.

Relevé des rémunérations des administrateurs en 2017

| | | Fixe | Jetons de présence |
|--|----------------------------|------------------|--------------------|
| Rik De Nolf président du conseil d'administration | Exécutif | 100.000,00 euros | - |
| Xavier Bouckaert représentant permanent de Koinon SCA – administrateur délégué | Exécutif | 100.000,00 euros | - |
| Marc Verhamme représentant permanent de Mandatum SPRL – vice-président du conseil d'administration – membre du comité d'audit – président du comité de nomination et de rémunération | Non exécutif & indépendant | 50.000,00 euros | - |
| Carel Bikkers représentant permanent de Carolus Panifax Holding BV – président du comité d'audit – membre du comité de nomination et de rémunération | Non exécutif & indépendant | 10.000,00 euros | 42.500,00 euros |
| Joris Claeys représentant permanent de Cennini Holding SA | Non exécutif | 10.000,00 euros | 15.000,00 euros |
| Lieve Claeys | Non exécutif | 10.000,00 euros | 15.000,00 euros |
| Coralie Claeys ⁽²⁾ représentant permanent de Verana SA | Non exécutif | 10.000,00 euros | 15.000,00 euros |
| Francis De Nolf représentant permanent d'Alauda SA | Exécutif | 10.000,00 euros | 12.500,00 euros |
| Koen Dejonckheere représentant permanent d'Invest at Value SA | Non exécutif & indépendant | 10.000,00 euros | 15.000,00 euros |

⁽²⁾ Changement du représentant permanent de la SA Verana à partir du 15/05/2017.

Rémunération des membres du management exécutif

La rémunération des membres du management exécutif est déterminée par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de nomination et de rémunération.

Le niveau et la structure de la rémunération du management exécutif doivent permettre à la société d'attirer, de garder et de motiver durablement des managers qualifiés et experts, compte tenu de la nature et de la portée de leurs responsabilités individuelles.

La conformité du niveau et de la structure de la rémunération de base du management exécutif par rapport au marché est contrôlée périodiquement par un bureau (international) de consultance spécialisé dans le domaine des rémunérations et avantages.

La société part du principe que la politique de rémunération élaborée pour les membres du management exécutif sera maintenue pour les deux prochains exercices, à moins que la comparaison avec les conditions du marché ne révèle que des adaptations s'imposent.

En 2017, la politique de rémunération des membres du management exécutif n'a pas été modifiée par rapport aux années précédentes.

La rémunération du management exécutif se compose des éléments suivants :

- une rémunération de base en ligne avec la formation, le contenu de la fonction, l'expérience et l'ancienneté ;
- un bonus lié aux prestations et relié pour 30% aux résultats consolidés du Groupe et pour 70% aux performances de la business unit dont le manager est responsable. Chaque année, pour l'exercice concerné, des critères de performances financières sont fixés au niveau des résultats consolidés du Groupe. Au niveau des business units, des objectifs financiers ou qualitatifs sont fixés. Au terme de l'exercice, il est déterminé par le comité de nomination et de rémunération si, et dans quelle mesure, le bonus a été atteint sur la base des critères de performances, lesquels peuvent être aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Le conseil d'administration approuve les bonus du management exécutif sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Le bonus s'élève au maximum à 20 ou 25% du salaire annuel de base des membres du comité exécutif ; le

bonus est payé via un versement dans l'assurance-groupe du manager concerné. Une petite partie du bonus peut être payée en espèces à la demande du manager concerné. Il n'a pas été prévu de droit de revendication au bénéfice de la société dans l'hypothèse où la rémunération variable aurait été accordée sur la base de données financières incorrectes. L'attribution des bonus n'intervient qu'après la clôture de l'exercice et la réalisation, par les commissaires, du contrôle nécessaire sur les chiffres, de sorte que le risque d'un paiement du bonus sur la base de données financières incorrectes est négligeable ;

- un incentive à long terme constitué de droits à l'acquisition d'actions de Roularta Media Group. Cet incentive à longterme n'est pas lié aux prestations. Les plans d'options émis par la société ont toujours une durée de 10 ans, et le premier exercice peut avoir lieu au plus tôt au cours de la troisième année calendrier suivant l'année au cours de laquelle il a été souscrit aux options ;
- des avantages extralégaux se composant d'une assurance-groupe (la participation de l'employeur représente 3,75% de la rémunération annuelle), d'une voiture de société accompagnée d'une carte carburant conformément à la car policy de la société, de chèques repas (participation employeur de maximum 6,91 euros/jour de travail) et d'une assurance couvrant l'hospitalisation et l'invalidité.

Le CEO, Koinon SCA ayant pour représentant permanent Monsieur Xavier Bouckaert, s'est vu octroyer en 2017 une rémunération fixe de 656.247,36 euros brut. Aucune (option sur) action, cotisation de retraite, aucun bonus, ni des avantages extralégaux, ne sont repris dans le package salarial du CEO.

Les autres membres du management exécutif (membres de l'executive management committee et membres du management team) se sont vu octroyer les rémunérations brutes suivantes :

- une rémunération fixe de 1.883.622,00 euros ;
- des bonus totalisant 342.000,00 euros, dont 135.500,00 euros ont été payés en espèces et 206.500,00 euros versés à l'assurance-groupe ;
- les allocations de pension totalisent, pour l'exercice 2017, 80.163,00 euros dont 70.943,00 euros concernent des versements dans un plan de pension du type régime à cotisations définies et 9.220,00 euros concernent des versements dans une assurance-épargne/groupe ;
- et autres composants à hauteur de 46.185,00 euros dont 35.113,00 euros concernent des

frais forfaïtaires propres à l'employeur et 11.072,00 euros correspondent à la cotisation employeur pour les chèques-repas.

Le tableau ci-dessous contient un état des plans d'options sur actions auxquels les membres du management exécutif ont souscrit, accompagné de la mention des principales caractéristiques de ces plans, dont leur prix d'exercice et leurs périodes d'exercice.

Dans le courant de l'année 2017, 2.750 options ont été levées par les membres suivants du management exécutif au prix d'exercice de 15,71 euros :

| | |
|---------------------|-------|
| Philippe Belpaire | 500 |
| Jan Cattrysse | 1.000 |
| William Metsu | 500 |
| Willem Vandenameele | 250 |
| Sophie Van Iseghem | 500 |

Au cours de l'exercice 2017, aucune nouvelle option n'a été attribuée et aucune option attribuée au management exécutif n'est échue.

Indemnités de départ pour le management exécutif

Les indemnités de départ pour les membres du management exécutif sont estimées sur la base du droit du travail belge applicable, sauf pour l'administrateur délégué et les membres du management exécutif qui offrent leurs services par le biais d'une société de management. Pour l'administrateur délégué, le délai de préavis est de 12 mois et des délais de préavis ou indemnités de départ de remplacement de 4 à 6 mois maximum s'appliquent aux autres membres indépendants du management exécutif.

Aperçu des options attribuées au management exécutif

| Année de l'offre | Nombre d'options attribuées | Prix d'exercice en euros | Première période d'exercice | Dernière période d'exercice |
|------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 2006 | 79.500 | 53,53 | 01/01-31/12/2010 | 01/01-31/12/2021 |
| 2008 | 68.000 | 40,00 | 01/01-31/12/2012 | 01/01-31/12/2023 |
| 2009 | 79.500 | 15,71 | 01/01-31/12/2013 | 01/01-31/12/2019 |
| 2015 | 42.500 | 11,73 | 01/01-31/12/2019 | 01/01-31/12/2025 |

Etats financiers consolidés

1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

| | en milliers d'euros | Annexe | 2017 | 2016 ^(*) |
|---|---------------------|--------|----------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 3 | | 256.768 | 276.464 |
| Production immobilisée | | | 1.570 | 2.098 |
| Approvisionnements et marchandises | | | -61.055 | -67.762 |
| Services et biens divers | 4 | | -102.056 | -101.638 |
| Frais de personnel | 5 | | -92.752 | -91.389 |
| Autres produits d'exploitation | 7 | | 3.953 | 4.158 |
| Autres charges d'exploitation | 7 | | -5.422 | -5.720 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises | 17 | | 921 | 719 |
| EBITDA | | | 1.927 | 16.930 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | | | -13.962 | -9.518 |
| <i>Amortissements sur immobilisations (in)corporelles</i> | | | -11.327 | -10.248 |
| <i>Dépréciations sur stocks et sur créances</i> | 6 | | -492 | 42 |
| <i>Provisions</i> | | | 942 | 688 |
| <i>Réductions de valeur exceptionnelles</i> | | | -3.085 | 0 |
| Résultat opérationnel - EBIT | | | -12.035 | 7.412 |
| Produits financiers | 9 | | 883 | 1.413 |
| Charges financières | 9 | | -5.741 | -6.100 |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | | | -16.893 | 2.725 |
| Impôts sur le résultat | 10 | | -14.578 | 72 |
| Résultat net des activités poursuivies | | | -31.471 | 2.797 |
| Résultat des activités abandonnées | 11 | | 18.510 | 17.475 |
| Résultat net des entreprises consolidées | | | -12.961 | 20.272 |
| Attribuable aux : | | | | |
| Intérêts minoritaires | | | -2.030 | -1.201 |
| Actionnaires de Roulera Media Group | | | -10.931 | 21.473 |
| Résultat par action | en euros | Annexe | 2017 | 2016 ^(*) |
| des activités poursuivies et abandonnées | | | | |
| Résultat de base par action | 13 | | -0,87 | 1,72 |
| Résultat dilué par action | 13 | | -0,87 | 1,70 |
| des activités poursuivies | | | | |
| Résultat de base par action | 13 | | -2,35 | 0,32 |
| Résultat dilué par action | 13 | | -2,33 | 0,32 |

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| | en milliers d'euros | Annexe | 2017 | 2016 ^(*) |
|--|---------------------|--------|----------------|---------------------|
| Résultat net des entreprises consolidées | | | -12.961 | 20.272 |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| <i>Autres éléments du résultat global: éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i> | | | | |
| Effet de la conversion de devises étrangères | | | -25 | -12 |
| Gains / pertes provenant d'instruments de couverture de flux de trésorerie | 32 | | -64 | |
| Impôts différés concernant les autres éléments du résultat global | | | 16 | |
| <i>Autres éléments du résultat global: éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i> | | | | |
| Avantages du personnel non courants - écarts actuariels | | | -1.672 | -1.098 |
| Impôts différés concernant les autres éléments du résultat global | | | 230 | 372 |
| Activités abandonnées - Avantages à long terme accordés au personnel - Ecart actuariels | | | -467 | -390 |
| Activités abandonnées - Impôts différés concernant les résultats non réalisés de la période | | | 82 | 133 |
| Quote-part dans les autres éléments du résultat non susceptibles d'être reclassés des entreprises associées et coentreprises | | | 13 | -23 |
| Autres éléments du résultat global | | | -1.887 | -1.018 |
| Résultat global consolidé | | | -14.848 | 19.254 |
| Attribuable aux: | | | | |
| Intérêts minoritaires | | | -2.030 | -1.201 |
| Actionnaires de Roularta Media Group | | | -12.818 | 20.455 |

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

3. BILAN CONSOLIDÉ

| ACTIFS | en milliers d'euros | Annexe | 2017 | 2016 ^(*) |
|--|---------------------|--------|----------------|---------------------|
| Actifs non courants | | | 166.259 | 307.445 |
| Immobilisations incorporelles | 15 | | 91.280 | 84.399 |
| Immobilisations corporelles | 16 | | 55.427 | 56.023 |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 17 | | 10.285 | 127.722 |
| Participations disponibles à la vente, prêts, cautions | 18 | | 2.104 | 2.470 |
| Clients et autres créances | 19 | | 600 | 15.568 |
| Actifs d'impôts différés | 20 | | 6.563 | 21.263 |

| Actifs courants | | 250.849 | 135.756 |
|---|---------------------|----------------|----------------|
| Stocks | 21 | 5.548 | 6.236 |
| Clients et autres créances | 19 | 69.915 | 73.989 |
| Créances relatives aux impôts | | 352 | 284 |
| Placements de trésorerie | 22 | 0 | 46 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 22 | 42.984 | 50.565 |
| Charges à reporter et produits acquis | | 3.047 | 4.636 |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente | 12 | 129.003 | 0 |
| Total de l'actif | | 417.108 | 443.201 |
| PASSIFS | en milliers d'euros | Annexe | 2017 |
| Capitaux propres | | 204.905 | 224.055 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 202.999 | 222.293 |
| Capital souscrit | 23 | 80.000 | 80.000 |
| Actions propres | 23 | -23.787 | -23.931 |
| Résultat reporté | | 145.549 | 163.224 |
| Autres réserves | 23 | 1.228 | 2.966 |
| Ecart de conversion | | 9 | 34 |
| Intérêts minoritaires | | 1.906 | 1.762 |
| Passifs non courants | | 19.372 | 118.842 |
| Provisions | 25 | 7.041 | 7.380 |
| Avantages du personnel | 27 | 6.574 | 5.079 |
| Passifs d'impôts différés | 20 | 1.185 | 521 |
| Dettes financières | 28 | 4.285 | 105.825 |
| Autres dettes | 29 | 287 | 37 |
| Passifs courants | | 192.831 | 100.304 |
| Dettes financières | 28 | 101.251 | 2.229 |
| Dettes commerciales | 29 | 38.879 | 42.266 |
| Acomptes reçus | 29 | 18.743 | 17.582 |
| Avantages du personnel | 29 | 14.603 | 13.497 |
| Impôts | 29 | 111 | 771 |
| Autres dettes | 29 | 11.655 | 16.242 |
| Charges à imputer et produits à reporter | 29 | 7.589 | 7.717 |
| Total du passif | | 417.108 | 443.201 |

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

4. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| | en milliers d'euros | Annexe | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|--------|---------------|---------|
| Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles | | | | |
| Résultat net des entreprises consolidées | | | -12.961 | 20.272 |
| Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence | 17 | | -19.431 | -18.194 |
| Impôts sur le résultat | 10 | | 14.578 | -72 |
| Charges d'intérêt | | | 5.741 | 6.100 |
| Produits d'intérêt (-) | | | -883 | -1.413 |
| Moins-values (+) / plus-values (-) sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | | | -135 | 17 |
| Moins-values (+) / plus-values (-) sur scissions d'entreprises | | | 78 | -398 |
| Dividendes reçus d'entreprises associées et de coentreprises | | | 8.496 | 11.741 |
| Eléments sans effet de trésorerie | | | 14.133 | 10.036 |
| Amortissements des immobilisations (in)corporelles | 15 & 16 | | 11.327 | 10.248 |
| Réductions de valeur exceptionnelles | 15 | | 3.085 | |
| Charges relatives aux paiements fondés sur des actions | 5 | | 125 | 152 |
| Dotations (+) / reprises (-) provisions | | | -942 | -688 |
| Autres éléments sans effet de trésorerie | | | 538 | 324 |
| Flux de trésorerie bruts relatifs aux activités opérationnelles | 9.616 | | 28.089 | |
| Variation des clients | | | 2.353 | 7.939 |
| Variation des autres créances courantes et des charges à reporter et produits acquis | | | 1.571 | 809 |
| Variation des stocks | | | 625 | -734 |
| Variations des dettes commerciales courantes | | | -3.628 | -5.820 |
| Variation des autres dettes courantes | | | -2.037 | -10.707 |
| Autres variations du fonds de roulement (a) | | | 128 | 2.134 |
| Variations du fonds de roulement | -988 | | -6.379 | |
| Impôts sur le résultat payés | | | -234 | -1.014 |
| Intérêts payés (-) | | | -5.707 | -6.067 |
| Intérêts reçus | | | 817 | 196 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) | 3.504 | | 14.825 | |

(a) Variation des autres dettes non courantes, dettes commerciales non courantes, provisions, avantages du personnel non courants et charges à imputer et produits à reporter.

| Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement | | | |
|---|--------|---------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles - acquisitions | 15 | -11.387 | -3.090 |
| Immobilisations corporelles - acquisitions | 16 | -4.973 | -4.448 |
| Immobilisations incorporelles - autres variations | 4 | | |
| Immobilisations corporelles - autres variations | 147 | 34 | |
| Flux de trésorerie nets relatifs aux acquisitions | 33 | -5.020 | -450 |
| Flux de trésorerie nets relatifs aux cessions | 34 (*) | 17.125 | 16.000 |
| Flux de trésorerie nets relatifs aux prêts aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | | -246 | 142 |
| Participations disponibles à la vente, prêts, cautions - acquisitions | 18 | -75 | |
| Participations disponibles à la vente, prêts, cautions - autres variations | | 441 | 14 |
| Variation des placements de trésorerie | | 46 | |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B) | | -3.938 | 8.202 |
| Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement | | | |
| Dividendes versés | | -6.268 | -6.253 |
| Actions propres | | 144 | 445 |
| Autres variations des capitaux propres | | 1.673 | 924 |
| Diminution des dettes financières courantes | | -1.746 | -2.279 |
| Diminution des dettes financières non courantes | | -950 | -3.938 |
| Diminution des créances non courantes | | | 143 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C) | | -7.147 | -10.958 |
| VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C) | | -7.581 | 12.069 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture | | 50.565 | 38.496 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture | | 42.984 | 50.565 |
| Variation nette de trésorerie et des équivalents de trésorerie | | -7.581 | 12.069 |

(*) y compris l'encaissement en 2017 (17 M€) et 2016 (16 M€) lié à la vente des activités françaises en 2015.

Annexe relative au tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau de financement révèle pour 2017 une baisse nette des liquidités de 7,6 M€, contre une génération de trésorerie de 12,1 M€ en 2016. Le **flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles** baisse de 11,3 M€, à 3,5 M€ en 2017. Cette évolution est en ligne avec le compte de résultat, la perception inférieure de dividendes de la part des filiales (cf. vente de la participation dans Mediaalan) pour un montant de 3,2 M€ et une baisse du fonds de roulement de 1,0 M€. Le **flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement** termine l'exercice 2017 à -3,9 M€. Comparé à 2016, on enregistre une hausse de 8,3 M€ des investissements en immobilisations corporelles (essentiellement dans de nouveaux titres) et une hausse de 0,5 M€ des investissements en immobilisations incorporelles (essentiellement dans l'imprimerie). Ce flux de trésorerie a été stimulé aussi bien en 2017 (17 M€) qu'en 2016 (16 M€) par la perception de la créance à long terme sur le groupe Altice pour les activités françaises repoussées en 2015. Le **flux de trésorerie relatifs aux activités de financement** comprend tant en 2017 qu'en 2016 le paiement de 6 M€ de dividendes et le remboursement de dettes bancaires, à concurrence de 2,7 M€ en 2017 et de 6 M€ en 2016.

5. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

| 2017 | en milliers d'euros | Capital souscrit | Actions propres | Résultat reporté | Autres réserves | Ecarts de conversion | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|--|---------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|------------------------|
| Solde d'ouverture au 01/01/2017 | 80.000 | -23.931 | 163.224 | 2.966 | 34 | 1.762 | 224.055 | |
| Résultat global de l'exercice | | | -10.931 | -1.862 | -25 | -2.030 | -14.848 | |
| Augmentation de capital par participations minoritaires | | | | | | 1.389 | 1.389 | |
| Transactions sur actions propres | | 144 | | | | | 144 | |
| Dividendes | | | -6.268 | | | | -6.268 | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | 124 | | | 124 | |
| Effet de l'achat / la vente de participations minoritaires | | | -476 | | | 812 | 336 | |
| Dividendes payés aux intérêts minoritaires | | | | | | -27 | -27 | |
| Solde de clôture au 31/12/2017 | 80.000 | -23.787 | 145.549 | 1.228 | 9 | 1.906 | 204.905 | |

| 2016 | en milliers d'euros | Capital souscrit | Actions propres | Résultat reporté | Autres réserves | Ecarts de conversion | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|--|---------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|------------------------|
| Solde de clôture au 01/01/2016 | 80.000 | -24.376 | 148.159 | 3.820 | 46 | 1.868 | 209.517 | |
| Résultat global de l'exercice | | | 21.473 | -1.006 | -12 | -1.201 | 19.254 | |
| Opérations relatives aux actions propres | | 445 | | | | | 445 | |
| Dividendes | | | -6.253 | | | | -6.253 | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | 152 | | | 152 | |
| Dividendes payés aux intérêts minoritaires | | | | | | -100 | -100 | |
| Autre augmentation / diminution | | | -155 | | | 1.195 | 1.040 | |
| Solde de clôture au 31/12/2016 | 80.000 | -23.931 | 163.224 | 2.966 | 34 | 1.762 | 224.055 | |

Pour plus d'informations : voir Annexe 23.

Annexes aux états financiers consolidés

ANNEXE 1 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), émis par l'International Accounting Standards Board (IASB), et aux interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) de l'IASB, qui ont été approuvées par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés donnent un aperçu général des activités du Groupe et des résultats obtenus. Ils donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe et ont été préparés sur base de la continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 9 avril 2018 et peuvent être modifiés jusqu'à l'assemblée générale du 15 mai 2018.

Normes et interprétations nouvelles et révisées

Les normes et interprétations suivantes sont entrées en application en 2017 :

- Modification d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- Modification d'IAS 12 Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- Améliorations annuelles – cycle 2014–2016 – Modification d'IAS 12, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

L'application de ces normes IFRS à partir de 2017 n'a pas eu d'influence significative sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore applicables à l'exercice entamé le 1^{er} janvier 2017 :

- Modification d'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018).
- Modification d'IFRS 4 Contrats d'assurance – Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance (applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018).
- IFRS 9 Instruments financiers (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018).
- Modification d'IFRS 9 Remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2019, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients, y compris les Modifications à IFRS 15 : Date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 et Clarifications d'IFRS 15 (applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018).
- IFRS 16 Contrats de location (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2019).
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2021, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).
- Modification d'IAS 40 Immeubles de placement – Transferts des immeubles de placement (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018).
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).
- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2019, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 – Modification d'IFRS 1 et IAS 28 (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018).
- Modification d'IAS 28 Participations dans des entre-

prises associées et des coentreprises (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2019, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).

- Améliorations annuelles – cycle 2015-2017 (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2019, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).
- Modification d'IAS 19 *Modification, réduction ou liquidation d'un régime* (applicable aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2019, mais non encore approuvée au sein de l'Union européenne).

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9 remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 rassemble les trois aspects du projet relatif au traitement des instruments financiers : la classification et l'évaluation, la réduction de valeur spéciale et la comptabilité de couverture. IFRS 9 s'applique aux exercices qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise lorsque toutes les exigences de cette norme sont appliquées au même moment. Il est également possible de ne hâter l'application que des exigences concernant la présentation du résultat des obligations financières désignées comme à la juste valeur par le biais du résultat net, sans impliquer les autres exigences de cette norme. L'application rétrospective est obligatoire, sauf pour la comptabilité de couverture. Il n'est pas nécessaire de fournir des informations comparatives. La comptabilité de couverture est généralement appliquée de manière prospective, avec un nombre limité d'exceptions.

Le Groupe a l'intention d'introduire la nouvelle norme à la date requise. Le Groupe a effectué une analyse d'impact pour les trois aspects d'IFRS 9. De manière générale, le Groupe ne prévoit pas d'effet significatif sur son bilan ou ses fonds propres.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

Un modèle en cinq étapes est introduit dans IFRS 15 pour le traitement du chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.

1. Identification du contrat avec un client ;
2. Identification des obligations de prestation contenues dans le contrat ;

3. Détermination du prix de la transaction ;
4. Allocation du prix de la transaction aux obligations de prestations contenues dans le contrat ;
5. Justification du revenu au moment où l'entreprise accomplit une obligation de prestation ;

Sous IFRS 15, les produits issus de la livraison de biens ou services sont traités à la valeur du paiement auquel l'entreprise s'attend à avoir droit. IFRS 15 remplace toutes les exigences actuelles sur la comptabilisation des produits. IFRS 15 s'applique aux exercices qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2018. L'application rétrospective complète ou adaptée est requise. L'application anticipée est permise.

En 2017, le Groupe a effectué une analyse d'impact d'IFRS 15. Cette analyse révèle que la nouvelle norme n'aura aucun impact matériel sur les résultats du Groupe. Si nécessaire, la transition prospective sera appliquée.

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Les preneurs reprennent tous les contrats dans leur bilan, sous un seul modèle. Et ce de manière analogue à la comptabilisation des contrats de location-financement sous IAS 17 Contrats de location. La norme comprend deux exemptions : les contrats de location portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur et les contrats de location à court terme (c.-à-d. dont la durée est de 12 mois au plus). A la date de début d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation à verser des loyers (c.-à-d. l'obligation locative) ainsi qu'un actif qui représente le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée locative (c.-à-d. le droit d'utilisation). Les preneurs comptabilisent séparément l'intérêt sur l'obligation locative et l'amortissement sur le droit d'utilisation dans le compte de résultat. Les preneurs réévaluent l'obligation locative lorsque certains événements se produisent (p. ex. une modification de la durée locative, une modification des loyers futurs suite au changement d'un indice ou chiffre servant de base au calcul de ces loyers). En général, le preneur comptabilise le montant de la réévaluation de l'obligation locative comme une adaptation du droit d'utilisation.

Sous IFRS 16, la comptabilisation des contrats de location par les bailleurs correspond dans les grandes lignes au mode de comptabilisation actuel sous IAS 17. Les bailleurs continuent de qualifier tous les contrats de location suivant le même principe de qualification que sous IAS 17 et continuent de distinguer deux types de contrats : les contrats de location opérationnelle et les contrats de location financement.

IFRS 16 requiert par ailleurs que les preneurs et bailleurs fournissent des informations plus détaillées que sous IAS 17.

La nouvelle norme s'applique aux exercices qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise, mais elle ne peut pas précéder l'application d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients*. Pour un preneur, une application rétrospective intégrale ou adaptée est requise. Certaines exemptions sont accordées sur la base des dispositions transitoires.

En 2017, le Groupe a effectué une analyse d'impact d'IFRS 16. Cette analyse a révélé qu'il n'y aura pas d'impact matériel, à l'exception des voitures de leasing, sur le bilan ou sur les fonds propres du Groupe, étant donné qu'une partie importante des obligations liées aux locations opérationnelles arriveront à terme dans l'année. A ce propos, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 30.

En ce qui concerne les autres normes modifiées et nouvelles, le Groupe ne s'attend pas à ce que leur première application ait un impact significatif sur ses comptes annuels. Le Groupe n'a pas l'intention d'appliquer ces nouvelles normes amendées et nouvelles.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les données financières de Roularta Media Group SA, de ses filiales et de ses coentreprises (joint-ventures), après élimination de toutes les opérations significatives entre les sociétés du Groupe.

Les filiales sont les entreprises sur lesquelles Roularta Media Group SA exerce une influence décisive (contrôle). C'est le cas lorsque Roularta Media Group est exposé à, ou a le droit à des rendements variables provenant de son investissement dans l'entité et à la

capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Toutes les transactions intragroupe, soldes intragroupe et gains non réalisés sur des opérations intragroupe sont éliminés ; les pertes latentes sont également éliminées à moins qu'il s'agisse d'une dépréciation permanente. La partie du capital propre et du bénéfice attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée séparément dans le bilan ou le compte de résultats. Les changements dans l'actionnariat du Groupe dans les filiales, dans lesquelles le Groupe ne perd pas le contrôle, sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres. Ainsi, les valeurs comptables nettes des intérêts du Groupe et les intérêts minoritaires sont ajustés à la participation relative dans ces filiales. Les différences entre l'ajustement des intérêts minoritaires et la juste valeur du prix d'acquisition payé ou reçu sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le bénéfice ou la perte sur cession est calculé comme la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie reçue ainsi que la juste valeur de toute participation conservée et
- la valeur comptable nette des actifs (y compris le goodwill), des dettes et des intérêts minoritaires dans la filiale avant son élimination.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle la société mère obtient le contrôle jusqu'à la date où elle perd le contrôle.

Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice comptable que celui de la société mère, en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements similaires.

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Les coentreprises et entreprises associées

Il est question d'une **coentreprise** lorsque Roularta Media Group SA a convenu contractuellement de partager le contrôle avec une ou plusieurs parties, ce qui est seulement le cas lorsque des décisions sur les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui exercent un contrôle conjoint. Un accord de coentreprise peut être traité comme

une activité conjointe (si Roularta Media Group SA a des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs) ou comme une entité commune/coentreprise (lorsque Roularta Media Group SA a uniquement droit à l'actif net).

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles Roularta Media Group SA a, directement ou indirectement, une influence notable et qui ne sont pas des filiales ou des coentreprises. Ceci est censé être le cas si le Groupe détient au moins 20% des droits de vote attachés aux actions.

Les informations financières relatives à ces entreprises sont préparées en utilisant les méthodes comptables du Groupe. Lorsque le Groupe exerce un contrôle conjoint acquis dans une coentreprise ou obtient une influence notable dans une entreprise associée, la part des actifs acquis, des passifs et des passifs éventuels est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Si le prix d'acquisition excède la juste valeur de la part des actifs acquis, passifs et passifs éventuels acquis, cette différence est comptabilisée comme goodwill. Si ce goodwill est négatif, cette différence est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultats. Ensuite, la part du Groupe dans le résultat des coentreprises et entreprises associées, conformément à la mise en équivalence dans les états financiers consolidés, est comptabilisée jusqu'au jour où le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

Dès l'instant où la part du Groupe dans la perte de l'entreprise associée dépasse sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite à zéro et les pertes futures ne sont plus prises en compte à moins que le Groupe n'ait garanti les obligations de l'entreprise associée. Dans ce cas, la perte cumulée est comptabilisée sous la rubrique « provisions pour autres risques et charges ».

Les plus-values latentes découlant des transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont éliminées à concurrence de l'intérêt du Groupe dans la participation à la coentreprise ou à l'entreprise associée.

La valeur comptable nette des participations dans des coentreprises et entreprises associées est réévaluée s'il y a des indices de réduction de valeur ou des indices que les réductions de valeur comptabilisées antérieurement ne se justifient plus. Les participations dans des coentreprises et entreprises associées dans le bilan comprennent également la valeur comptable du goodwill connexe.

La part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises est incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

Acquisitions de sociétés filiales

Le prix d'acquisition (la contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises) est estimé comme le total de la juste valeur à la date d'acquisition de l'actif transféré, du passif engagé ou repris et des capitaux propres émis par le repreneur. Le prix d'acquisition comprend aussi tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les coûts relatifs à l'acquisition sont comptabilisés comme des charges dans la période où ces coûts sont faits.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont estimés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix du principe de valorisation est fait sur une base transaction par transaction.

Acquisitions de sociétés filiales avant le 1^{er} janvier 2010

Celles-ci sont comptabilisées conformément à la version précédente d'IFRS 3.

Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées, lors de leur comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle, en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours du jour à la date de la transaction. A chaque date de clôture, les éléments

monétaires sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés en produits ou en charges comme autres produits ou charges d'exploitation, de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs monétaires et non monétaires des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie d'une économie hyperinflationnaire et n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges de tous les exercices présentés sont convertis aux cours de change en vigueur aux dates des transactions. Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

IMMobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles comprennent les titres, les logiciels, les concessions, droits de reproduction et droits similaires etc., acquis de tiers ou reçus par apport, de même que les logiciels développés en interne.

Les dépenses de recherche effectuées dans le but d'acquérir une nouvelle expertise scientifique ou technologique sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts encourus pendant la phase de développement dans laquelle les résultats de la recherche sont utilisés dans un plan ou un projet pour la création de produits et processus nouveaux ou améliorés de façon significative, ne sont repris au bilan que dans la mesure où le produit ou le processus est faisable tant techniquement que commercialement, le Groupe dispose de moyens suffisants pour achever leur réalisation et il peut être démontré que l'actif générera des avantages économiques futurs probables.

Les coûts activés comprennent le coût des matériaux, les frais de personnel directs et une part proportionnelle des frais fixes.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité attendue et suivant la méthode linéaire à partir de la date à laquelle elles sont prêtées à être mises en service.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées:

| | |
|--|-------------------------------------|
| • Développement | 3 ans |
| • Logiciels | 3 à 5 ans |
| • Concessions, droits de reproduction et droits similaires | |
| » Graphiques et génériques | 3 ans |
| » Scénarios | 2 ans |
| » Autres droits | selon leur durée d'utilité attendue |

En vertu d'IAS 38.107, la plupart des titres sont considérés comme des actifs à durée d'utilité indéterminée et ne sont par conséquent pas amortis, mais soumis annuellement à un test de dépréciation. D'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas non plus amorties mais soumises chaque année à un test de dépréciation.

Sur une base semestrielle, il est vérifié si les immobilisations incorporelles possèdent toujours une durée de vie indéterminée. S'il se produit des modifications par lesquelles un actif acquiert une durée de vie limitée, il est procédé à partir de ce moment à son amortissement sur sa durée de vie résiduelle.

Goodwill

Lors de l'acquisition de sociétés filiales, le goodwill est comptabilisé à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée, du montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (dans un regroupement d'entreprises réa-

lisé par étapes) de la juste valeur de la participation précédemment détenue, par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, même après sa réévaluation, ce total se traduit par un montant négatif, ce bénéfice est comptabilisé immédiatement dans le compte de pertes et profits.

En vertu de l'application d'IFRS 3, le goodwill n'est pas amorti mais soumis au moins annuellement à un test de dépréciation, donc aussi chaque fois qu'il y a une indication qu'une unité génératrice de flux de trésorerie est soumise à une réduction de valeur.

Le goodwill généré lors de l'acquisition des coentreprises ou des entreprises associées est pris en compte dans la valeur comptable de la participation correspondante et non testé séparément pour dépréciation, la valeur comptable totale de l'investissement est testée comme un actif unique en conformité avec la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat initial augmenté des autres coûts directs d'acquisition (par exemple les taxes non récupérables, le transport). Le coût des immobilisations corporelles produites en interne comprend le coût des matériaux, les frais de salaires directs et une part proportionnelle des frais fixes de production.

Le Groupe a fait usage de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 pour considérer la juste valeur de certaines immobilisations corporelles à la date de transition, à savoir le 1^{er} janvier 2003, comme étant leur coût présumé. Cette juste valeur est basée sur la valeur en continuité d'exploitation (*going concern*) comme définie par des experts indépendants et est appliquée à tous les terrains et bâtiments du Groupe ainsi qu'aux presses à imprimer et aux lignes de finition.

Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages

inhérents à la propriété des actifs loués sont classés en tant que contrats de location-financement. Au commencement de la durée du contrat de location-financement, les contrats sont repris dans le bilan à la juste valeur du bien loué ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés, ces deux valeurs étant déterminées à la conclusion du contrat de location.

Les loyers minimaux sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les loyers conditionnels sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle (c.-à-d. son coût moins sa valeur résiduelle) est comptabilisé dans le résultat selon la méthode linéaire à partir du moment où l'actif est prêt à être mis en service et sur sa durée d'utilité attendue.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

| | |
|--|-----------------------|
| • Bâtiments | |
| » réévalué | 20 ans |
| » non réévalué | 33 ans |
| » bâtiments sur terrain | durée de l'emphytéose |
| en emphytéose | |
| » transformation avec plus-value significative | 10 ans |
| • Installations, machines et outillage | |
| » presses et lignes de finition | 3 à 20 ans |
| » matériel d'émission | 5 ans |
| » décors TV | 3 ans |
| » autres | 5 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| • Matériel électronique | 3 à 5 ans |

| | |
|---|----------------------|
| • Matériel roulant | 4 à 5 ans |
| • Autres immobilisations corporelles | 5 à 10 ans |
| • Immobilisations en cours | pas d'amortissements |
| et avances payées | |
| • Contrats de location et droits similaires | |
| » presses et lignes de finition | 3 à 20 ans |
| » matériel d'émission | 5 ans |

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont supposés d'avoir une durée d'utilité indéfinie.

Actifs financiers

Critères destinés à la comptabilisation initiale et à la décomptabilisation des actifs financiers

Les acquisitions et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à leur date de règlement. La comptabilisation à la date de règlement fait référence au fait de comptabiliser un actif le jour de sa réception par l'entité et à la décomptabilisation d'un actif et la comptabilisation de tout profit ou perte lié à la cession au jour où il a été livré par l'entité.

Critères pour la comptabilisation des actifs financiers

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif disponible à la vente est évalué à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Un gain ou une perte doit être comptabilisé directement en capitaux propres sous la rubrique 'autres réserves', jusqu'à sa décomptabilisation ou jusqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif. Les placements en actions classifiés comme disponibles à la vente et pour lesquels aucune cotation sur un marché actif n'est disponible et dont la juste valeur ne peut pas être déterminée de façon fiable par d'autres méthodes d'évaluation sont évalués à leur prix d'achat.

(b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être comptabilisé par le biais du compte de résultats.

(c) Prêts et créances

Ces actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sont évalués au coût amorti

en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Un profit ou une perte doit être comptabilisé par le biais du compte de résultats s'il existe une indication objective de dépréciation.

Les droits au résultat net dans le cadre du « tax shelter » sont comptabilisés comme un placement de trésorerie car l'investissement ne vise pas à soutenir la société de production de manière durable ou à développer un lien durable afin de contribuer à son activité. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur valeur de marché.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût (coût d'acquisition ou de transformation) selon la méthode FIFO (first-in, first-out) ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de transformation reprend tous les coûts directs et indirects nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est définie comme le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks obsolètes et à rotation lente sont systématiquement dépréciés.

Clients et autres créances

Les clients et autres créances à court terme sont comptabilisés à leur coût diminué des corrections de valeur appropriées pour les montants non recouvrables attendus.

Une évaluation des créances douteuses est faite à la fin de l'exercice sur base d'une évaluation de tous les montants ouverts. Les créances douteuses sont dépréciées au cours de l'année où elles sont identifiées comme telles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement.

Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes d'actifs sont classés comme destinés à la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée remplie uniquement lorsque l'actif (ou groupe d'actifs) est disponible pour la vente immédiate en l'état sous réserve de conditions habituelles et coutumières pour la vente de tel actif (ou groupe d'actifs) et que cette vente est hautement probable. La direction doit s'engager à la vente, qui devrait être reconnue comme une vente réalisée endéans un an à partir de la date de la classification.

Lorsque le Groupe s'est engagé à un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme destinés à la vente lorsque les critères décrits ci-dessus sont remplis, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou pas un intérêt minoritaire dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque le Groupe s'est engagé à un plan de vente impliquant la cession d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée ou une coentreprise, la participation ou la partie de la participation qui est éliminée, est classée comme destinée à la vente lorsque les critères décrits ci-dessus sont remplis. A partir de ce moment, le Groupe cesse d'utiliser la mise en équivalence pour la partie qui est répertoriée comme destinée à la vente.

Toute partie d'une participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise qui n'a pas été classée comme destinée à la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe cesse d'utiliser la mise en équivalence au moment de la vente lorsque la vente entraîne la perte d'une influence significative du Groupe sur l'entreprise associée ou la coentreprise.

Après que la vente a eu lieu, la participation conservée dans l'entreprise associée ou la coentreprise est comptabilisée conformément à IAS 39 à moins que la participation conservée continue d'être une entreprise associée ou une coentreprise, auquel cas le Groupe utilise la méthode de la mise en équivalence

(voir la règle comptable ci-dessus relative aux participations dans des entreprises associées ou des coentreprises).

Les actifs non courants (et les groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Actions propres

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

Provisions

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Lorsque le Groupe s'attend à être remboursé de tout ou une partie des dépenses nécessaires au règlement d'une provision, l'actif qui en résulte est comptabilisé au moment où il a la quasi-certitude de recevoir le remboursement.

Restructuration

Une provision pour restructuration est constituée si le Groupe approuve un plan détaillé et formalisé de restructuration et si, soit il a commencé à exécuter le plan, soit il a annoncé les principales caractéristiques du plan aux personnes concernées.

Avantages du personnel

Obligations en termes de pensions

Il existe dans le Groupe un ensemble de 'régimes à cotisations définies'. En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies. Du fait de ces rendements minimums garantis, tous les régimes à cotisations définies belges sont considérés dans le cadre d'IFRS comme des 'régimes de pension à prestations définies'. Ces régimes financés par les assurances de groupe ont été traités dans le passé (avant 2015) comme des 'régimes à cotisations définies'. La nouvelle législation, entrée en

vigueur en décembre 2015, entraîne la qualification obligatoire en tant que 'régimes de pension à prestations définies'. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée selon la méthode 'projected unit credit', avec calcul actuariel qui se fait à la fin de chaque année.

Pour les 'régimes de pension à prestations définies', les provisions sont constituées en calculant la valeur actuelle actuarielle des interventions futures aux travailleurs concernés. Les frais de pensions à prestations définies sont répartis en 2 catégories :

- les frais de pension, bénéfices et pertes sur réductions et liquidations imputés à l'année de service et à des années antérieures ;
- les charges ou revenus d'intérêts nets.

Les charges des temps de service passés, les charges d'intérêts nets, la réévaluation d'autres rémunérations du personnel à long terme, les frais administratifs et l'impôt pour l'année sont repris sous les rémunérations du personnel dans le compte de résultats consolidé. La réévaluation de l'obligation nette des prestations définies est reprise dans l'état du résultat global comme partie des autres éléments du résultat global.

Le Groupe prévoit également une provision pour pension de retraite anticipée. Le montant de cette provision correspond à la valeur actuelle des avantages futurs promis aux employés concernés.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Plusieurs plans de droits de souscription et d'options sur actions permettent aux membres de la direction et du cadre d'acquérir des actions de la société. La norme IFRS 2 est appliquée sur toutes les transactions dont le paiement est fondé sur des actions, attribuées après le 7 novembre 2002 et non encore devenues inconditionnelles au 1^{er} janvier 2005. Le prix d'exercice d'une option est déterminé sur la base du cours de clôture moyen de l'action au cours des trente jours précédant la date de l'offre des options ou le dernier cours de clôture précédent la date de l'offre. La juste valeur de l'option est calculée sur la base de la formule Black & Scholes. Lorsque les options sont exercées, les fonds propres sont majorés du montant reçu.

Autres avantages du personnel non courants

Les autres avantages du personnel non courants comprennent essentiellement des avantages tarifaires futurs des abonnements, ainsi que des primes de jubilé. Le montant de cette provision correspond à la valeur actuelle des avantages futurs.

Dettes financières

Les dettes financières, à l'exception des produits dérivés, sont reprises initialement à la juste valeur des sommes reçues, après déduction des frais de transaction. Au cours des exercices ultérieurs, elles sont évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Si des dettes financières sont couvertes par des produits dérivés qui servent comme couverture de la juste valeur, elles sont évaluées à leur juste valeur.

Dettes commerciales

Les dettes commerciales à court terme sont comptabilisées à leur coût.

Impôts

La charge (le produit) d'impôt sur le résultat de l'exercice est le montant total compris dans le compte de résultats au titre d'impôts courants et d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés en produit ou en charge et inclus dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où les impôts sont générés par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les impôts courants de l'exercice et des exercices précédents sont comptabilisés en tant que passif dans la mesure où ils ne sont pas payés. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif. Les calculs de l'impôt courant de l'exercice et des exercices précédents sont effectués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable (*liability method*) à toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la valeur comptable utilisée pour les besoins de l'information financière et ceci

aussi bien pour les actifs que pour les passifs. Les calculs sont effectués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, des impôts différés sur la différence entre la juste valeur des actifs acquis, des passifs et passifs assumés et leur base fiscale.

Un actif d'impôts différés ne sera comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Lorsqu'il n'est plus probable que l'avantage fiscal pourra être réalisé, l'actif d'impôts différés est décomptabilisé.

Subventions publiques

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. La subvention publique est présentée en produits différés.

Les subventions des pouvoirs publics en compensation de frais faits par le Groupe sont systématiquement reconnues comme recettes sous les autres produits d'exploitation dans la même période que celle où ces frais sont faits.

Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque toutes ces conditions sont remplies :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés ;
- (b) le Groupe a cessé d'être impliqué dans la gestion et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (c) le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ;
- (e) les coûts encourus ou à encourir peuvent être évalués de façon fiable.

Pour les Médias Imprimés, le produit de la vente des publicités est repris au moment de la parution du numéro. Pour les Médias Audiovisuels, le produit

de la vente des publicités est repris au moment de l'émission. Le produit des ventes au numéro et des abonnements est repris en fonction de la date de parution du numéro.

Les revenus d'opérations d'échange sont des transactions entre deux parties entre lesquelles les biens et services échangés ne sont pas de même nature. Ces transactions sont évaluées au prix du marché, en tenant compte des réductions de valeur applicables sur des transactions similaires.

Frais financiers

Les frais financiers sont repris comme charge dans la période où ils sont faits.

Réductions de valeurs exceptionnelles

En application de la norme IAS 36, pour l'établissement de la valeur comptable des actifs du Groupe, à chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, il faut procéder à l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une entité génératrice est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultats.

Chaque unité génératrice de flux de trésorerie représentée par pays un groupe d'actifs identifiable affichant le même profil de risque, qui génère un afflux de trésorerie et qui est en grande partie indépendant de l'afflux de trésorerie généré par d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de flux de trésorerie suivantes ont été identifiées : News Belgique (Le Vif/L'Express, Knack, Krant van West-Vlaanderen...), Lifestyle Belgique (Nest, Plus Belgique...), Business Belgique (Canal Z/Kanaal Z, Trends-Tendances, Trends, Trends Top...), Free Press Belgique (Deze Week, De Zondag, Steps...), Free Press autres pays (Zeeuwsch-Vlaams Advertentieblad), Entertainment Belgique.

La détermination de la valeur d'utilité est basée sur la méthode des discounted cash flows, soit l'éva-

luation des flux de trésorerie futurs générés par l'exploitation continue de l'unité compte tenu, par le management, d'une projection de flux de trésorerie basée sur un business plan de cinq ans. Les flux de trésorerie futurs sont escomptés sur la base d'un coût moyen pondéré du capital. Pour émettre des pronostics quant aux flux de trésorerie après le dernier exercice budgétaire, ils font l'objet d'une extrapolation compte tenu d'un taux de croissance.

La détermination du coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance tient compte du taux d'intérêt et du profil de risque de Roularta Media Group dans son ensemble. Les présomptions sont appliquées sur toutes les unités génératrices de trésorerie du Groupe.

La détermination de la juste valeur hors frais de vente est basée soit sur une méthode empirique où un multiple de transactions, engendré d'une part par des transactions comparables dans le secteur des médias et, de l'autre, par des données basées sur l'expérience, a été appliquée sur le critère chiffre d'affaires, soit sur une valeur de marché basée sur des transactions similaires dans le marché.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de limiter les risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères et des taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Consécutif à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

La comptabilité de couverture est appliquée à toutes les couvertures qui remplissent les conditions requises de comptabilité de couverture quand la documentation de couverture existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Couverture de la juste valeur

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations en terme de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, il est classé comme couverture de la juste valeur. Ces

instruments financiers sont évalués à leur juste valeur et classés dans la rubrique 'Produits dérivés financiers'. Tout bénéfice ou perte provenant de ces instruments de couverture est comptabilisé en compte de résultats et l'élément couvert est aussi déclaré à sa juste valeur dans le respect du risque qui a été couvert, duquel le bénéfice ou la perte est comptabilisé directement en compte de résultats.

Couvertures de flux de trésorerie

Les changements de la juste valeur d'un instrument de couverture qui répond aux critères de couverture efficace des flux de trésorerie sont comptabilisés dans les capitaux propres, et plus précisément dans la réserve de couverture.

Produits dérivés qui ne sont pas considérés comme instrument de couverture

Certaines opérations de couverture ne sont pas prises en considération pour la comptabilité de couverture selon les critères spécifiques de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et ce, même si elles offrent une couverture économique selon la politique du Groupe en matière de risque. Les changements de la juste valeur de ces instruments sont pris directement en résultat.

Appréciations cruciales et sources d'incertitude les plus importantes concernant les estimations

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert que le management émette des jugements et fasse des estimations et des suppositions susceptibles d'avoir une influence sur les montants repris dans les états financiers.

Les estimations et les suppositions qui y sont afférentes sont basées sur l'expérience du passé ainsi que sur différents autres facteurs qui, vu les circonstances, sont considérés comme raisonnables. Les résultats de ces estimations constituent la base du jugement à émettre sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne ressort pas clairement d'autres sources. Les résultats réels peuvent s'écartier de ces estimations. Les estimations et les suppositions qui y sont afférentes font l'objet d'une évaluation périodique.

Sources d'incertitude les plus importantes concernant les estimations :

- Les réductions de valeur exceptionnelles sur immobilisations incorporelles et goodwill font l'objet d'un contrôle annuel par le Groupe pour établir s'il est nécessaire de procéder à des ajustements, mais également de contrôles intérimaires lorsqu'il y a des indications que la valeur des immobilisations incorporelles ou du goodwill pourrait être compromise (voir Annexe 15).
- Les créances fiscales différées relatives à des pertes fiscales reportées et des déductions d'impôt ne sont reprises que dans la mesure où il est vraisemblable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour récupérer les pertes fiscales reportées et les déductions d'impôt.

- Risque de crédit relatif aux clients : le management procède à l'analyse approfondie des créances commerciales en cours, compte tenu du retard de l'encaissement (ageing), de l'historique du paiement et de la couverture par des assurances crédits (voir Annexe 19).
- Avantages du personnel non courants : les engagements relatifs aux régimes de pension à prestations définies sont basés sur les présomptions actuarielles telles que le taux d'escompte et le rendement attendu sur fonds de placement (voir Annexe 27).

ANNEXE 2 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est basée sur des chiffres combinés avec un lien vers les états financiers consolidés selon la norme IFRS 11.

I. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'approche du management de la présentation financière de l'information sectorielle est appliquée. Suivant cette norme, l'information sectorielle à présenter doit correspondre aux rapports internes utilisés par les principaux décideurs opérationnels, sur la base desquels les performances internes des secteurs opérationnels de Roularta sont évaluées et des moyens sont attribués aux différents secteurs.

Dans ces rapports, l'information sectorielle de Roularta Media Group est présentée sur la base des activités en deux secteurs opérationnels : Médias Imprimés et Médias Audiovisuels.

Le secteur Médias Imprimés comprend la vente de la publicité, la production et les ventes de toutes les publications du Groupe, comme les publications gratuites, journaux, magazines, bulletins d'information et livres, ainsi que tous les services liés, y inclus Internet, salons et autres extensions de ligne. Le secteur Médias Audiovisuels comprend la vente de spots publicitaires à la télévision et à la radio, la production et l'émission, ainsi que tous les services liés, y inclus Internet et extensions de ligne.

Les règles d'évaluation des secteurs opérationnels sont les mêmes que les règles d'évaluation du Groupe repris en Annexe 1, sauf en ce qui concerne la présentation des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle dans l'information sectorielle.

Les prix des transferts entre secteurs sont déterminés sur la base du principe 'at arm's length'. Les résultats des secteurs opérationnels sont suivis par le management jusqu'au résultat net étant donné que ces secteurs correspondent presque entièrement à des entités juridiques.

| 2017 | en milliers d'euros | Médias Imprimés | Médias Audio-visuels | Eliminations entre secteurs | Total combiné | Impact IFRS 11 | Total consolidé |
|---|---------------------|-----------------|----------------------|-----------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires sectoriel | 277.682 | 9.414 | -658 | 286.438 | -29.670 | 256.768 | |
| Ventes à des clients externes | 277.685 | 8.753 | | 286.438 | -29.670 | 256.768 | |
| Ventes provenant de transactions avec d'autres secteurs | -3 | 661 | -658 | 0 | 0 | | |
| Amortissements sur immobilisations (in)corporelles | -12.265 | -171 | | -12.436 | 1.109 | -11.327 | |
| Dépréciations sur stocks et sur créances et provisions | 565 | -18 | | 547 | -97 | 450 | |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises | -1.258 | | | -1.258 | 2.179 | 921 | |
| Résultat opérationnel (EBIT) | -9.773 | -2.323 | | -12.096 | 61 | -12.035 | |
| Produits financiers | 977 | 3 | -93 | 887 | -4 | 883 | |
| Charges financières | -5.762 | -112 | 93 | -5.781 | 40 | -5.741 | |
| Impôts sur le résultat | -14.486 | 5 | | -14.481 | -97 | -14.578 | |
| Résultat net des activités poursuivies | -29.044 | -2.427 | | -31.471 | 0 | -31.471 | |

| 2017 | en milliers d'euros | Médias Imprimés | Médias Audio-visuels | Elimina-tions entre secteurs | Total combiné | Impact IFRS 11 | Total consolidé |
|--|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Résultat des activités abandonnées | 0 | 18.510 | | | 18.510 | 0 | 18.510 |
| Attribuable aux | | | | | | | |
| Intérêts minoritaires | -2.029 | -1 | | | -2.030 | 0 | -2.030 |
| Actionnaires de Roularta Media Group | -27.015 | 16.084 | | | -10.931 | 0 | -10.931 |
| Actifs | 401.563 | 218.273 | -113.652 | | 506.184 | -89.076 | 417.108 |
| - dont valeur comptable des participations mises en équivalence | -306 | 0 | | | -306 | 10.114 | 9.808 |
| - dont total des coûts encourus pour l'acquisition d'immobilisations (in)corporelles | 21.547 | 6.921 | | | 28.468 | -7.264 | 21.204 |
| Passifs | 223.738 | 95.932 | -18.391 | | 301.279 | -89.076 | 212.203 |
| Les ventes à des clients externes comprennent: | | | | | | | |
| Publicité | 134.288 | 7.035 | | | 141.323 | -6.642 | 134.681 |
| Abonnements et ventes au numéro | 77.600 | 0 | | | 77.600 | -20.010 | 57.590 |
| Autres services et biens | 65.797 | 1.718 | | | 67.515 | -3.018 | 64.497 |

| 2016 | en milliers d'euros | Médias Imprimés | Médias Audio-visuels | Elimina-tions entre secteurs | Total combiné | Impact IFRS 11 | Total consolidé |
|--|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Résultat des activités abandonnées | | | | | 17.475 | | 17.475 |
| Attribuable aux | | | | | | | |
| Intérêts minoritaires | -1.200 | -1 | | | -1.201 | 0 | -1.201 |
| Actionnaires de Roularta Media Group | 6.472 | 15.001 | | | 21.473 | 0 | 21.473 |
| Actifs | 442.496 | 215.259 | -114.576 | | 543.179 | -99.978 | 443.201 |
| - dont valeur comptable des participations mises en équivalence | 761 | 0 | | | 761 | 126.378 | 127.139 |
| - dont total des coûts encourus pour l'acquisition d'immobilisations (in)corporelles | 7.783 | 35.270 | | | 43.053 | -35.516 | 7.537 |
| Passifs | 227.499 | 110.933 | -19.309 | | 319.123 | -99.977 | 219.146 |
| Les ventes à des clients externes comprennent: | | | | | | | |
| Publicité | 141.098 | 7.751 | | | 148.849 | -6.819 | 142.030 |
| Abonnements et ventes au numéro | 84.413 | 0 | | | 84.413 | -24.835 | 59.578 |
| Autres services et biens | 68.882 | 2.739 | | | 71.621 | 3.235 | 74.856 |

| 2016 | en milliers d'euros | Médias Imprimés | Médias Audio-visuels | Elimina-tions entre secteurs | Total combiné | Impact IFRS 11 | Total consolidé |
|---|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires sectoriel | 295.220 | 10.810 | -1.147 | | 304.883 | -28.419 | 276.464 |
| Ventes à des clients externes | 294.393 | 10.490 | | | 304.883 | -28.419 | 276.464 |
| Ventes provenant de transactions avec d'autres secteurs | 827 | 320 | -1.147 | | 0 | 0 | |
| Amortissements sur immobilisations (in)corporelles | -10.633 | -189 | | | -10.822 | 574 | -10.248 |
| Dépréciations sur stocks et sur créances et provisions | 665 | 0 | | | 665 | 65 | 730 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises | -1.134 | 0 | | | -1.134 | 1.853 | 719 |
| Résultat opérationnel (EBIT) | 10.640 | -2.392 | | | 8.248 | -836 | 7.412 |
| Produits financiers | 1.529 | 3 | -118 | | 1.414 | -1 | 1.413 |
| Charges financières | -6.111 | -138 | 118 | | -6.131 | 31 | -6.100 |
| Impôts sur le résultat | -786 | 52 | | | -734 | 806 | 72 |
| Résultat net des activités poursuivies | 5.272 | -2.475 | | | 2.797 | 0 | 2.797 |

II. Informations géographiques

Les informations géographiques ont été ventilées sur la base de deux marchés géographiques sur lesquels RMG est actif : la Belgique et les autres pays (à savoir les Pays-Bas, et l'Allemagne). Les informations qui suivent donnent le détail du chiffre d'affaires et des actifs non courants (*) ventilés sur la base de la localisation géographique de la filiale.

| 2017 - activités poursuivies | en milliers d'euros | Belgique | Autres pays | Total consolidé |
|------------------------------|---------------------|----------|-------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires sectoriel | 254.492 | 2.276 | | 256.768 |
| Actifs non courants (*) | 138.051 | 8.655 | | 146.706 |
| 2016 - activités poursuivies | en milliers d'euros | Belgique | Autres pays | Total consolidé |
| Chiffre d'affaires sectoriel | 274.767 | 1.697 | | 276.464 |
| Actifs non courants (*) | 138.329 | 2.093 | | 140.422 |

(*) Les actifs non courants : autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et les droits afférents aux contrats d'assurance.

III. Informations relatives aux principaux clients

Vu la diversité des activités du Groupe et celle de son portefeuille clients, le Groupe n'a réalisé avec aucun client externe des revenus de transactions représentant au moins 10 pour cent de ses revenus. Pour la même raison, il n'y a aucune concentration des ventes à certains clients ou groupe de clients.

ANNEXE 3 - CHIFFRE D'AFFAIRES - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend :

| Chiffre d'affaires | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|----------------------------|----------------|----------------|
| Publicité | | 134.681 | 142.030 |
| Abonnements et ventes au numéro | | 57.590 | 59.578 |
| Imprimés pour des tiers | | 40.856 | 47.098 |
| Extensions de ligne & autres services et biens | | 23.641 | 27.758 |
| Chiffre d'affaires total | | 256.768 | 276.464 |

En 2017, suite à un reclassement du chiffre d'affaires, 4,0 M€ ont été transférés des abonnements aux extensions de ligne & autres services et marchandises et en 2016 4,4 M€.

Le produit d'opérations d'échange s'élève à 13.465 K€ (2016 : 17.645 K€).

Le chiffre d'affaires corrigé, c'est le chiffre d'affaires comparable, sans modification du cercle de consolidation, comprend :

| Chiffre d'affaires corrigé | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|----------------------------|----------------|----------------|
| Publicité | | 133.136 | 142.030 |
| Abonnements et ventes au numéro | | 57.120 | 59.578 |
| Imprimés pour des tiers | | 40.853 | 47.098 |
| Extensions de ligne & autres services et biens | | 23.320 | 27.758 |
| Chiffre d'affaires corrigé | | 254.429 | 276.464 |
| Modifications du Groupe | | 2.339 | |
| Chiffre d'affaires consolidé | | 256.768 | 276.464 |

Le chiffre d'affaires consolidé de 2017 qui, conformément à IFRS 11, ne tient pas compte des coentreprises – dont Plus Magazine (en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne) – affiche un Repli (-7,1 %, de 276,5 à 256,8 millions d'euros). Le chiffre d'affaires corrigé, c.-à-d. le chiffre d'affaires sans les acquisitions effectuées en 2017, baisse de 8,0 %. Du fait de la tendance baissière sur le marché, les revenus publicitaires des publications gratuites fléchissent de 9,3 %. Les revenus publicitaires des magazines diminuent de 4,7 %. Le chiffre d'affaires des abonnements est stable (-0,2 %). Le chiffre d'affaires des activités de composition et d'impression se replie de 13,3 %, ce qui s'explique en grande partie par la baisse des impressions commerciales des magazines français (anciennes filiales de Roullarta). La vente de papier pour ces magazines français, sur lequel la marge réalisée est minime, entraîne également une baisse du chiffre d'affaires divers (-34,9 %). Les ventes au numéro (-16,1 %) baissent parallèlement à la tendance du marché, mais surtout suite à la disparition du titre Royals.

ANNEXE 4 - SERVICES ET BIENS DIVERS - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les services et biens divers du Groupe comprennent :

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Charges de transport et de distribution | | -17.618 | -18.132 |
| Charges de marketing et de promotion | | -22.167 | -22.727 |
| Commissions | | -4.920 | -4.846 |
| Honoraires | | -27.405 | -26.352 |
| Location simple | | -11.390 | -12.075 |
| Energie | | -2.100 | -2.207 |
| Sous-traitants et livraisons diverses | | -11.382 | -10.939 |
| Rémunération administrateurs | | -429 | -419 |
| Intérimaires | | -2.590 | -2.326 |
| Frais de déplacement et d'accueil | | -1.041 | -692 |
| Assurances | | -421 | -429 |
| Autres services et biens divers | | -593 | -494 |
| Total services et biens divers | | -102.056 | -101.638 |

Les commissions concernent des prestations (commissions ventes au numéro et commissions abonnements) et des droits d'auteur facturés par des tiers.

Les honoraires comprennent les honoraires de rédaction et de photographie et les honoraires généraux.

La section sous-traitants et livraisons diverses comprend principalement les coûts de maintenance et de réparation, la télécommunication et les coûts de carburant.

Les services et biens divers ont diminué de 418 K€, soit 0,4%, par rapport à l'an dernier. La hausse la plus importante au sein des services et biens divers concerne les honoraires (essentiellement chez Storesquare). Les baisses les plus importantes concernent les frais de transport et de distribution, de marketing et de promotion, ainsi que le leasing opérationnel.

ANNEXE 5 - FRAIS DE PERSONNEL - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|----------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et appointements | | -64.181 | -63.053 |
| Cotisations de sécurité sociale | | -21.556 | -21.204 |
| Transactions dont le paiement est fondé sur des actions | | -125 | -152 |
| Charges au titre d'avantages postérieurs à l'emploi | | -3.084 | -3.084 |
| Autres frais de personnel | | -3.806 | -3.896 |
| Total frais de personnel | | -92.752 | -91.389 |

En 2017, les charges au titre d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des charges relatives aux régimes à cotisations définies de 2.898 K€ (2016 : 2.892 K€).

Ceci concerne principalement les régimes belges financés par des assurances-groupe qui sont considérés à partir de 2015 sous IFRS comme des régimes à prestations définies, voir Annexe 27.

| Emploi en équivalents temps plein | 2017 | 2016 |
|--|-------|-------|
| Nombre moyen de travailleurs | 1.312 | 1.350 |
| Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice | 1.276 | 1.354 |
| Au niveau de l'évolution du nombre de salariés en fin d'exercice, la poursuite de la réorganisation au sein de l'entreprise se traduit par une baisse du nombre d'équivalents temps plein. | | |

ANNEXE 6 - DÉPRÉCIATIONS SUR STOCKS ET SUR CRÉANCES - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-----------|
| Dépréciation sur stocks | -384 | -321 |
| Reprise de dépréciation sur stocks | 321 | 359 |
| Dépréciation sur créances commerciales | -4.550 | -4.139 |
| Reprise de dépréciation sur créances commerciales | 4.121 | 4.143 |
| Total dépréciations sur stocks et sur créances | -492 | 42 |

Sur la base de l'évaluation en fin d'exercice, la dépréciation sur stocks Roularta Books et sur créances commerciales de la fin de l'exercice antérieur est reprise, et une nouvelle dépréciation est comptabilisée.

En 2017, il y avait une augmentation nette de dépréciations sur stocks de 63 K€ (2016 : une reprise dépréciation de 38 K€) et une augmentation nette de dépréciations sur créances commerciales de 433 K€ (2016 : une reprise de 4 K€).

ANNEXE 7 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Subsides d'exploitation | 2.016 | 2.562 |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations (in)corporelles | 157 | 42 |
| Plus-values sur réalisation (partielle) de filiales et coentreprises | 116 | 398 |
| Ecart de conversion | 24 | 19 |
| Escomptes de paiement et produits financiers divers | 833 | 458 |
| Règlements divers | 415 | 380 |
| Dividendes | 3 | 3 |
| Plus-values sur réalisation d'autres créances | 210 | |
| Autres produits d'exploitation | 179 | 296 |
| Total autres produits d'exploitation | 3.953 | 4.158 |

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement les subventions d'exploitation reçues par Roularta Media Group. La section 'autres produits d'exploitation' comprend en 2017 et en 2016 la refacturation des coûts engagés.

La baisse des subsides d'exploitation provoque une baisse des autres produits d'exploitation.

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Impôts autres que les impôts sur le résultat | -2.440 | -2.851 |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations (in)corporelles | -16 | -24 |
| Pertes sur clients | -167 | -317 |
| (Reprise de) dépréciation / (dépréciation) des autres créances (courantes) | -284 | -160 |
| Ecart de conversion | -4 | -3 |
| Différences de paiement, frais bancaires | -498 | -546 |
| Autres charges d'exploitation | -2.013 | -1.819 |
| Total autres charges d'exploitation | -5.422 | -5.720 |

Du côté des autres charges d'exploitation, la plus grande baisse figure à la rubrique des autres impôts et s'explique surtout par la baisse des taxes communales suite à une modification dans les canaux de distribution de Deze Week en 2017.

ANNEXE 8 - FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES RÉSULTATS UNIQUES - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

En 2017 et 2016, il n'y avait pas de résultats uniques significatifs.

ANNEXE 9 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Produits d'intérêt | 883 | 1.413 |
| Produits financiers | 883 | 1.413 |
| Charges d'intérêt | -5.741 | -6.100 |
| Charges financières | -5.741 | -6.100 |
| Total charges financières nettes | -4.858 | -4.687 |

L'augmentation des produits financiers est principalement attribuable à la baisse des produits d'intérêts et s'explique en grande partie par celle de la créance sur Altice suite à la réception de 16 M€ en décembre 2016. Les charges d'intérêts ont baissé suite à la diminution des dettes bancaires en cours. Le détail des instruments de couverture se trouve dans l'Annexe 32.

ANNEXE 10 -IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES**I. Impôts sur le résultat - courants et différés**

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|----------------|------------|
| A. Impôts courants | | | |
| Impôts sur le résultat de l'exercice | | -234 | -58 |
| Total impôts courants | | -234 | -58 |
| B. Impôts différés | | | |
| Afférents à la naissance et à l'extourne des différences temporelles | | 5.485 | -1.401 |
| Afférents à la modification de taux d'impôt | | -4.719 | |
| Afférents à la reprise de l'irrécoverabilité (+) ou l'irrécoverabilité (-) d'actifs d'impôts différés | | -15.109 | 1.531 |
| Total impôts différés | | -14.343 | 130 |
| Total impôts courants et différés | | -14.577 | 72 |

II. Rapprochement entre le taux d'impôt réglementaire et le taux d'impôt effectif

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|----------------|-------------|
| Résultat avant impôts | | -16.893 | 2.725 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises | | 921 | 719 |
| Résultat avant impôts, quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises non incluse | | -17.814 | 2.006 |
| Taux d'impôt réglementaire | | 33,99% | 33,99% |
| Impôts sur base du taux d'impôt réglementaire | | 6.055 | -682 |
| Ajustements aux impôts exigibles des exercices antérieurs (+/-) | | 84 | -62 |
| Effet fiscal des charges non déductibles (-) | | -1.044 | -1.176 |
| Effet fiscal des produits non imposables (+) | | 156 | 456 |
| Effet fiscal de non comptabiliser des actifs d'impôts différés sur pertes fiscales de l'exercice (-) | | -3.782 | -1.043 |
| Effet fiscal de l'usage et de la reprise d'actifs d'impôts différés comptabilisés précédemment | | -10.591 | 0 |
| Effet fiscal de la comptabilisation des impôts différés sur pertes fiscales non comptabilisées précédemment | | 0 | 2.520 |
| Effet fiscal des changements de taux d'impôt | | -4.719 | 0 |
| Effet fiscal du taux d'impôt dans d'autres territoires | | -186 | 10 |
| Autre augmentation / diminution (+/-) | | -550 | 49 |
| Impôts sur base du taux d'impôt effectif | | -14.577 | 72 |

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|----------------|-----------|
| Résultat avant impôts | | -16.893 | 2.725 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises | | 921 | 719 |
| Résultat avant impôts, quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises non incluse | | -17.814 | 2.006 |
| Taux d'impôt effectif | | -81,83% | -3,59% |
| Impôts sur base du taux d'impôt effectif | | -14.577 | 72 |

L'impact des modifications des taux d'imposition en 2017 comprend essentiellement l'impact de la baisse progressive du taux de l'impôt des sociétés belges à 25 %.

III. Impôts incorporés dans les fonds propres

| Impôts différés concernant les produits et charges incorporés dans les fonds propres : | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|----------|----------|
| Frais d'émission et d'augmentation du capital | | 0 | 0 |
| | | 0 | 0 |

IV. Impôts incorporés dans les autres éléments du résultat global

| Impôts différés concernant les produits et charges incorporés dans les autres éléments du résultat global : | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|------------|------------|
| Gains / pertes provenant d'instruments de couverture de flux de trésorerie | | 16 | |
| Avantages du personnel non courants - écarts actuariels | | 306 | 515 |
| Autres impôts | | 6 | |
| | | 328 | 515 |

ANNEXE 11 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au début d'octobre 2017, le conseil d'administration a décidé de vendre sa participation de 50 % dans Mediaalan et d'acheter 50 % dans Mediafin, l'entreprise éditrice de « L'Echo » et du « Tijd ». Du fait de ces deux transactions, Roularta touchera lors du closing un solde en espèces d'environ 217,5 M€. Compte tenu de l'étude des conditions de concurrence, l'opération n'est pas encore finalisée à la date de clôture du bilan. La vente de 50 % dans Mediaalan a été finalisée en janvier 2018. L'achat de 50 % dans Mediafin a été finalisé en mars 2018. Par conséquent, le résultat complet de Mediaalan, soit 18,5 M€ en 2017 et 17,5 M€ en 2016, figure sous « résultat d'activités abandonnées ».

En 2016, il n'y a pas d'activités abandonnées.

| Résultat des activités abandonnées pour l'exercice | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|----------------|----------------|
| Produits | | 174.557 | 171.739 |
| Autres profits | | 641 | 729 |
| | | 175.198 | 172.466 |
| Charges d'exploitation et autres charges | | -151.070 | -146.054 |
| Résultat opérationnel après charges financières nettes | | 24.128 | 26.412 |
| Charge d'impôt sur le résultat attribuable | | -5.618 | -8.937 |
| Résultat net des activités abandonnées pour l'exercice | | 18.510 | 17.475 |

ANNEXE 12 - ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Comme indiqué dans l'Annexe 11 Activités abandonnées, le groupe avait l'intention de vendre Mediaalan début 2018. En conséquence, tous les actifs et passifs liés à ces activités ont été reclassés dans 'les actifs classés comme détenus en vue de la vente' et 'passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente' au 31 décembre 2017. La vente a été finalisée fin janvier 2018. Outre Mediaalan, le titre « Je vais Construire et Rénover/Ik ga Bouwen & Renoveren » a été détenu en vue de la vente, compte tenu du projet de vente à Sanoma.

| Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente | en milliers d'euros | 2017 |
|--|---------------------|----------------|
| Actifs liés aux activités Mediaalan | | 128.541 |
| Immobilisation incorporelle 'Ik ga Bouwen & Renoveren' | | 462 |
| | | 129.003 |

ANNEXE 13 - RÉSULTAT PAR ACTION

| | 2017 | 2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| I. Mouvements dans le nombre d'actions (actions ordinaires) | | |
| Nombre d'actions, solde d'ouverture | 13.141.123 | 13.141.123 |
| Nombre d'actions émises au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Nombre d'actions, solde de clôture | 13.141.123 | 13.141.123 |
| - actions émises, entièrement libérées | 13.141.123 | 13.141.123 |
| II. Autres informations | | |
| Nombre d'actions détenues par l'entreprise ou par des parties liées | 603.635 | 612.825 |
| Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de plans d'options sur actions | 491.435 | 500.625 |
| III. Calcul du résultat par action | | |
| 1. Nombre d'actions | | |
| 1.1. Nombre moyen pondéré d'actions, de base | 12.534.766 | 12.515.767 |
| 1.2. Ajustements afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué | 74.743 | 95.919 |
| Plans d'options sur actions | 74.743 | 95.919 |
| 1.3. Nombre moyen pondéré d'actions, dilué | 12.609.509 | 12.611.686 |
| 2. Calcul | | |

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action est basé sur les paramètres suivants :

$$\frac{\text{Résultat de l'exercice disponible pour les actionnaires ordinaires}}{\text{Nombre moyen pondéré d'actions}} = \frac{-10.931 \text{ K€}}{12.534.766} = -0,87$$

$$\frac{\text{Résultat de l'exercice disponible pour les actionnaires ordinaires}}{\text{Nombre moyen pondéré d'actions, dilué}} = \frac{-10.931 \text{ K€}}{12.609.509} = -0,87$$

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action des activités poursuivies est basé sur les paramètres suivants :

$$\frac{\text{Résultat de l'exercice des activités poursuivies disponible pour les actionnaires ordinaires}}{\text{Nombre moyen pondéré d'actions}} = \frac{-29.441 \text{ K€}}{12.534.766} = -2,35$$

$$\frac{\text{Résultat de l'exercice des activités poursuivies disponible pour les actionnaires ordinaires}}{\text{Nombre moyen pondéré d'actions, dilué}} = \frac{-29.441 \text{ K€}}{12.609.509} = -2,33$$

ANNEXE 14 - DIVIDENDES

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Montant des dividendes attribués après la date de clôture mais avant l'approbation des états financiers, en milliers d'euros | 0 | 6.267 |
| Dividende brut par action en euros | 0 | 0,50 |
| Nombre d'actions donnant droit à un dividende au 31/12 | 13.141.123 | 13.141.123 |
| Nombre d'actions propres au 31/12 | -603.635 | -612.825 |
| Variation d'actions propres 2017 (avant l'assemblée générale) | 2.400 | 4.900 |
| | 12.539.888 | 12.533.198 |

ANNEXE 15 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

| 2017 | en milliers d'euros | Titres | Logiciels | Concessions, droits de pro- priété et droits similaires | Total immobi- lisations incorpo- relles | Goodwill |
|--|---------------------|---------------|---------------|--|---|----------|
| AU COÛT | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 82.212 | 28.834 | 16.874 | 127.920 | 997 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | |
| - Acquisitions | 8.774 | 2.613 | | 11.387 | | |
| - Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises | | 17 | 4.803 | 4.820 | | |
| - Ventes et cessions (-) | | -592 | | -592 | | |
| - Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (-) | -923 | | | -923 | | |
| Au terme de l'exercice | 90.063 | 30.872 | 21.677 | 142.612 | 997 | |
| AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 12.385 | 23.127 | 8.009 | 43.521 | 997 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | |
| - Amortissements | 1.451 | 2.836 | 1.472 | 5.759 | | |
| - Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises | | 16 | | 16 | | |
| - Réductions de valeur exceptionnelles comptabilisées / reprises dans le compte de résultats | 2.435 | | 650 | 3.085 | | |
| - Annulations à la suite de ventes et cessions (-) | | -587 | | -587 | | |
| - Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (-) | -462 | | | -462 | | |
| Au terme de l'exercice | 15.809 | 25.392 | 10.131 | 51.332 | 997 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 74.254 | 5.480 | 11.546 | 91.280 | 0 | |

| 2016 | en milliers d'euros | Titres | Logiciels | Concessions, droits de pro- priété et droits similaires | Total immobi- lisations incorpo- relles | Goodwill |
|---|---------------------|---------------|---------------|--|---|----------|
| AU COÛT | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 82.336 | 29.097 | 16.874 | 128.307 | 1.002 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | |
| - Acquisitions | | | | 3.089 | | 3.089 |
| - Ventes et cessions (-) | | | | -124 | -3.352 | -3.476 |
| Au terme de l'exercice | 82.212 | 28.834 | 16.874 | 127.920 | 997 | |
| AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 11.789 | 23.673 | 6.687 | 42.149 | 997 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | |
| - Amortissements | | | | 720 | 2.806 | 1.322 |
| - Annulations à la suite de ventes et cessions (-) | | | | -124 | -3.352 | -3.476 |
| Au terme de l'exercice | 12.385 | 23.127 | 8.009 | 43.521 | 997 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 69.827 | 5.707 | 8.865 | 84.399 | 0 | |

Les immobilisations incorporelles se composent de développement, des titres, des logiciels, des concessions, des droits de propriété et des droits similaires.

Le développement, les logiciels, les titres, les concessions, les droits de propriété et droits similaires à durée de vie déterminée sont amortis sur la base de leur durée d'utilisation attendue au sein du Groupe. Sur l'ensemble des droits de propriété, la valeur comptable des droits de propriété à durée de vie indéterminée est de 6.173 K€.

Plusieurs titres et le goodwill affichent une durée d'utilité indéterminée. Les divers titres et marques du Groupe possèdent une grande notoriété et contribuent directement au cash-flow du Groupe.

Sur une base semestrielle, il est vérifié si les immobilisations incorporelles et le goodwill possèdent toujours une durée de vie indéterminée. S'il se produit des modifications par lesquelles un actif acquiert une durée de vie limitée, il est procédé à partir de ce moment à son amortissement sur sa durée de vie résiduelle.

Conformément à ces règles d'évaluation, le management de RMG estime que pour « Sailer » (éditions pour enfants Allemagne), il y a suffisamment d'indications pour y voir un changement d'estimation comptable (*change of estimate*) et pour ramener la durée de vie attendue d'indéterminée à 10 ans ; 523 K€ ont été amortis. Depuis juillet 2016, les titres « Lifestyle » et l'Initié de la Bourse/Inside Beleggen ont été amortis sur 3 ans, pour un montant de 1.290 K€ en 2007, contre 646 K€ en 2016. Les nouveaux titres « Sterck » et « Landleven » sont amortis sur 10 ans, pour 2017 ce montant est de 386 K€.

Les titres, le goodwill et certains droits de propriété, qui affichent tous une durée de vie indéterminée, ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation.

Attribution d'immobilisations incorporelles et de goodwill à durée de vie indéterminée à des unités génératrices de trésorerie

En vue du test de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont attribués à certaines unités génératrices de trésorerie (UGT). Chaque UGT représente un groupe identifiable d'actifs affichant le même profil de risque, générant une entrée de trésorerie et étant en grande partie indépendant de l'entrée de trésorerie d'autres groupes d'actifs. Il est tenu compte à cet égard des circonstances de marché très changeantes où les divers canaux et produits médias interfèrent fortement les uns avec les autres. La définition des unités génératrices de trésorerie est basée sur les principales entrées de trésorerie.

Valeur comptable des immobilisations incorporelles et du goodwill à durée de vie indéterminée :

| 2017 - Unité génératrice de trésorerie | en milliers d'euros | Immobilisations incorporelles (*) | Goodwill | Total |
|--|---------------------|-----------------------------------|----------|---------------|
| News Belgique | | 42.950 | | 42.950 |
| Business Belgique | | 14.773 | | 14.773 |
| Free Press Belgique | | 12.616 | | 12.616 |
| | 70.339 | 0 | | 70.339 |

(*) Composées de 64.167 K€ de titres et 6.173 K€ de droits de propriété.

La valeur la plus importante dans le volet News Belgique est le titre « Le Vif/L'Express », d'une valeur de 40 millions d'euros.

| 2016 - Unité génératrice de trésorerie | en milliers d'euros | Immobilisations incorporelles (*) | Goodwill | Total |
|--|---------------------|-----------------------------------|----------|---------------|
| News Belgique | | 43.153 | 0 | 43.153 |
| Business Belgique | | 14.923 | 0 | 14.923 |
| Free Press Belgique | | 12.616 | 0 | 12.616 |
| Free Press autres pays | | 2.083 | 0 | 2.083 |
| | 72.775 | 0 | | 72.775 |

(*) Composées de 66.602 K€ de titres et 6.173 K€ de droits de propriété.

Outre les immobilisations incorporelles actées et exprimées, Roularta Media Group possède aussi des titres non exprimés et de propre développement : Knack, Knack Weekend, Knack Focus, Le Vif Weekend, Focus Vif, Sport/Voetbalmagazine, Sport/Foot Magazine, Trends-Tendances, Trends Style, Nest, Télépro, Plus Magazine, Deze Week, De Zondag, Steps, Krant van West-Vlaanderen, De Weekbode, De Zeewacht,... D'autres marques commerciales générées à l'interne sont Vlan.be, Kanaal Z/Canal Z,...

Test particulier de diminution de valeur

Le Groupe teste chaque année les valeurs des immobilisations incorporelles et du goodwill à durée de vie indéterminée sur leur dépréciation. Ce test est effectué plus fréquemment s'il existe des indications que ces valeurs peuvent avoir diminué entre-temps. Ce test est effectué sur la valeur recouvrable de chaque UGT. A ce niveau, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (à savoir la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité).

Le Groupe a calculé la valeur recouvrable de chaque UGT sur la base de sa valeur d'utilité ou « Value in Use ». Elle recourt à cet effet au modèle des « Discounted Cash Flows ». Les flux de trésorerie futurs considérés pour la détermination de la valeur d'utilité sont basés sur les business plans sur une période de 5 ans, lesquels plans sont approuvés par le conseil d'administration. Ces plans sont basés sur des données historiques et sur des prévisions de marché. Les coûts devraient augmenter de 1 % l'an, étant entendu que les frais d'impression subiront une diminution ponctuelle de 4 % en 2019 grâce à la disparition du poste de dépenses Econocom-lease. Le chiffre d'affaires publicitaire s'accroît de 1 % par an en moyenne. L'on considère que le prix des abonnements augmentera de 2 % sur deux ans.

Dans les business plans qui constituent la base des tests de dépréciation, le management a repris les suppositions de base suivantes :

- Les prévisions de cash-flow et suppositions évoquées ci-dessous sont basées sur les business plans stratégiques approuvés par le management et le conseil d'administration et elles sont en ligne avec l'actuelle structure opérationnelle et avec les attentes à l'égard de l'évolution à long terme du paysage médiatique actuel.
- Au sein des suppositions de base, le rendement, la politique de réductions, les pourcentages de croissance à long terme ainsi que la position sur le marché constituent autant d'éléments importants.
- Les suppositions en termes de position sur le marché, de rendement et de pourcentages de croissance sont basées d'une part sur les expériences antérieures et de l'autre sur des évaluations par le management opérationnel et de Groupe, reliées aux circonstances de marché économiques générales et à l'environnement concurrentiel de chaque UGT, ainsi que sur les impacts d'améliorations constantes de l'efficacité.
- Tous les six mois, les suppositions sont confrontées à la réalité. Les chiffres réalisés sont alors comparés aux prévisions faites dans le passé. Au besoin, des adaptations sont apportées aux nouveaux business plans.
- Les prévisions combinent croissance du chiffre d'affaires par une poursuite de la diversification, croissance du chiffre d'affaires par des augmentations de prix reflétant l'inflation, éléments de maîtrise des coûts et restructurations susceptibles d'engendrer des efficiencies complémentaires.
- Le management part aussi du principe qu'il ne se produira pas de baisse substantielle de son marché des lecteurs au cours des prochaines années ou, si tel devait malgré tout être le cas, que cette baisse serait compensée au niveau du rendement par l'accroissement des revenus des nouveaux médias.
- L'important coût du papier ne sera influencé au cours des prochaines années que par l'inflation. Dans l'année, les fluctuations de ce prix sont couvertes par des contrats à terme.

La valeur résiduelle est déterminée sur la base d'une formule de perpétuité basée sur un taux de croissance à long terme de 0% (2016 : 2%), lequel n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen de l'industrie des médias. Les flux de trésorerie futurs obtenus sont ensuite escomptés sur la base d'un facteur d'escompte après impôt de 7,67% (2016 : 6,33%; diminution principalement en raison de la baisse du coût d'intérêt). Vu la situation spécifique du Groupe et vu son taux d'endettement et la responsabilité limitée de sociétés similaires du secteur des médias, le conseil d'administration a décidé d'utiliser comme référence le taux d'endettement dans le calcul du taux d'escompte. Le conseil d'administration considère que le taux d'escompte retenu est pertinent pour les tests de dépréciation d'actifs. Ce facteur d'escompte est basé sur

un modèle CMPC où la prime de risque et le coefficient d'endettement sont basés sur le profil de risque de Roularta Media Group en tant qu'ensemble et sur un groupe d'entreprises comparables.

Etant donné que les marchés locaux sur lesquels Roularta Media Group est actif présentent un profil de croissance et de risque similaire, le management de RMG a estimé que les mêmes hypothèses (taux de croissance et CMPC) peuvent être appliquées à toutes les UGT. Le taux de croissance à long terme a également été confronté à plusieurs sources extérieures et reflète les attentes au sein du monde médiatique.

Sensibilité du test

Les cash-flows réalisés pourraient s'écartez des cash-flows prévus dans les business plans stratégiques en cas de modification des suppositions de base importantes. Les modifications des suppositions de base raisonnablement potentielles énoncées ci-dessous ont été testées, bien que leur probabilité soit jugée très faible :

- Le management estime qu'à court terme, il n'y a pas lieu, raisonnablement, d'attendre des modifications importantes dans le profil de risque ni du marché ni de l'entreprise, ni dans le prix de revient des fonds propres et des fonds de tiers. Cependant, le management a procédé à une analyse de sensibilité du CMPC utilisé en cas de business plans et de taux de croissance à long terme moyen inchangés. Il apparaît qu'en cas de changement du CMPC de 2%, il pourrait se produire une réduction de valeur d'environ 3,6 M€.
- Le taux de croissance à long terme utilisé est repris à 0%. Ce pourcentage est la croissance habituellement appliquée dans le secteur des médias et reflète la flexibilité des opérateurs à capitaliser sur de nouvelles circonstances de marché. Néanmoins, le management a procédé à une analyse de sensibilité sur le taux de croissance à long terme en cas de business plans et de CMPC inchangés. Il apparaît qu'en cas de taux de croissance à long terme de -2%, il pourrait se produire une réduction de valeur d'environ 1,1 M€.
- Si la croissance au sein du marché par l'amélioration attendue du climat économique devait ne pas se réaliser dans les cinq ans, et compte tenu d'activités égales chez Roularta Media Group et sans améliorations de l'efficacité, l'impact sur les tests effectués pourrait en être considérable. A cet égard, une analyse de sensibilité a été effectuée où pour un CMPC et un taux de croissance à long terme inchangés, le cash-flow, qui sert de base pour le calcul de la perpétuité, a été réduit. Cette analyse révèle qu'en cas de réduction de ce cash-flow de 30%, on pourrait reconnaître une réduction de valeur de 3,1 M€.
- Une combinaison simultanée des trois suppositions ci-dessus n'est pas jugée probable. Le management a procédé à une analyse de sensibilité de l'effet combiné d'une modification simultanée des trois suppositions corrélées suivantes : une hausse du CMPC de 1%, une baisse du taux de croissance de 1% et une baisse de 10% du cash-flow servant de base pour le calcul de la perpétuité. Cette analyse fait apparaître, dans cette supposition, une réduction de valeur d'environ 4,7 M€.

Réductions de valeur actées

Sur la base des tests ci-dessus, des réductions de valeur à concurrence de 3.085 K€ ont été comptabilisées sur plusieurs titres et sur les immobilisations incorporelles. En 2017, une réduction de valeur de 2.083 K€ a été appliquée sur le titre « Free Press autres pays ». Par ailleurs, les titres « Nouvelles Graphiques/Grafisch Nieuws » et « Industrie Technique et Management/Industrie Technisch Management » de l'unité génératrice de trésorerie « Business Belgique », ainsi que « Bodytalk » et « Roularta.com » de l'unité génératrice de trésorerie « News Belgique » ont subi une réduction de valeur de respectivement 150 K€ et 203 K€. En 2016, aucune réduction de valeur spéciale n'avait été actée sur les titres.

Le « headroom » (la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable), toutes unités génératrices de trésorerie confondues, représente plus du double de la valeur comptable des titres non amortis.

Le « headroom » pour les unités génératrices de trésorerie « News Belgique » et « Business Belgique » est devenue limitée et nécessite une attention particulière dans les périodes à venir.

En ce qui concerne le goodwill, sur la base de ce calcul, 'Beurs Ondernemen' a subi une réduction de valeur de 650 K€ en 2017. Aucune réduction de valeur exceptionnelle n'a été exprimée en 2016.

ANNEXE 16 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| 2017 | en milliers d'euros | Terrains et constructions | Installations, machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Location-financement et droits similaires | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | Total |
|---|---------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------|--------|
| AU COÛT | | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 90.349 | 25.470 | 9.854 | 0 | 173 | 0 | 125.846 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | | | |
| - Acquisitions | 598 | 1.481 | 317 | | | | 2.578 | 4.974 |
| - Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises | | | 16 | | 8 | | | 23 |
| - Ventes et cessions (-) | -414 | -1.367 | -185 | | | | | -1.966 |
| - Autres variations | | 64 | | | | | | 64 |
| Au terme de l'exercice | 90.533 | 25.648 | 10.002 | 0 | 181 | 2.578 | 128.941 | |
| AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES | | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 42.389 | 19.201 | 8.086 | 0 | 147 | 0 | 69.823 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | | | |
| - Amortissements | 3.555 | 1.590 | 409 | | 13 | | | 5.567 |
| - Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises | | | 11 | | 3 | | | 14 |
| - Annulations à la suite de ventes et cessions (-) | -408 | -1.361 | -185 | | | | | -1.954 |
| - Autres variations | | 64 | | | | | | 64 |
| Au terme de l'exercice | 45.536 | 19.494 | 8.321 | 0 | 163 | 0 | 73.514 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 44.997 | 6.154 | 1.681 | 0 | 18 | 2.578 | 55.427 | |

| Actifs donnés en nantissement de dettes | en milliers d'euros |
|--|---------------------|
| Montant des terrains et constructions donnés en nantissement de dettes (y compris les hypothèques) | 9.500 |

| 2016 | en milliers d'euros | Terrains et constructions | Installations, machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Location-financement et droits similaires | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | Total |
|--|---------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---|------------------------------------|--------------------------|-------|
| AU COÛT | | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 89.946 | 22.474 | 9.880 | 33 | 197 | 0 | 122.530 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | | | |
| - Acquisitions | 669 | 3.494 | 274 | | 10 | | 4.447 | |
| - Ventes et cessions (-) | -266 | -498 | -300 | -33 | -34 | | -1.131 | |
| Au terme de l'exercice | 90.349 | 25.470 | 9.854 | 0 | 173 | 0 | 125.846 | |
| AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES | | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 38.999 | 18.359 | 7.955 | 33 | 160 | 0 | 65.506 | |
| Variations de l'exercice | | | | | | | | |
| - Amortissements | 3.656 | 1.311 | 411 | | 21 | | 5.399 | |
| - Annulations à la suite de ventes et cessions (-) | -266 | -469 | -280 | -33 | -34 | | -1.082 | |
| Au terme de l'exercice | 42.389 | 19.201 | 8.086 | 0 | 147 | 0 | 69.823 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 47.960 | 6.269 | 1.768 | 0 | 26 | 0 | 56.023 | |
| Actifs donnés en nantissement de dettes | | | | | | | | |
| en milliers d'euros | | | | | | | | |
| Montant des terrains et constructions donnés en nantissement de dettes (y compris les hypothèques) | | | | | | | 10.708 | |

ANNEXE 17 - PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

I. Aperçu des coentreprises significatives

Le tableau ci-dessous présente le détail de chacune des coentreprises qui ont un impact significatif sur la position financière et les résultats du Groupe à la fin de la période de présentation de l'information financière :

| Dénomination de la coentreprise | Activité principale | Siège social | Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|--|
| Groupe Bayard | Médias Imprimés | Augsburg, Allemagne | 50,00% |

Cette participation dans des coentreprises est comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence. En 2017, il a été décidé de vendre la participation du groupe dans la coentreprise avec Mediaalan, donc la participation n'est plus incluse dans cette annexe.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'information financière de chacune des coentreprises significatives du Groupe. Cette information provient des états financiers de la coentreprise préparés conformément aux normes IFRS.

Synthèse de l'information financière

Groupe Bayard

Le Groupe Bayard comprend les entreprises suivantes : Bayard Media GMBH & CO KG, Bayard Media Verwaltungs GMBH, Senior Publications SA, Senior Publications Nederland BV, Senior Publications Deutschland GMBH & CO KG, Senior Publications Verwaltungs GMBH, Belgomedia SA, J.M. Sailer Verlag GMBH, J.M. Sailer Geschäftsführungs GMBH, Living & More Verlag GMBH (en liquidation), 50+ Beurs & Festival BV, Mediaplus BV et Verlag Deutscher Tierschutz-Dienst GMBH. En 2017, Press Partners BV a été vendue.

| Synthèse de l'information financière | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------|---------|
| Actifs non courants | | 17.294 | 20.084 |
| Actifs courants | | 28.060 | 39.377 |
| - dont trésorerie et équivalents de trésorerie | | 5.124 | 7.028 |
| Passifs non courants | | -7.418 | -9.672 |
| - dont dettes financières | | 0 | 0 |
| Passifs non courants | | -20.244 | -20.207 |
| - dont dettes financières | | 0 | 0 |
| Actif net | | 17.692 | 29.582 |
| Chiffre d'affaires | | 57.522 | 59.000 |
| Amortissements | | -1.718 | -659 |
| Produits financiers | | 18 | 19 |
| Charges financières | | -46 | -44 |
| Impôts sur le résultat | | -203 | -1.687 |
| Résultat net de l'exercice | | 5.075 | 4.152 |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | | 24 | -45 |
| Résultat global total de l'exercice | | 5.099 | 4.107 |
| Dividendes reçus au cours de l'exercice | | 8.496 | 1.741 |

Réconciliation entre les informations financières résumées ci-dessus et la valeur comptable de la participation dans le Groupe Bayard comptabilisée dans les états financiers consolidés :

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------|--------|
| Actif net de l'entreprise associée | | 17.692 | 29.582 |
| Pourcentage de la participation du Groupe dans le Groupe Bayard | | 50,00% | 50,00% |
| Valeur comptable nette de la participation du Groupe dans le Groupe Bayard | 8.846 | 14.791 | |

Le Groupe Bayard est actif dans le segment des Médias Imprimés. Bayard Media est l'axe magazine pour le public 50+. Par ailleurs, le Groupe publie des magazines pour les enfants et les jeunes (Sailer Verlag).

La baisse des actifs courants provient principalement d'une baisse de la créance intersociétés sur Roularta Media Group (-6,3 M€).

La plus grande baisse du chiffre d'affaires est observée au niveau des magazines de Sailer Verlag (-0,5 M€), la baisse du chiffre d'affaires publicité magazines chez Bayard Media (-0,3 M€) et Senior Publications Nederland (-0,3 M€). Cette baisse du chiffre d'affaires est compensée par une diminution des frais et des impôts sur le résultat. La plus forte hausse des amortissements vient du titre Sailer (0,5 M€) qui, suite à un changement d'estimation comptable, est amorti sur cinq ans depuis janvier 2017.

Le Groupe n'a aucune obligation ni aucune restriction contractuelle par rapport au Groupe Bayard.

II. Résumé des informations financières pour les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas significatives individuellement

Cette catégorie comprend les entreprises suivantes : De Woonkijker SA, Regionale Media Maatschappij SA, Regionale TV Media SA, Proxistore SA, CTR Media SA, Click Your Car SA, Yellowbrick SA, Repropress SCRL, Twice Entertainment SPRL, 4 All Solutions SAL. Twice Entertainment BVBA a été vendue en juin 2017 et Fobelma Regie CVBA a été liquidée.

| Synthèse de l'information financière | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|--------------|--------|
| La quote-part du Groupe dans le résultat net | | -1.616 | -1.357 |
| La quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global | | 0 | 0 |
| La quote-part du Groupe dans le résultat global total | | -1.616 | -1.357 |
| Valeur comptable nette totale des participations du Groupe dans ces entreprises associées et coentreprises | 962 | 1.931 | |
| Valeur nette des créances dans ces entreprises associées et coentreprises | 477 | 583 | |

Le Groupe n'a aucune obligation ni aucune restriction contractuelle par rapport aux entreprises associées et coentreprises.

III. Evolution de la valeur comptable nette des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|----------------|---------|
| Au terme de l'exercice précédent : | | 127.139 | 120.011 |
| Variations de l'exercice : | | | |
| - Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises | 922 | 719 | |
| - Résultat des activités abandonnées | 18.510 | 17.475 | |
| - Quote-part dans les autres éléments du résultat des entreprises associées et coentreprises | 12 | -280 | |
| - Dividendes | -8.496 | -11.741 | |
| - Provision pour pertes cumulées | 426 | 107 | |
| - Effet changements groupe (2017 : Mediaalan, Twice et Proxistore, 2016 : Proxistore) | -128.705 | 848 | |
| Au terme de l'exercice (participations, hors créances) | 9.808 | 127.139 | |

ANNEXE 18 - PARTICIPATIONS DISPONIBLES À LA VENTE, PRÊTS ET CAUTIONS

I. Participations disponibles à la vente

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|-------------|------|
| AU COÛT | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | 990 | 991 | |
| Variations de l'exercice | | | |
| - Acquisitions | 75 | | |
| - Cessions et mises hors service (-) | -587 | -1 | |
| Au terme de l'exercice | 478 | 990 | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES (-) | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | -361 | 0 | |
| Variations de l'exercice | | | |
| - Réductions de valeur exceptionnelles comptabilisées dans le compte de résultats | 147 | -361 | |
| Au terme de l'exercice | -214 | -361 | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 264 | 629 | |

Toutes les participations sont considérées comme disponibles à la vente et sont appréciées en principe à leur juste valeur.

La baisse des participations s'explique essentiellement par la vente des parts de Roularta Media Group SA dans La Maison de la Radio Flagey SA (valeur comptable nette 440 K€). Les plus grandes participations en 2017 sont CPP-Incofin (124 K€) et Bedrijvencentrum Regio Roeselare (50 K€). Etant donné qu'il n'est pas possible de procéder à une évaluation fiable de la juste valeur des autres participations, les actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif sont appréciés au prix de revient. En 2016 a été comptabilisée sur ces actions une réduction de valeur exceptionnelle basée sur les fonds propres et les résultats des sociétés concernées.

II. Prêts et cautions

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|--------------|--------------|
| AU COÛT AMORTI | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | 1.841 | 1.853 |
| Variations de l'exercice | | | |
| - Additions | | | |
| - Remboursements | | -1 | -12 |
| Au terme de l'exercice | | 1.840 | 1.841 |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES (-) | | 0 | 0 |
| Au terme de l'exercice précédent | | 0 | 0 |
| Variations de l'exercice | | | |
| Au terme de l'exercice | | 0 | 0 |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 1.840 | 1.841 |
| Total participations disponibles à la vente, prêts et cautions | | 2.104 | 2.470 |

Les prêts et garanties se composent de cautions de 1.840 K€ (2016 : 1.841 K€).

ANNEXE 19 - CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

| I. Clients et autres créances - non courants | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|------------|---------------|
| Clients | | 0 | 0 |
| Autres créances | | 600 | 15.568 |
| Total clients et autres créances - non courants | | 600 | 15.568 |

Les autres créances portent sur une créance née de la vente des activités françaises. Cette créance est porteuse d'intérêts et est garantie. Etant donné que les 15 M€ restants seront encaissés en 2018, cette créance a été transférée vers le court terme.

Une évaluation des créances douteuses est faite à la fin de l'exercice sur la base d'une évaluation de tous les montants ouverts. Les créances douteuses sont dépréciées au cours de l'année où elles sont identifiées comme telles.

En 2017 et 2016 il n'y avait pas de créances douteuses non courantes.

| II. Clients et autres créances - courants | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------|---------------|
| Clients, bruts | | 53.068 | 54.943 |
| Dépréciation des clients douteux courants (-) | | -4.628 | -4.123 |
| Montants à facturer et notes de crédit à recevoir (*) | | 4.124 | 3.590 |
| Montants à encaisser et fournisseurs débit | | 677 | 896 |
| TVA à encaisser (*) | | 566 | 259 |
| Autres créances | | 16.424 | 18.682 |
| Dépréciation des autres créances douteuses courantes | | -316 | -258 |
| Total clients et autres créances - courants | | 69.915 | 73.989 |

(*) Pas d'actifs financiers comme définis dans IAS 32.

Aucune concentration importante de risques de crédit avec une seule contrepartie n'a été enregistrée au 31 décembre 2017. Les soldes ouverts sont répartis sur un grand nombre de clients, il n'y a qu'un seul client avec un solde ouvert représentant un peu plus de 10 % du solde clients total.

| Balance âgée des clients : | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------|---------------|
| Valeur nette au terme de l'exercice | | 53.068 | 54.943 |
| - dont: | | | |
| * non échus et moins de 30 jours échus | | 40.493 | 43.015 |
| * échus 30 - 60 jours | | 4.254 | 3.102 |
| * échus 61 - 90 jours | | 1.690 | 1.232 |
| * échus - plus de 90 jours | | 6.632 | 7.594 |

Aucune réduction de valeur n'a été actée pour les montants des actifs financiers échus à la date de ce rapport si leur recouvrement est toujours jugé probable.

Les créances échues depuis plus de 120 jours sont entièrement provisionnées, tout comme les créances en traitement dans un organisme d'encaissement ou chez un avocat.

Une évaluation des créances douteuses est faite à la fin de l'exercice sur la base d'une évaluation de tous les montants ouverts. Les créances douteuses sont dépréciées au cours de l'année où elles sont identifiées comme telles.

| Evolution de la dépréciation des clients douteux courants : | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------|---------------|
| Valeur nette au terme de l'exercice précédent | | -4.123 | -4.181 |
| - Dépréciation de l'exercice | | -4.550 | -4.139 |
| - Reprise de dépréciation de l'exercice | | 4.121 | 4.143 |
| - Crédences extournées comme non recouvrables et montants recouvrés au cours de l'exercice | | -76 | 54 |
| Valeur nette au terme de l'exercice | | -4.628 | -4.123 |

Dans la majorité des sociétés du Groupe, la dépréciation de la fin de l'exercice antérieur est reprise sur la base de l'évaluation en fin d'exercice, et une nouvelle dépréciation est comptabilisée.

Les moins-values réalisées sur créances (y compris sur les créances dépréciées à la fin de l'exercice précédent) figurent à l'Annexe 6.

| Evolution de la dépréciation des autres créances douteuses courantes : | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|------|------|
| Valeur nette au terme de l'exercice précédent | | -258 | -112 |
| - Dépréciation de l'exercice | | -240 | -150 |
| - Reprise de dépréciation de l'exercice | | 182 | 4 |
| Valeur nette au terme de l'exercice | | -316 | -258 |

ANNEXE 20 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

I. Aperçu des actifs et passifs d'impôts différés

| Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés sont afférents aux : | en milliers d'euros | 2017 | | 2016 | |
|---|---------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| | | Actifs d'im- pôts différés | Passifs d'im- pôts différés | Actifs d'im- pôts différés | Passifs d'im- pôts différés |
| Immobilisations incorporelles | | 676 | 16.057 | 920 | 20.320 |
| Immobilisations corporelles | | 5 | 5.600 | 7 | 8.133 |
| Participations disponibles à la vente, prêts et cautions | | | 3.404 | 16 | 5.161 |
| Clients et autres créances | | | 163 | | |
| Actions propres | | | 15 | | 21 |
| Résultat reporté | | | 522 | | 1.423 |
| Provisions | | 1.204 | | 1.894 | |
| Avantages du personnel non courants | | 1.566 | | 1.446 | |
| Autres dettes | | 7 | | | 29 |
| Total impôts différés liés à des différences temporelles | 3.458 | 25.761 | 4.283 | 35.087 | |
| Pertes fiscales | | 12.438 | | 32.807 | |
| Crédits d'impôts | | 15.243 | | 18.739 | |
| Compensation fiscale | | -24.576 | -24.576 | -34.566 | -34.566 |
| Actifs / passifs d'impôts différés nets | 6.563 | 1.185 | 21.263 | 521 | |

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés relatifs aux pertes fiscales à concurrence de 60.638 K€ (2016 : 64.902 K€) d'une part et relatifs aux différences temporelles à concurrence de 1 K€ (2016 : 1 K€) d'autre part, en raison du fait qu'il est improbable que dans le proche futur des bénéfices imposables soient disponibles sur lesquels ils pourront être imputés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales ont été comptabilisés à concurrence de 155 K€ (2016 : 551 K€) pour les filiales qui ont subi une perte pendant l'exercice ou l'exercice précédent. Les budgets indiquent qu'il est probable que les filiales dégageront au cours des exercices futurs un bénéfice imposable suffisant pour pouvoir profiter de cette réduction de paiement d'impôts.

II. Impôts différés liés aux reports de pertes fiscales et aux crédits d'impôts

| | en milliers d'euros | | 2017 | 2016 |
|------------------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| | Reports de pertes fiscales | Crédits d'impôts | Reports de pertes fiscales | Crédits d'impôts |
| Date d'expiration | | | | |
| 2017 | | | | 140 |
| 2018 | | | 254 | 254 |
| Sans date d'expiration | 12.438 | 14.989 | 32.807 | 18.345 |
| Total impôts différés | 12.438 | 15.243 | 32.807 | 18.739 |

ANNEXE 21 - STOCKS

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|--------------|-------|
| Montant brut | | | |
| Matières premières | | 4.389 | 5.340 |
| Travaux en cours | | 768 | 611 |
| Produits finis | | 184 | 187 |
| Biens achetés en vue de leur revente | | 590 | 411 |
| Contrats en cours | | 0 | 8 |
| Total montant brut (A) | 5.931 | 6.557 | |
| Dépréciations et autres corrections de valeur (-) | | | |
| Produits finis | | -163 | -161 |
| Biens achetés en vue de leur revente | | -220 | -160 |
| Total dépréciations et autres corrections de valeur (B) | -383 | -321 | |
| Valeur comptable | | | |
| Matières premières | | 4.389 | 5.340 |
| Travaux en cours | | 768 | 611 |
| Produits finis | | 21 | 26 |
| Biens achetés en vue de leur revente | | 370 | 251 |
| Contrats en cours | | 0 | 8 |
| Total valeur comptable au coût (A+B) | 5.548 | 6.236 | |

ANNEXE 22 - PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| I. Placements de trésorerie | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|-------------|-------------|
| AU COÛT | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | 306 | 306 |
| Variations de l'exercice | | -306 | |
| - Remboursements et ventes | | 0 | 306 |
| Au terme de l'exercice | | 0 | 306 |
| VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | -260 | -260 |
| Variations de l'exercice | | 260 | |
| - Remboursements et ventes | | 0 | -260 |
| Au terme de l'exercice | | 0 | 46 |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | | 0 | 46 |

Les placements de trésorerie se composent de deux éléments.

Les placements de trésorerie se composent d'une part des placements à court terme : 0 K€ (2016 : 0 K€). D'autre part, en 2016, les placements de trésorerie se composent de droits portant sur la part du producteur dans les revenus nets dans le cadre d'un accord de tax shelter. Le cas échéant, des réductions de valeur y sont actées pour tenir compte de l'évolution de la valeur de marché. Ce tax shelter n'est plus d'application en 2017.

| II. Trésorerie et équivalents de trésorerie | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------|---------------|
| Soldes bancaires | | 37.979 | 45.233 |
| Dépôts à court terme | | 5.000 | 5.325 |
| Fonds en caisse | | 5 | 7 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | | 42.984 | 50.565 |

ANNEXE 23 - CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2017, le capital souscrit s'élève à 80.000 K€ (2017 : 80.000 K€), représenté par 13.141.123 (2016 : 13.141.123) actions ordinaires intégralement libérées. Ces actions n'ont pas de valeur nominale.

Actions propres

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 603.635 actions propres (2016 : 612.825). Au cours de l'exercice, 9.190 actions propres ont été attribuées aux titulaires d'options dans l'exercice de leurs options.

Autres réserves

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|--------------|--------------|
| Primes d'émission | | 304 | 304 |
| Frais d'émission et d'augmentation du capital (net d'impôts différés) | | -1.275 | -1.275 |
| Réserves concernant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions | | 5.754 | 5.628 |
| Réserves concernant les écarts actuariels des avantages du personnel non courants | | -3.554 | -1.691 |
| Total autres réserves | | 1.229 | 2.966 |

Les réserves concernant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions concernent les options sur actions comme décrit en Annexe 24.

ANNEXE 24 - TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

Différents plans de droits de souscription et d'options sur actions ont été émis par la SA Roularta Media Group afin de permettre aux membres de la direction et du cadre de profiter de la croissance de l'entreprise et de l'évolution de l'action Roularta. Tous les plans de droits de souscription et d'options sur actions sont liquidés en instruments de fonds propres, où chacun des plans prévoit qu'une option ou un droit de souscription donne droit à une action Roularta contre le paiement du prix d'exercice. Les options deviennent inconditionnelles si le contrat de travail ou le mandat d'administrateur n'est pas résilié au moment de la période d'exercice suivante. Voici un relevé des plans de droits de souscription et d'options sur actions existants.

Droits de souscription

Le Groupe n'a plus de droits de souscription en circulation.

Options sur actions

Le comité de nomination et de rémunération décide de l'octroi de plans d'option en fonction des prestations fournies par la direction et par les cadres, de leur contribution à la réalisation des objectifs du Groupe et de leur engagement dans le développement à long terme de la stratégie du Groupe.

Les options sur actions doivent être exercées au prix qui correspond au prix moyen de clôture des actions du Groupe dans les trente jours avant la date d'offre ou au dernier cours de clôture qui précède le jour de l'offre. La durée maximale des options attribuées est présentée dans le tableau ci-après. Si l'option n'est pas exercée après la dernière période d'exercice, l'option vient à échéance. Les options qui ne peuvent pas encore être exercées sont renoncées si un membre de la direction ou un cadre quitte l'entreprise avant la dernière période d'exercice, sauf en cas de retraite ou de décès.

Résumé des options sur actions en circulation au profit de la direction et des cadres :

| Date de l'offre | Nombre d'options offertes | Nombre d'options attribuées | Nombre d'options à exercer | Prix d'exercice en euros | Première période d'exercice | Dernière période d'exercice |
|-----------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 2006 | 300.000 | 267.050 | 164.950 | 53,53 | 01/01 - 31/12/2010 | 01/01 - 31/12/2021 |
| 2008 | 300.000 | 233.650 | 135.400 | 40,00 | 01/01 - 31/12/2012 | 01/01 - 31/12/2023 |
| 2009 | 269.500 | 199.250 | 81.385 | 15,71 | 01/01 - 31/12/2013 | 01/01 - 31/12/2019 |
| 2015 | 203.750 | 114.700 | 109.700 | 11,73 | 01/01 - 31/12/2019 | 01/01 - 31/12/2025 |
| | 1.073.250 | 814.650 | 491.435 | | | |

Résumé des options sur actions en circulation pendant l'exercice :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| | Nombre d'options | Prix moyen en euros | Nombre d'options | Prix moyen en euros |
| En circulation au début de la période | 500.625 | 33,87 | 569.800 | 33,58 |
| Auxquelles il est renoncé pendant la période | | | -40.850 | 42,38 |
| Exercées pendant la période | -9.190 | 15,71 | -28.325 | 15,71 |
| En circulation à la fin de la période | 491.435 | 34,21 | 500.625 | 33,87 |
| Exerçables à la fin de la période | 327.483 | | 323.585 | |

Pendant l'exercice, 9.190 options sur actions ont été exercées. Pendant l'exercice précédent, 28.325 options sur actions ont été exercées. Les options sur actions qui restent ouvertes à la fin de la période présentent une durée restante moyenne de 4,8 ans.

En 2017, le prix moyen pondéré des actions à la date de l'exercice était de 25,55 euros (2016 : € 24,80).

Pour répondre à d'éventuelles obligations liées aux options sur actions, un programme de rachat d'actions propres a été mis sur pied dans le passé pour permettre à l'entreprise de satisfaire en partie à ces options futures.

Le Groupe a attribué en 2016 un montant de 125 K€ (2016 : 152 K€) dans les frais de personnel liés à des transactions de paiement basées sur des actions et opérées dans des instruments de capitaux propres. Tous les plans d'options attribués à partir du 7 novembre 2002 sont comptabilisés dans le compte de résultats.

ANNEXE 25 - PROVISIONS

| 2017 Provisions, non courantes en milliers d'euros | Provisions pour contentieux | Provisions pour l'environnement | Provisions pour restructuration | Autres provisions | Total |
|--|-----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------|
| Au terme de l'exercice précédent | 3.301 | 4 | 0 | 4.075 | 7.380 |
| Variations de l'exercice | | | | | |
| - Provisions supplémentaires | 360 | | | 83 | 443 |
| - Augmentation des provisions existantes | 630 | 5 | | 476 | 1.111 |
| - Montants utilisés (-) | | -3 | | -1.520 | -1.523 |
| - Montants non utilisés repris (-) | | | | -370 | -370 |
| Au terme de l'exercice | 4.288 | 9 | 0 | 2.744 | 7.041 |

Les provisions pour contentieux portent principalement sur des litiges qui concernent la SA Roularta Media Group, par lequel une provision supplémentaire a été comptabilisée concernant Infobase. Une description des litiges importants se trouve en Annexe 26. Les provisions relatives à l'environnement portent sur des opérations de dépollution de sols. Les autres provisions comprennent notamment la provision pour engagements de leasings restants relative à une presse d'impression mise hors service.

| 2016 Provisions, non courantes en milliers d'euros | Provisions pour contentieux | Provisions pour l'environnement | Provisions pour restructuration | Autres provisions | Total |
|--|-----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------|
| Au terme de l'exercice précédent | 3.351 | 5 | 497 | 4.564 | 8.417 |
| Variations de l'exercice | | | | | |
| - Provisions supplémentaires | | | | 762 | 762 |
| - Augmentation des provisions existantes | 50 | | | 107 | 157 |
| - Montants utilisés (-) | | | -1 | -1.358 | -1.359 |
| - Montants non utilisés repris (-) | -100 | | | -100 | -497 |
| - Autre | | | -497 | | -497 |
| Au terme de l'exercice | 3.301 | 4 | 0 | 4.075 | 7.380 |

ANNEXE 26 - LITIGES IMPORTANTS

La SA Roularta Media Group est impliquée dans une procédure qui l'oppose devant le tribunal de commerce à son ancien partenaire Bookmark. Une provision de 578 K€ a été constituée dans le cadre de cette procédure.

La SA Kempenland exige des dommages et intérêts pour le non-respect d'un contrat d'impression par De Streekrant-De Weekkrantgroep. Le 12 septembre 2013, le tribunal de commerce de Turnhout a condamné De Streekrant-De Weekkrantgroep en première instance à payer à la SA Kempenland 3,96 M€ en principal, 4,06 M€ d'intérêts de retard et les frais de justice. En appel, le jugement du premier juge a été confirmé dans les grandes lignes. La demande de capitalisation des intérêts par la SA Kempenland a cependant été refusée en appel. Le montant auquel la SA Roularta Media Group a été condamnée, a été payé fin décembre 2015 à la partie adverse. Roularta Media Group a introduit un pourvoi en cassation. La Cour de cassation n'a annulé l'arrêt contesté uniquement en ce qui concerne l'ampleur de l'indemnité de procédure due par Roularta Media Group en appel. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Gand. La discussion toujours en cours entre Kempenland et RMG – concernant l'imputation des paiements effectués et des montants cantonnés pendant la durée du différend sur le montant final de la condamnation suivant l'arrêt de la Cour d'appel (principal, intérêts et frais) – a été soumise pour évaluation au juge des saisies de l'arrondissement Gand, département Courtrai. Dans son ordonnance du 18 décembre 2017, le juge des saisies a confirmé que la position et les principes adoptés par Roularta Media Group lors de l'attribution des paiements sont corrects. Les débats ont été rouverts pour l'établissement du décompte effectif. L'ordonnance intervenue du juge des saisies a été signifiée à Kempenland fin février 2018. Pour ce conflit toujours en cours, Roularta Media Group SA a constitué fin 2015 une provision de 0,5 M€.

Le 30 décembre 2011, la SAS QOL et la SAS QOL FI ont assigné la SA Roularta Media Group et la SA Vogue Trading Video en justice afin d'obtenir réparation du préjudice prétendument subi du fait du non-respect d'engagements contractuels. La demande totale se monte à 4,7 M€. En première instance, le tribunal de commerce de Bruxelles a déclaré l'action totalement non fondée. Entre-temps, la SAS QOL et la SAS QOL FI ont interjeté appel contre ce premier jugement. La Cour d'Appel de Bruxelles a indiqué dans un arrêt du 24 octobre 2017 que le recours en appel n'était pas fondé. A ce jour, il n'est pas certain que SAS QOL et SAS QOL FI vont accepter l'arrêt intervenu. Il est envisagé de faire signifier l'arrêt afin de faire courir le délai de pourvoi en cassation. Aucune provision n'a été constituée pour ce litige.

Dans le cadre de la reprise de toutes les actions de la SA Coface Services Belgium (après Euro DB), la SA Roularta Media Group a également hérité d'un différend juridique en cours avec InfoBase. InfoBase prétend que la contrefaçon pour laquelle Coface Services Belgium a été condamnée dans le passé par le tribunal de première instance de Nivelles (arrêt du 15 novembre 2006) n'a pas cessé. Sur la base de cet arrêt, par lequel la SA Coface Services Belgium a été condamnée à la cessation immédiate de cette contrefaçon sous peine d'une astreinte de 1.000 euros par jour, InfoBase procède systématiquement à la signification d'astreintes. Roularta Media Group constitue une provision pour ces astreintes. La provision constituée à fin décembre 2017 s'élève à 2,74 M€.

Par décision du juge des saisies de Nivelles du 5 janvier 2015, Euro DB a été condamnée à payer 1,28 M€ d'astreintes et de frais. Ce montant a été cantonné par Euro DB auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Euro DB a fait appel de l'arrêt du juge des saisies de Nivelles. Dans un arrêt de la Cour d'Appel du 5 décembre 2017, l'ordonnance du juge des saisies de Nivelles du 5 janvier 2015 a été partiellement confirmée, et Roularta Media Group a été condamné au versement des astreintes encourues à concurrence de 925 K€.

La Cour d'appel de Bruxelles a jugé le 17 février 2017 que le recours en appel interjeté par Infobase contre l'arrêt du Tribunal de première instance de Bruxelles du 12 février 2015 était fondé et a condamné Euro DB (aujourd'hui Roularta Media Group) à payer à Infobase un dédommagement de 39 K€ en principal, à augmenter des intérêts légaux à partir du 1^{er} juin 2011 et des frais de justice. Dans ce même arrêt, la Cour d'Appel de Bruxelles a également indiqué que le droit sui generis à la protection d'une base de données invoqué par Infobase expire après 15 ans, et que la protection s'est donc éteinte au 1^{er} janvier 2013. Aucun pourvoi en

cassation n'a été constitué contre cet arrêt. Toutefois, le conseil d'Infobase continue de signifier des astreintes sur la base de l'arrêt du 15 novembre 2006. Ces astreintes signifiées continuent à être provisionnées.

Sur la base de ce dernier arrêt, Roularta Media Group a entamé une procédure en levée de l'astreinte. Dans cette procédure, des conclusions sont actuellement échangées entre les parties.

ANNEXE 27 - AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS

I. Aperçu général

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|--------------|------|
| Régimes de pension à prestations définies | 1.833 | 412 | |
| Indemnités de licenciement | 0 | 356 | |
| Autres avantages du personnel non courants | 4.741 | 4.311 | |
| <i>Avantage tarifaire futur des abonnements</i> | 615 | 645 | |
| <i>Régimes de préretraite</i> | 309 | 470 | |
| <i>Primes de jubilé</i> | 3.817 | 3.196 | |
| Total avantages du personnel | 6.574 | 5.079 | |

II. Régimes de pension à prestations définies

Il existe différents plans de pension à prestations définies au sein du Groupe, la prestation étant fonction du nombre d'années de service et du salaire.

Pour les plans belges, des actifs sont détenus dans des fonds conformément aux dispositions légales locales.

Les charges de pension sont calculées par un actuarié sur la base de la méthode 'projected unit credit' pour chaque plan. Les obligations relatives au temps de service passé et aux placements constitués sont calculées sur la base de cette méthode. La différence entre les deux (valeur nette) est reprise dans le bilan du Groupe.

En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies. Pour les nouveaux versements à partir de 2016, le rendement minimum légal est relié au rendement des obligations linéaires belges à 10 ans, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Le calcul de ce rendement minimum est basé sur la moyenne de toute la carrière de la personne affiliée. Du fait de ces rendements minimums garantis, tous les régimes à cotisations définies belges sont considérés dans le cadre d'IFRS comme des régimes de pension à prestations définies.

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------|---------------|
| A. Montants comptabilisés au bilan | | | |
| Obligations nettes résultant des régimes à prestations définies financés | | 1.833 | 412 |
| 1. Valeur actuelle des obligations intégralement ou partiellement financées | | 39.879 | 36.025 |
| 2. Juste valeur des actifs du régime (-) | | -38.046 | -35.613 |
| Obligations résultant des régimes à prestations définies, total | | 1.833 | 412 |
| B. Charge nette comptabilisée dans le résultat global | | | |
| <i>Comptabilisée dans le compte de résultats</i> | | | |
| 1. Coûts des services rendus au cours de l'exercice | | 2.694 | 2.578 |
| 2. Charges d'intérêt | | 718 | 766 |
| 3. Produits d'intérêt (-) | | -738 | -794 |
| Charge nette comptabilisée dans le compte de résultats | | 2.674 | 2.550 |
| <i>Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</i> | | | |
| 1. Ecarts actuariels, nets | | 1.201 | 48 |
| Charge nette comptabilisée dans les autres éléments du résultat global | | 1.201 | 48 |
| Charge nette comptabilisée dans le résultat global | | 3.875 | 2.598 |
| C. Mouvements de la valeur actuelle de l'obligation brute résultant des régimes à prestations définies | | | |
| Valeur actuelle de l'obligation résultant des régimes à prestations définies, solde d'ouverture | | 36.025 | 31.694 |
| 1. Coûts des services rendus au cours de l'exercice | | 2.694 | 2.578 |
| 2. Charges d'intérêt | | 718 | 766 |
| 3. Ecarts actuariels, nets | | 1.270 | 3.271 |
| - dont écarts actuariels dues aux ajustements liés à l'expérience | | 530 | 643 |
| - dont écarts actuariels dues aux actualisations des hypothèses | | 740 | 2.627 |
| 4. Contribution participant du régime | | 359 | 351 |
| 5. Indemnités payées (-) | | -1.188 | -2.635 |
| Valeur actuelle de l'obligation résultant des régimes à prestations définies, solde de clôture | | 39.879 | 36.025 |

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------|---------------|
| D. Mouvements de la juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies | | | |
| Juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies, solde d'ouverture | | 35.613 | 31.477 |
| 1. Produits d'intérêt | | 738 | 794 |
| 2. Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des montants en produits d'intérêt | | 69 | 3.222 |
| 3. Contribution employeur | | 2.454 | 2.404 |
| 4. Contribution participant du régime | | 359 | 351 |
| 5. Indemnités payées (-) | | -1.187 | -2.635 |
| Juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies, solde de clôture | | 38.046 | 35.613 |
| E. Principales hypothèses actuarielles | | | |
| 1. Taux d'actualisation | | 2,02% | 2,01% |
| 2. Taux de rendement attendu des actifs du régime | | 2,02% | 2,01% |
| 3. Taux attendu d'augmentation des salaires | | 3,0% | 3,0% |
| 4. Augmentations futures des prestations définies | | 2,0% | 2,0% |
| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
| Valeur actuelle de l'obligation brute résultant des régimes à prestations définies | | 39.879 | 36.025 |
| Juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies | | 38.046 | 35.613 |
| Déficit / (surplus) | | 1.833 | 412 |
| Ajustements liés à l'expérience : augmentation (diminution) de l'obligation brute | | 530 | 643 |
| Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des montants en produits d'intérêt | | 69 | 3.222 |

La stratégie d'investissement mise en oeuvre dans le cadre des plans de pension est de nature défensive. Les investissements en valeurs à revenu fixe sont ainsi largement privilégiés, afin de garantir ainsi la sécurité, le rendement et la liquidité des investissements. Il est également veillé à une diversification et à une répartition judicieuse des investissements.

Les principales catégories d'actifs du régime et le pourcentage que chaque catégorie principale constitue de la juste valeur du total des actifs du régime :

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Titres à revenu fixe et trésorerie | 4,2% | 4,2% |
| Actions | 0,2% | 0,2% |
| Biens immobiliers | 0,3% | 0,3% |
| Assurances | 95,3% | 95,3% |

Le Groupe s'attend à des cotisations à la hauteur de 2.128 K€ versées aux régimes à prestations définies (y compris les assurances de groupe belge) en 2018 (2.153 K€ en 2017).

Sensibilité

Concernant ces régimes de pension à prestations définies, le Groupe est exposé à un risque de baisse des taux d'intérêt (taux d'escompte), qui donnera lieu à une hausse des obligations.

III. Régimes à cotisations définies

Il existe plusieurs régimes à cotisations définies dans le Groupe. Pour les plans belges, la loi relative aux pensions complémentaires définit un rendement minimum garanti comme décrit ci-dessus sous section II. Du fait de ces rendements minimums garantis, tous les régimes à cotisations définies belges sont considérés dans le cadre d'IFRS comme des régimes de pension à prestations définies à partir de 2015.

| Aperçu des régimes à cotisations définies (y compris les plans belges) | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|-------|------|
| Contributions payées - employeur | 2.899 | 2.892 | |
| Contributions payées - participant du régime | 340 | 332 | |

IV. Options sur actions et droits de souscription

Voir Annexe 24.

ANNEXE 28 - DETTES FINANCIÈRES

| 2017 | en milliers d'euros | Courant | | Non courant | | | Total |
|--|---------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--|----------------|
| | | 1 an au plus | 2 ans | 3 à 5 ans | plus de 5 ans | | |
| Dettes financières | | | | | | | |
| Emprunt obligataire | 99.963 | | | | | | 99.963 |
| Etablissements de crédit | 1.288 | 556 | 1.654 | 2.075 | | | 5.573 |
| Total dettes financières selon l'échéance | 101.251 | 556 | 1.654 | 2.075 | | | 105.536 |

| 2016 | en milliers d'euros | Courant | | Non courant | | | Total |
|--|---------------------|--------------------|--------------|----------------|--------------|---------------|----------------|
| | | Dettes financières | 1 an au plus | 2 ans | 3 à 5 ans | plus de 5 ans | |
| Emprunt obligataire | | | | | | | 99.914 |
| Etablissements de crédit | | | | | | | 8.140 |
| Total dettes financières selon l'échéance | | 2.229 | | 100.690 | 1.960 | 3.175 | 108.054 |

En septembre 2012, RMG a procédé à une offre publique de souscription obligataire. Cet emprunt obligataire portant sur un montant de 100,0 M€ a pour date d'émission le 10 octobre 2012, sa durée est de 6 ans et il offre un intérêt annuel fixe de 5,125% brut. L'emprunt obligataire sera remboursé en 2018.

Les fournisseurs de crédit, à l'exception de ceux de l'emprunt obligataire, imposent des clauses relatives au taux d'endettement calculé sur les chiffres combinés avec des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Ces clauses sont relatives au taux d'endettement (dette financière nette/EBITDA doit être inférieure à 3), à la couverture d'intérêt (EBITDA/charges financières nettes doit être supérieur à 4), au ratio d'endettement (dette financière nette/capitaux propres doit être inférieure à 80%), à la solvabilité (minimum 25%) et à la distribution de dividendes. La dette financière nette est définie comme étant la somme des dettes financières à long et à court termes, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la valeur de marché des actions propres. Au 31 décembre 2017, le Groupe peut satisfaire à ces covenants imposés.

Les dettes garanties incluses dans les dettes financières se composent comme suit (*en milliers d'euros*) :
Etablissements de crédit

Elles sont garanties par (*en milliers d'euros*) :

| | |
|--|-------|
| Enregistrement hypothécaire sur les lieux et bâtiments du Groupe | 9.000 |
| Gages sur fonds de commerce | 2.500 |

Pour plus d'informations concernant l'exposition du Groupe aux risques de change et risques de taux : voir Annexe 32 - Instruments financiers - Risques et juste valeur.

ANNEXE 29 - AUTRES ANNEXES RELATIVES AUX PASSIFS

| 2017 | en milliers d'euros | Courant | | Non courant | | | Total |
|--|---------------------|--------------------------------------|--------------|-------------|------------|---------------|---------------|
| | | Dettes commerciales et autres dettes | 1 an au plus | 2 ans | 3 à 5 ans | plus de 5 ans | |
| Dettes commerciales | | | | | | | 38.879 |
| Acomptes reçus | | | | | | | 18.743 |
| Avantages du personnel | | | | | | | 14.603 |
| - dont dettes envers les employés | | | | | | | 10.520 |
| - dont dettes envers les administrations publiques | | | | | | | 4.083 |
| Impôts | | | | | | | 111 |
| Autres dettes | | | | | | | 287 |
| Charges à imputer et produits à reporter | | | | | | | 11.942 |
| Total des dettes selon l'échéance | 91.580 | | 0 | 0 | 287 | | 91.867 |

| 2016 | en milliers d'euros | Courant | | Non courant | | Total |
|--|---------------------|--------------|----------|-------------|---------------|--------|
| | | 1 an au plus | 2 ans | 3 à 5 ans | plus de 5 ans | |
| Dettes commerciales et autres dettes | | | | | | |
| Dettes commerciales | 42.266 | | | | | 42.266 |
| Acomptes reçus | 17.582 | | | | | 17.582 |
| Avantages du personnel | 13.497 | | | | | 13.497 |
| - dont dettes envers les employés | 10.764 | | | | | 10.764 |
| - dont dettes envers les administrations publiques | 2.733 | | | | | 2.733 |
| Impôts | 771 | | | | | 771 |
| Autres dettes | 16.242 | | 37 | | | 16.279 |
| Charges à imputer et produits à reporter | 7.717 | | | | | 7.717 |
| Total des dettes selon l'échéance | 98.075 | 0 | 0 | 37 | 98.112 | |

| Dettes commerciales courantes | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------|------|
| | | 2017 | 2016 |
| Fournisseurs | 22.129 | 27.949 | |
| Factures à recevoir / Notes de crédit à établir (*) | 15.527 | 13.438 | |
| Clients crédit | 1.223 | 879 | |
| Total dettes commerciales courantes | 38.879 | 42.266 | |

| Autres dettes courantes | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|------|
| Taxes indirectes à payer (*) | 2.763 | 4.894 | |
| Autres dettes | 8.892 | 11.348 | |
| Total autres dettes courantes | 11.655 | 16.242 | |

Les taxes indirectes concernent essentiellement la TVA, le précompte professionnel et les impôts provinciaux et communaux.

| Charges à imputer et produits à reporter | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|--------------|--------------|
| Intérêts à imputer | | 1.180 | 1.195 |
| Charges à imputer et produits à reporter (*) | | 6.409 | 6.522 |
| Total charges à imputer et produits à reporter | | 7.589 | 7.717 |

(*) Pas de dettes financières comme définies dans IAS 32.

ANNEXE 30 - CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Depuis fin 2016, il n'y a plus de contrat de location-financement en cours.

Contrats de location simple

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------|---------------|
| Paiements au titre des contrats de location simple comptabilisés en charge | | 11.390 | 12.075 |
| Le Groupe a surtout des contrats de location simple pour des bâtiments, machines, voitures d'entreprise et du matériel de bureau. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat. | | | |
| Paiements minimaux futurs relatifs à la location en vertu de contrats de location simple non résiliés : | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
| < 1 an | | 11.527 | 12.698 |
| 1 à 5 ans | | 4.138 | 13.284 |
| > 5 ans | | 13 | 7 |
| | | 15.678 | 25.989 |

ANNEXE 31 - PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe ne se porte plus garant d'obligations en 2017, ni en 2016. Des gages sur fonds de commerce ont été constitués pour un montant total de 2.500 K€ (2016 : 2.500 K€).

Les engagements contractuels pris pour l'achat de papier à des tiers par le Groupe s'élèvent à 4.761 K€ (2016 : 2.437 K€).

Il n'y a pas d'engagements contractuels matériels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

ANNEXE 32 - INSTRUMENTS FINANCIERS - RISQUES ET JUSTE VALEUR

Dans l'exercice de son activité, le Groupe est exposé à des risques de change, de taux, de crédit et de marché. Les produits dérivés sont utilisés pour réduire les risques liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

A. Risque de change

Activités opérationnelles

Le Groupe est exposé à un risque de change à l'égard du USD. Les risques de change identifiés par le management se présentent lors des achats ou des engagements fermes d'achat en USD dans le secteur des Médias Audiovisuels et par des activités extérieures à la zone euro. Par ailleurs, le Groupe subit, dans une certaine mesure, des risques de change concernant ses activités opérationnelles.

Pour des achats et des engagements fermes d'achat en USD, le Groupe utilise des contrats de change pour couvrir le risque de variation de la juste valeur d'une obligation reprise, ou d'un engagement ferme non repris

en USD dans le secteur d'activité Médias Audiovisuels. Les contrats à terme conclus dans cet objectif n'ont cependant pas d'effet direct sur la situation financière ou les résultats du Groupe car ils ont été conclus par des sociétés associées qui sont reprises dans la situation financière et les résultats du Groupe en utilisant la méthode de mise en équivalence.

Nonobstant ces contrats de change, des fluctuations en USD peuvent avoir un impact limité sur les résultats d'exploitation du Groupe.

Activités de financement

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'activités de financement présentant un risque de change potentiel.

Sensibilité estimée au risque de change

Compte tenu de la couverture des risques de change évoquée ci-dessus, le management est d'avis que les risques de fluctuation de la valeur réelle ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers ayant un impact sur le résultat ou les fonds propres du fait de variations de change, ne sont pas tangibles.

B. Risque de taux

Les échéances des dettes et obligations financières figurent à l'Annexe 28.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des établissements de crédit affichent un taux d'intérêt fixe ou variable.

Le tableau ci-dessous résume les taux d'intérêt effectifs, à la date du bilan, de ces emprunts à intérêts (emprunt obligataire et établissements de crédit) :

| Taux d'intérêt | en milliers d'euros | 2017 | 2016 | Taux d'intérêt réel |
|---|---------------------|--------|---------|---------------------|
| Taux d'intérêt fixe | | 120 | 360 | entre 1,5% en 3,5% |
| Taux d'intérêt fixe | | 99.979 | 101.236 | entre 4% en 6% |
| Taux d'intérêt fixe avec marge variable | | 4.825 | 5.875 | entre 2,5% en 5,5% |

Le Groupe a en outre des comptes courants négatifs contractés auprès des établissements de crédit pour un montant total de 612 K€ (2016 : 583 K€), qui ont un taux d'intérêt de marché variable.

Les prêts aux coentreprises, comptabilisés à la rubrique autres emprunts, ont un taux d'intérêt fixe qui est révisable après trois ou cinq ans.

Pour couvrir les risques résultant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt, le Groupe a utilisé dans le passé des instruments financiers, à savoir des contrats IRS.

Au 31 décembre 2017, il y avait un instrument financier en cours qui, conformément aux prescriptions de la norme IAS 39, est considéré comme un contrat de couverture des flux de trésorerie. Cela concerne un Interest Rate Swap. Il n'y en avait pas en 2016.

De plus, il y a certains contrats qui ne peuvent pas être considérés comme des contrats de couverture selon les normes IAS 39.

Au 31 décembre 2017, ainsi qu'au fin 2016, il n'y avait plus de tels contrats.

L'impact de l'évolution des valeurs de marché (avant impôts) de ces instruments financiers se résume comme suit :

| 2017 | en milliers d'euros | Evolution valeurs de marché | Comptabilisées dans les fonds propres | Comptabilisées dans le compte de résultats |
|----------------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| Interest Rate Swap | | | | |
| Couverture de flux de trésorerie | | -64 | -64 | |
| | | -64 | -64 | 0 |

2016 : zéro

Les modifications reprises dans le compte de résultats sont actées sous les résultats financiers.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu du fait qu'il n'y a aucun prêt en cours avec taux d'intérêt variable à fin 2016, le Groupe n'est pas soumis à la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt au 31 décembre 2017.

C. Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur ses clients, ce qui pourrait entraîner des pertes de crédit.

Pour maîtriser le risque de crédit, des études de solvabilité sont effectuées à l'égard des clients qui souhaitent bénéficier d'importantes facilités de crédit. Dans le cas où ces études mènent à une conclusion négative, l'octroi du crédit est refusé ou limité. En outre, le Groupe utilise des instruments commerciaux financiers, comme des lettres de change, pour gérer son risque de crédit et une assurance-crédit est contractée pour un pourcentage limité des clients étrangers de l'imprimerie.

Aucune concentration importante de risques de crédit avec une seule contrepartie n'a été enregistrée au 31 décembre 2017.

En dépit de l'intention de RMG de limiter ses risques de crédit, l'entreprise peut se trouver confrontée à une détérioration de la solvabilité de ses clients. L'impossibilité éventuelle de conclure une police d'assurance-crédit relativement à certains clients peut avoir un impact réellement négatif sur les activités, la position financière et/ou les résultats d'exploitation de RMG.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. La valeur comptable est rapportée, dépréciations comprises. Un état de cette valeur comptable figure au point F, ci-après, les dépréciations étant détaillées à l'Annexe 19.

D. Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des dettes financières se trouvent en Annexe 28 et sont résumées ci-dessous, ainsi que les charges d'intérêt.

L'endettement de RMG et les restrictions convenues dans les contrats de financement peuvent avoir une influence néfaste sur la situation de trésorerie de RMG. La rupture éventuelle de covenants peut donner lieu à l'exigibilité immédiate des crédits.

Le Groupe prévoit de respecter ses engagements par les flux de trésorerie opérationnels en les liquidités actuelles. En outre, le Groupe dispose de plusieurs lignes de crédit à court terme pour un montant total de 47,550 K€ (2016 : 8.000 K€). Ils créent une réserve supplémentaire de fonds de roulement. Les mêmes covenants s'appliquent aux lignes de crédit que ceux mentionnés à l'annexe 28. A fin 2017 et 2016, le Groupe n'a pas fait appel à ces lignes de crédit.

RMG gère les flux de trésorerie et de financement et les risques qui en découlent par le biais d'une politique de trésorerie au niveau du Groupe. Pour optimiser les positions patrimoniales et limiter au maximum les charges d'intérêt y afférentes, les flux de trésorerie des filiales du Groupe sont centralisés le plus possible au sein d'un cash pool.

| Dettes financières 2017 | en milliers d'euros | Courant | | Non courant | | Total |
|---|----------------------------|---------------------|--------------|----------------------|----------------------|--------------|
| | | 1 an au plus | 2 ans | 3 à 5 ans | plus de 5 ans | |
| Total dettes financières selon l'échéance | 101.251 | 556 | 1.654 | 2.075 | | 105.536 |
| Charges d'intérêt | | | | | | |
| en milliers d'euros | Courant | Non courant | | plus de 5 ans | Total | |
| | | 1 an au plus | 2 ans | 3 à 5 ans | | |
| Emprunt obligataire | 5.125 | | | | 5.125 | |
| Etablissements de crédit | 165 | 155 | 342 | 183 | | 845 |

E. Gestion du capital

Roularta Media Group tente constamment d'optimiser la structure de son capital (combinaison de dettes et de capitaux propres). Le principal objectif de la structure du capital est la maximalisation de la valeur d'actionnaire tandis que, dans le même temps, la flexibilité financière souhaitée est maintenue pour réaliser des projets stratégiques.

Lorsque nous analysons notre structure de capital, nous utilisons la même distinction dettes/fonds propres que celle appliquée dans nos comptes selon les IFRS.

F. Juste valeur

La valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers s'élèvent à :

| | en milliers d'euros | 2017 | | 2016 | |
|--|----------------------------|---------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | | Annexe | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable |
| Actifs non courants | | | | | |
| Participations disponibles à la vente, prêts et cautions | 18 | 2.104 | 2.104 | 2.470 | 2.470 |
| Clients et autres créances | 19 | 600 | 600 | 15.568 | 15.568 |
| Actifs courants | | | | | |
| Clients et autres créances | 19 | 65.225 | 65.225 | 70.140 | 70.140 |
| Placements de trésorerie | 22 | 0 | 0 | 46 | 46 |
| Trésorerie | 22 | 42.984 | 42.984 | 50.565 | 50.565 |

| | en milliers d'euros | 2017 | | 2016 | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | | Annexe | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable |
| Passifs non courants | | | | | |
| Dettes financières | 28 | -4.285 | -4.814 | -105.825 | -111.474 |
| Autres dettes | 29 | -287 | -287 | -37 | -37 |
| Passifs courants | | | | | |
| Dettes financières | 28 | -101.251 | -104.146 | -2.229 | -2.502 |
| Dettes commerciales | 29 | -23.351 | -23.351 | -28.828 | -28.828 |
| Acomptes reçus | 29 | -18.743 | -18.743 | -17.582 | -17.582 |
| Autres dettes | 29 | -8.892 | -8.892 | -11.348 | -11.348 |
| Intérêts à imputer | 29 | -1.180 | -1.180 | -1.195 | -1.195 |

La section ci-dessous résume les méthodes et hypothèses les plus importantes utilisées pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers repris dans ce détail.

Participations disponibles à la vente

Comme spécifié à l'Annexe 18 : comme aucune estimation fiable ne peut être faite de la juste valeur des participations reprises dans cette rubrique, les actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif sont valorisés à leur prix coûtant.

Prêts, cautions, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes

Pour les créances et les dettes présentant une durée initiale d'un an au plus, la valeur nominale est censée refléter la juste valeur, compte tenu de la courte durée. Pour les créances à plus d'un an, il a été constaté que la valeur comptable reflète la juste valeur.

Dettes financières

La juste valeur des emprunts et des dettes de location-financement est calculée sur la base de la valeur au comptant des flux de trésorerie futurs attendus du fait des remboursements et paiements d'intérêts.

Autres passifs

Pour les passifs courants, la valeur nominale est censée refléter la juste valeur, compte tenu de la courte durée. Pour les dettes commerciales à plus d'un an, il a été constaté que la valeur comptable reflète la juste valeur. Pour les instruments dérivés financiers, la juste valeur est déterminée sur la base de la valorisation du marché à la date du bilan.

Hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur

Au 31 décembre 2017, Roularta Media Group n'avait pas des instruments financiers valorisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont :

| | en milliers d'euros | 31/12/2016 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---|---------------------|------------|----------|----------|----------|
| Actifs valorisés à la juste valeur | | | | | |
| Placements de trésorerie | | 46 | | 46 | |

L'hiérarchie à 3 niveaux pour l'évaluation de la juste valeur est :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 : des données autres que des prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire le prix) ou indirectement (c'est-à-dire un dérivé du prix)
- niveau 3 : des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables)

Au cours de l'année 2017, il n'y avait pas de transferts entre niveaux.

ANNEXE 33 - ACQUISITIONS DE FILIALES

En 2017, les reprises suivantes ont été effectuées : le 1^{er} juillet 2017, Roularta Media Group a acquis une participation de 100 % dans le capital de Bright Communications et de Bright Communications Antwerpen.

En 2016, il n'y a pas eu de reprises exerçant un impact sur les comptes annuels consolidés.

Les acquisitions de 2017 ont été comptabilisées selon la méthode d'acquisition conforme à l'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* (version corrigée).

Le tableau ci-dessous présente un résumé des montants versés et des justes valeurs des actifs et passifs acquis qui répondent aux principes de comptabilisation de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* à la date d'acquisition :

| | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|----------|------|
| ACTIFS | | | |
| Actifs non courants | 4.815 | 0 | |
| Immobilisations incorporelles | 4.805 | | |
| Immobilisations corporelles | 10 | | |
| Actifs courants | 1.398 | 0 | |
| Clients et autres créances | 744 | | |
| Charges à reporter et produits acquis | 4 | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 650 | | |
| Total de l'actif | 6.213 | 0 | |

| PASSIFS | | |
|---|--------------|----------|
| Passifs non courants | 1.266 | 0 |
| Autres dettes | 1.266 | 0 |
| Passifs courants | 774 | 0 |
| Dettes commerciales | 129 | |
| Acomptes reçus | 241 | |
| Avantages du personnel | 45 | |
| Impôts | 293 | |
| Autres dettes | 54 | |
| Charges à imputer et produits à reporter | 12 | |
| Total du passif | 2.040 | 0 |
| Total actif net acquis | 4.173 | 0 |
| Actif net acquis | 4.173 | 0 |
| Prix d'acquisition payé / à payer en trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.173 | 0 |
| Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie acquis | -650 | 0 |
| Sortie de trésorerie nette | 3.523 | 0 |

Le chiffre d'affaires et le résultat des entreprises acquises inclus dans le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe sont :

| 2017 | en milliers d'euros | Chiffre d'affaires de l'exercice | Résultat de l'exercice |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------------------|------------------------|
| - Bright Communications | 851 | 121 | |
| - Bright Communications Antwerpen | 811 | -54 | |

Si l'acquisition de ces participations avait eu lieu le 1^{er} janvier 2017, cela n'aurait eu aucun effet significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat qui ont été enregistrés dans le compte de résultats consolidé.

En 2017, Roularta Media Group a pris part à l'augmentation de capital de Proxistore à concurrence de 231 K€. Cette augmentation de capital n'a pas causé de modification dans le pourcentage de la participation. En janvier 2016, Roularta Media Group a pris part à l'augmentation de capital de Proxistore à concurrence de 450 K€. Proxistore SA est comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

ANNEXE 34 - CESSIONS DE FILIALES

Pendant l'exercice, les filiales Twice Entertainment SPRL et Twice Technics SPRL ont été vendues pour un montant reçu de 125 K€. En 2016, aucune filiale n'a été vendue.

En 2017, 17 M€ ont été reçus dans le cadre de la vente des activités françaises en 2015 (16 M€ en 2016).

ANNEXE 35 - PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Les informations financières résumées des coentreprises et des entreprises associées importantes sont reprises dans l'Annexe 17.

ANNEXE 36 - FAITS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Après la clôture de l'exercice, les faits importants suivants se sont produits :

La vente du groupe Mediaalaan au Persgroep a été annoncée en octobre 2017. Cette opération a été finalisée en janvier 2018. Une plus-value de 146 M€ environ a été actée.

Toujours en octobre 2017, l'achat de 50 % des actions de Mediafin (quotidiens L'Echo et De Tijd) a été annoncé. Cette opération a été finalisée en mars 2018.

En janvier 2018, Roularta a fait offre sur les titres belges de Sanoma, à l'exception des magazines de décoration. Le paquet comprend notamment les titres Femmes d'Aujourd'hui/Libelle et Flair F/N, GAEL/Feeling et La Maison Victor, Communiekrant, Loving You et She Deals. En 2017, ces titres ont totalisé un chiffre d'affaires d'environ 78 M€ pour un prix d'acquisition (obligation de pension et d'abonnement comprise) de 33,7 M€.

Pour le reste, il ne s'est produit aucun autre événement important susceptible d'influencer de manière substantielle les résultats et la position financière de l'entreprise.

ANNEXE 37 - HONORAIRES DU COMMISSAIRE ET DES PERSONNES LIÉES AU COMMISSAIRE

Les honoraires du commissaire s'élèvent à 184 K€. Les honoraires du commissaire pour des missions de contrôle supplémentaires s'élèvent à 334 K€.

ANNEXE 38 - INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

| 2017 | en milliers d'euros | Entreprises associées et coentreprises | Autres parties liées | Total |
|---|---------------------|--|----------------------|-------|
| I. Actifs avec les parties liées | 3.268 | 312 | 3.580 | |
| Participations disponibles à la vente, prêts et cautions | 477 | 0 | 477 | |
| Prêts | 477 | | 477 | |
| Créances courantes | 2.791 | 312 | 3.103 | |
| Clients | 2.912 | 312 | 3.224 | |
| Autres créances | -121 | | -121 | |
| II. Passifs avec les parties liées | 9.314 | 338 | 9.652 | |
| Dettes financières | 0 | 0 | 0 | |
| Autres dettes | 0 | | 0 | |
| Dettes | 9.314 | 338 | 9.652 | |
| Dettes financières | 610 | | 610 | |
| Fournisseurs | 2.304 | 338 | 2.642 | |
| Autres dettes | 6.400 | | 6.400 | |
| III. Transactions entre parties liées | | | 978 | |
| Prestations de services données | 9.140 | 241 | 9.381 | |
| Prestations de services reçues (-) | -6.045 | -2.362 | -8.407 | |
| Transferts suivant les conventions de financement | 4 | | 4 | |
| IV. Rémunération des principaux dirigeants (y compris les administrateurs) | | | 3.272 | |
| - dont avantages à court terme | | | 2.932 | |
| - dont avantages postérieurs à l'emploi | | | 287 | |
| - dont transactions dont le paiement est fondé sur des actions | | | 53 | |
| V. Rémunération des administrateurs pour leur mandat d'administrateur | | | 425 | |

| 2016 | en milliers d'euros | Entreprises associées et coentreprises | Autres parties liées | Total |
|---|---------------------|--|----------------------|---------------|
| I. Actifs avec les parties liées | 3.226 | 19 | | 3.245 |
| Participations disponibles à la vente, prêts et cautions | 583 | 0 | | 583 |
| Prêts | 583 | | | 583 |
| Créances courantes | 2.643 | 19 | | 2.662 |
| Clients | 2.222 | 19 | | 2.241 |
| Autres créances | 421 | | | 421 |
| II. Passifs avec les parties liées | 13.645 | 186 | | 13.831 |
| Dettes financières | 37 | 0 | | 37 |
| Autres dettes | 37 | | | 37 |
| Dettes | 13.608 | 186 | | 13.794 |
| Dettes financières | 583 | | | 583 |
| Fournisseurs | 2.089 | 186 | | 2.275 |
| Autres dettes | 10.936 | | | 10.936 |
| III. Transactions entre parties liées | | | | 1.181 |
| Prestations de services données | 9.570 | 660 | | 10.230 |
| Prestations de services reçues (-) | -6.734 | -2.324 | | -9.058 |
| Transferts suivant les conventions de financement | 9 | | | 9 |
| IV. Rémunération des principaux dirigeants (y compris les administrateurs) | | | | 3.369 |
| - dont avantages à court terme | | | | 3.076 |
| - dont avantages postérieurs à l'emploi | | | | 228 |
| - dont transactions dont le paiement est fondé sur des actions | | | | 65 |
| V. Rémunération des administrateurs pour leur mandat d'administrateur | | | | 415 |

Le Groupe n'a ni actifs, ni obligations, ni transactions avec ses actionnaires SCA Koinon, SA West Investment Holding et SA Bestinver Gestión S.G.I.I.C.

Les actifs, les obligations et les transactions avec des filiales sont entièrement éliminés dans la consolidation.

Les actifs, les obligations et les transactions avec des entreprises associées et des coentreprises ne sont pas éliminés dans la consolidation et sont par conséquent repris intégralement sous cette rubrique.

La liste répertoriant la déclaration des filiales, des coentreprises et des entreprises associées figure dans l'Annexe 39.

Les autres parties associées sont des entreprises qui sont contrôlées par la direction et les cadres du Groupe et leurs proches, ou au sein desquelles ces personnes ont une influence significative. Les rémunérations des dirigeants et administrateurs sont reprises séparément.

Il n'y a aucune sûreté liée aux actifs et obligations à l'égard des parties associées. En 2017 et en 2016, aucune moins-value n'a été enrégistrée.

Toutes les créances et dettes sont des créances et dettes à court terme qui sont acquittées à l'échéance. Toutes les transactions concernent des opérations commerciales ordinaires. Pour les ventes conclues par le Groupe avec ces parties associées, on applique la tarification habituelle. Pour les achats, on applique la procédure habituelle en ce qui concerne la sélection du fournisseur et les prix utilisés.

ANNEXE 39 - STRUCTURE DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2017, les changements suivants sont intervenus dans le Groupe :

Nouvelles participations

- Bright Communications SPRL : a été acquis à 100 % en juillet 2017.
- Bright Communications Antwerpen SPRL: a été acquis à 100 % en juillet 2017.
- Het Mediabedrijf BV a été créée en octobre 2017 et héberge le titre « Landleven ».
- En août 2017, Mediaalan et De Persgroep ont créé la société « Morfeus ».

Changement de la participation sans changement de méthode de consolidation

- Storesquare NV : 65 % au lieu de 71,18 % à partir de 06/12/2017, 71,18 % au lieu de 70,70 % après augmentation de capital le 05/05/2017.
- Studio Aperio Negotium SA : 75 % en 2017 au lieu de 50 % en 2016. En 2016, cette participation avait déjà été entièrement consolidée puisqu'il y avait également une participation indirecte portant à 56,25 % la participation intégrale.

Participations liquidées et fusionnées

- Febelma Regie CVBA
- Himalaya NV
- Media ID CVBA

Participations vendues

- Twice entertainment NV en Twice Technics BVBA : vendue en juin 2017.
- Press Partners : vendue en juin 2017.

La société mère ultime du Groupe est Roularta Media Group SA, Roeselare, Belgique. Au 31 décembre 2017, 42 filiales, coentreprises et entreprises associées sont consolidées.

| Nom de l'entreprise | Location | Fraction du capital détenue |
|---|----------------------|-----------------------------|
| 1. Entreprises consolidées globalement | | |
| ROULARTA MEDIA GROUP NV | Roeselare, Belgique | 100,00% |
| ROULARTA HEALTHCARE NV | Roeselare, Belgique | 100,00% |
| BELGIAN BUSINESS TELEVISION NV | Bruxelles, Belgique | 100,00% |
| ROULARTA SERVICES FRANCE SARL | Lille, France | 100,00% |
| TER BEVORDERING VAN HET ONDERNEMERSCHAP IN BELGIË VZW | Roeselare, Belgique | 100,00% |
| HET MEDIABEDRIJF BV | Baarn, Pays-Bas | 100,00% |
| BRIGHT COMMUNICATIONS BVBA | Hasselt, Belgique | 100,00% |
| BRIGHT COMMUNICATIONS ANTWERPEN BVBA | Hasselt, Belgique | 100,00% |
| TVOJ - MAGAZIN D.O.O. - en liquidation | Zagreb, Croatie | 100,00% |
| JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISES ASBL | Dison, Belgique | 75,00% |
| STUDIO APERI NEGOTIUM BVBA | Gent, Belgique | 75,00% |
| OPEN BEDRIJVEN VZW | Gentbrugge, Belgique | 75,00% |
| VOGUE TRADING VIDEO NV | Roeselare, Belgique | 74,67% |
| STORESQUARE NV | Roeselare, Belgique | 65,00% |
| ZEEUWS VLAAMS MEDIABEDRIJF BV | Terneuzen, Pays-Bas | 51,00% |

2. Entreprises mises en équivalence

| | | | |
|--|------------------------------|--------|---------------------|
| BAYARD MEDIA GMBH & CO KG | Augsburg, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| BAYARD MEDIA VERWALTUNGS GMBH | Augsburg, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| BELGOMEDIA SA | Verviers, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| BITES NV | Vilvorde, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| CTR MEDIA SA | Bruxelles, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| DE WOONKIJKER NV | Roeselare, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| J.M. SAILER GESCHÄFTSFÜHRUNGS GMBH | Nürnberg, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| J.M. SAILER VERLAG GMBH | Nürnberg, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| JOEfM NV | Vilvorde, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| MEDIALAAN NV | Vilvorde, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| REGIONALE MEDIA MAATSCHAPPIJ NV | Roeselare, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| REGIONALE TV MEDIA NV | Zellik, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| SENIOR PUBLICATIONS DEUTSCHLAND GMBH & CO KG | Cologne, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| SENIOR PUBLICATIONS NEDERLAND BV | Baarn, Pays-Bas | 50,00% | coentreprise |
| SENIOR PUBLICATIONS SA | Bruxelles, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| SENIOR PUBLICATIONS VERWALTUNGS GMBH | Cologne, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| STIEVIE NV | Vilvorde, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| TVBASTARDS NV | Boortmeerbeek, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| UNLEASHED NV | Hasselt, Belgique | 50,00% | coentreprise |
| VERLAG DEUTSCHER TIERSCHUTZ-DIENST GMBH | Nürnberg, Allemagne | 50,00% | coentreprise |
| PROXISTORE NV | Mont-Saint-Guibert, Belgique | 46,12% | entreprise associée |
| CLICK YOUR CAR NV | Le Roeulx, Belgique | 35,74% | entreprise associée |
| YELLOWBRICK NV | Schaarbeek, Belgique | 35,00% | entreprise associée |
| REPROPRESS CVBA | Bruxelles, Belgique | 29,93% | entreprise associée |
| 50+ BEURS & FESTIVAL BV | Arnhem, Pays-Bas | 25,00% | coentreprise |
| LIVING & MORE VERLAG GMBH - en liquidation | Augsburg, Allemagne | 25,00% | coentreprise |
| 4 ALL SOLUTIONS BVBA | Oostrozebeke, Belgique | 15,00% | entreprise associée |
| MEDIAPLUS BV | Bussum, Pays-Bas | 12,50% | entreprise associée |

3. Entreprises d'importance négligeable qui ne sont pas comprises dans les états financiers consolidés

Il n'y a pas d'entreprises qui ne sont pas comprises dans les états financiers consolidés.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Roularta Media Group SA sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2017

Le texte original de ce rapport est en néerlandais

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Roularta Media Group SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mai 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2017. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Roularta Media Group SA durant au moins 20 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à 417.108 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net se solde par une perte de l'exercice de 12.818 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

| Points clés de l'audit | Comment notre audit a traité le point clé de l'audit |
|--|--|
| | Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée |
| <p>Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée s'élèvent à 70 MEUR et représentent 17% de la balance totale consolidée au 31 décembre 2017. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont attribuées aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») News Belgique, Business Belgique, Free Press Belgique et Free Press Autres Pays.</p> <p>Le test de dépréciation, effectué chaque année, fut significatif pour notre audit étant donné que le processus d'évaluation est subjectif et est basé sur des hypothèses qui dépendent de prévisions futures du marché ou de conditions économiques.</p> <p>Les hypothèses clés de notre test de dépréciation ainsi que la sensibilité aux variations de ces hypothèses pour le risque d'une perte de valeur sont fournies en Note 15 des états financiers consolidés.</p> | <p>Nos procédures d'audit comprennent, entre autres, une revue des règles et procédures de la société afin d'évaluer la présence d'une perte de valeur, de défier les principales hypothèses une estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la fiabilité des prévisions. Nous avons évalué et défié les business plans, les hypothèses, les taux d'actualisation ainsi que les méthodologies utilisées par la société, par exemple, en évaluant la précision historique des estimations faites par le management, en défiant les prévisions de revenu utilisées en les comparant aux performances récentes et en défiant les sensibilités du modèle d'évaluation de la société. Nous avons inclus des spécialistes en valorisation dans notre équipe afin de nous assister dans ces activités d'audit. Nous avons fait preuve de jugement professionnel en ce qui concerne la sensibilité de la réserve disponible dans le UGT Business Belgique et nous nous sommes focalisés afin d'évaluer si un changement raisonnable dans les hypothèses impliquerait que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Nous avons vérifié que les informations à fournir relatives au test de dépréciation ont été établies conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.</p> |
| | Acquisition et cession des coentreprises |
| <p>Roularta détient 50% des actions de Mediaalan NV et d'autres plus petites coentreprises. En 2017, Roularta Media Group SA a annoncé la cession de la coentreprise Mediaalan NV, qui a été cédée après la fin d'année. Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des activités abandonnées s'élève à 129 MEUR et représente 31% de la balance totale consolidée. En outre, le résultat net des activités abandonnées s'élève à 19 MEUR comparé au résultat net des activités poursuivies de -31 MEUR au 31 décembre 2017.</p> <p>De plus, Roularta Media Group SA a annoncé l'acquisition de 50% des actions de Mediafin SA avant la fin de l'année.</p> <p>La comptabilisation des acquisitions ainsi que les cessions des coentreprises en consolidation de Roularta Media Group SA sont significatifs pour notre audit vu la contribution au résultat net et à la valeur comptable des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. De plus, ces transactions sont importantes en termes de traitement comptable quant aux critères de comptabilisation et de décomptabilisation des coentreprises et de l'importance du respect des exigences relatives aux informations à fournir en conformité avec les normes IFRS.</p> <p>L'acquisition ainsi que la cession des coentreprises sont décrites en Notes 5 et 36 des états financiers consolidés.</p> | <p>Nos procédures d'audit comprennent, entre autres, l'évaluation des conventions signées de l'acquisition et de la cession, afin de valider les traitements comptables s'y attachant. Afin de valider l'exhaustivité des transactions, nous avons revu les procès-verbaux du conseil d'administration et nous avons effectué des procédures afin d'identifier et d'évaluer les événements survenus après la date de clôture des comptes. Nous avons inclus des spécialistes dans notre équipe afin de nous assister dans nos activités d'audit. De plus, nous avons évalué l'adéquation des informations fournies en Notes 5 et 36 des rapports financiers consolidés.</p> <p>En ce qui concerne la cession de la coentreprise Mediaalan NV, nous avons également validé que les critères de discontinuité de l'IFRS 5 étaient respectés avant la fin de la période de clôture de l'information financière et vérifié que le contrôle conjoint était effectivement cédé après la fin de l'année. De plus, nous avons vérifié que les actifs classés comme détenus en vue de la vente étaient évalués au plus faible de leurs valeurs comptables et de leurs juste valeurs diminuées des coûts de la vente. Nous avons également validé l'exhaustivité du résultat des activités abandonnées.</p> <p>En ce qui concerne les acquisitions, nous avons également validé qu'aucun contrôle conjoint n'a été obtenu avant la fin de la période de clôture de l'information financière.</p> |

| Points clés de l'audit | Comment notre audit a traité le point clé de l'audit |
|---|---|
| Reconnaissance du revenu | |
| <p>Le Groupe génère son chiffre d'affaires de différentes manières au sein de différents secteurs d'activités, incluant les abonnements annuels et la vente de publicités.</p> <p>Le chiffre d'affaires est une donnée clé sur base de laquelle le Groupe est jugé étant donné que ce dernier est la principale source de génération de profits. Etant donné que la société a une structure de coûts dans laquelle les coûts fixes sont relativement plus importants que les coûts variables, nous avons observé un impact considérable du chiffre d'affaires sur les marges ainsi que sur le profit net réalisé, principalement en ce qui concerne les produits générés par les abonnements et la vente de publicités.</p> | <p>Pour chaque filiale comprenant des flux de revenus significatifs, les procédures suivantes ont été réalisées afin de répondre au risque décrit, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue de la conception et de l'implémentation des contrôles internes de l'entreprise relatifs au timing de la comptabilisation des produits • Revue des procédures de césure relatives à la comptabilisation des produits et du respect de celles-ci à la fin de l'année. • Revue l'exhaustivité des rabais sur les ventes relatives aux produits enregistrés à la date de clôture et aux autres ajustements faits lors de l'établissement des états financiers. • Comparer l'évolution détaillée des ventes par flux de produits à l'année précédente afin d'identifier les anomalies, montrant d'éventuelles erreurs de céture. • Effectuer un examen détaillé des écritures comptables et autres ajustements enregistrés en fin d'exercice et investiguer celles qui semblent inhabituelles quant à leur nature ou à leur montant. • Valider le caractère approprié des écritures comptables enregistrées manuellement dans le grand livre afin d'identifier les écritures manuelles suspectes qui pourraient indiquer des anomalies dans le chiffre d'affaires. |

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe de gestion au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe de gestion au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir pages 11 à 24, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport annuel sur les comptes consolidés.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie des pages 11 à 24 du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119, § 2 du Code des sociétés et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur les normes GRI. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément aux normes GRI précitées. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Gent, le 12 avril 2018

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL

Représentée par
Mario Dekeyser

Comptes annuels statutaires

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ABRÉGÉS

Les pages suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires de Roularta Media Group SA, établis conformément aux règles comptables belges.

Les règles d'évaluation utilisées dans les comptes annuels statutaires diffèrent considérablement des règles d'évaluation utilisées dans les comptes annuels consolidés : les comptes annuels statutaires sont basés sur la législation comptable belge, tandis que les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux normes IFRS.

Seuls les comptes annuels consolidés évoqués dans les pages précédentes représentent de manière fidèle la situation et les résultats financiers du groupe Roularta.

Le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires, les comptes annuels de Roularta Media Group SA et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux. Ces documents sont disponibles sur demande auprès du département Investor Relations de la société, ainsi qu'à l'adresse www.roularta.be/fr.

Le commissaire a donné une opinion sans réserve concernant les comptes annuels statutaires de Roularta Media Group SA.

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les comptes annuels, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018 ont été approuvés par le conseil d'administration du 9 avril 2018.

Affectation du résultat

La perte de l'exercice 2017 à affecter s'élève à -13.212.082,24 euros, par rapport à un bénéfice à affecter de 15.479.300,54 euros pour l'exercice 2016.

Compte tenu des bénéfices reportés de 12.467.657,22 euros, la perte à affecter de l'exercice 2017 s'élève à -744.425,02 euros.

Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|----------------|
| A. Perte à affecter | -744.425,02 |
| • Perte de l'exercice à affecter | -13.212.082,24 |
| • Bénéfice reporté | |
| de l'exercice précédent | 12.467.657,22 |
| B. Prélèvements sur les capitaux propres | |
| • sur les réserves | 778.724,19 |
| C. Résultat à reporter | 34.299,17 |

COMpte DE RÉSULTATS STATUTAIRE ABRÉGÉ

| Compte de résultats statutaire abrégé | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|---|-------------------------|----------------|----------------|
| Ventes et prestations | | 260.493 | 282.581 |
| Coût des ventes et des prestations | | -266.910 | -273.421 |
| Bénéfice / perte d'exploitation | | -6.416 | 9.160 |
| Produits financiers | | 13.022 | 13.820 |
| Charges financières | | -19.714 | -7.704 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts | | -13.108 | 15.276 |
| Prélèvements sur les impôts différés | | 83 | |
| Impôts sur le résultat | | -104 | -42 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | -13.212 | 15.317 |
| Prélèvements sur les réserves immunisées | | 162 | |
| Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter | | -13.212 | 15.479 |
| Affectations et prélèvements | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
| Bénéfice (perte) à affecter | | -744 | 18.735 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter | | -13.212 | 15.479 |
| Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent | | 12.468 | 3.256 |
| Prélèvements sur les capitaux propres | | 779 | 0 |
| Sur le capital et les primes d'émission | | | |
| Sur les réserves | | 779 | |
| Affectations aux capitaux propres | | 0 | 0 |
| A la réserve légale | | | |
| Aux autres réserves | | | |
| Résultat à reporter | | -34 | -12.469 |
| Bénéfice (perte) à reporter | | 34 | 12.469 |
| Bénéfice à distribuer | | 0 | -6.266 |
| Rémunération du capital | | | 6.266 |

BILAN STATUTAIRE ABRÉGÉ APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

| ACTIF | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|----------------|----------------|
| Actifs immobilisés | | 167.171 | 174.511 |
| Frais d'établissement | | 0 | |
| Immobilisations incorporelles | | 29.894 | 35.164 |
| Immobilisations corporelles | | 33.221 | 32.295 |
| Immobilisations financières | | 104.056 | 107.052 |
| Actifs circulants | | 134.860 | 162.181 |
| Créances à plus d'un an | | 800 | 15.634 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | | 5.523 | 6.228 |
| Créances à un an au plus | | 74.129 | 73.795 |
| Placements de trésorerie | | 16.142 | 16.966 |
| Valeurs disponibles | | 35.233 | 44.938 |
| Comptes de régularisation | | 3.033 | 4.620 |
| Total de l'actif | | 302.031 | 336.692 |
| PASSIF | en milliers d'euros | 2017 | 2016 |
| Capitaux propres | | 100.973 | 114.186 |
| Capital | | 80.000 | 80.000 |
| Primes d'émission | | 304 | 304 |
| Réserve légale | | 8.000 | 8.000 |
| Réserves indisponibles | | 11.142 | 11.920 |
| Réserves immunisées | | 1.207 | 1.207 |
| Réserves disponibles | | 286 | 286 |
| Bénéfice (perte) reporté(e) | | 34 | 12.469 |
| Subsides en capital | | | 0 |
| Provisions et impôts différés | | 6.433 | 7.426 |
| Dettes | | 194.625 | 215.080 |
| Dettes à plus d'un an | | 4.322 | 105.828 |
| Dettes à un an au plus | | 182.922 | 101.691 |
| Comptes de régularisation | | 7.381 | 7.561 |
| Total du passif | | 302.031 | 336.692 |

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée Générale 2017

Communiqué des résultats semestriels 2018

Communiqué des résultats annuels 2018

Assemblée Générale 2018

15 mai 2018

17 août 2018

15 mars 2019

21 mai 2019

INVESTOR RELATIONS

Téléphone
Fax
Courriel
Site Web

Rik De Nolf
+32 51 26 63 23
+32 51 26 65 93
rik.de.nolf@roularta.be
www.roularta.be